



RAPPORT DU COLLÈGE D'EXPERTS

MAI 2025

Réaménagement de la Place de la Riponne

**Mandats d'étude parallèles participatifs organisés en procédure sélective
selon le Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et
d'ingénierie SIA 143**

Perspective du projet lauréat © Paysage(s)ion SA



Code QR pour télécharger le présent rapport

Organisateur de la procédure et maître de l'ouvrage :

VILLE DE LAUSANNE

Direction de la culture et du développement urbain

Service de l'urbanisme

Unité « Projets urbains »

Rue du Port-Franc 18

CP 5354 – 1002 Lausanne

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	1
1.1	Contexte général	1
1.2	Objet des mandats d'étude parallèles.....	2
1.3	Périmètre d'étude et périmètres d'accroche	2
1.4	Enjeux et objectifs majeurs du réaménagement de la place de la Riponne.....	3
1.5	La démarche participative, fil rouge du processus de projet.....	4
2	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE.....	5
2.1	Maître de l'ouvrage, adjudicateur et organisateur	5
2.2	Forme de mise en concurrence et type de procédure	5
2.3	Bases réglementaires et juridiques	6
2.4	Déclaration d'intention du maître d'ouvrage	6
2.5	Calendrier de la procédure	6
2.6	Composition du collège d'experts	7
2.7	Spécialistes-conseils	8
2.8	Certification	9
3	MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES : PHASE DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS	10
3.1	Déroulement de la phase de sélection	10
3.2	Équipes retenues.....	10
4	MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES : PHASE DIALOGUES INTERMÉDIAIRES.....	12
4.1	Processus menant aux dialogues intermédiaires	12
4.2	Contenu et forme des rendus.....	12
4.3	Critères d'appréciation.....	12
4.4	Expertises des spécialistes-conseils.....	13
4.5	Déroulement des dialogues intermédiaires	14
4.6	Recommandations à l'issue des dialogues intermédiaires	14
5	MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES : PHASE DIALOGUE FINAL	16
5.1	Processus menant aux dialogues finaux	16
5.2	Contenu et forme des rendus.....	16
5.3	Expertises des spécialistes-conseils.....	16
5.4	Déroulement des dialogues finaux.....	17
6	RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS.....	18
6.1	Recommandations du collège d'experts.....	18
6.2	Considérations générales.....	19
6.3	Notifications.....	19
6.4	Exposition publique.....	19
7	DISPOSITIONS FINALES	20
7.1	Propriété et confidentialité des documents.....	20
7.2	Litiges et recours.....	20
7.3	Droit applicable et for judiciaire	20
8	APPROBATION	21
8.1	Approbation par le collège d'experts.....	21
	Critique et plans (dialogue final) du projet retenu	22
	Critiques et plans (dialogue final) des autres projets	31



Grégoire Junod

Syndic de la Ville de Lausanne,
en charge de la Culture et du
Développement urbain

Le mot du Syndic

Des centaines de Lausannoises et Lausannois se sont pressés samedi 1er mars 2025 pour découvrir les projets en lice et surtout, à l'issue de cette journée de délibérations, le projet lauréat du concours en vue du réaménagement complet de la place de la Riponne. Si la population a répondu présent, c'est que ce lieu emblématique du centre-ville a toujours déchaîné les passions et les débats. Au cours des 50 dernières années, de nombreux projets de transformation ont été imaginés, sans jamais aboutir. La place de la Riponne est aussi un lieu de passage, de rendez-vous, de rassemblements et de manifestations incontournable de la capitale vaudoise. C'est donc un plaisir immense que de pouvoir présenter désormais le visage que prendra prochainement la Riponne.

Le projet lauréat, intitulé « Au soleil, sous la pluie », porté par l'équipe interdisciplinaire composée principalement des bureaux Paysagegestion, Localarchitecture et Ingphi, propose une métamorphose complète du lieu avec des terrasses arborées, un grand couvert, des espaces de jeux et de détente, une importante place laissée à l'eau, de nouveaux accès piétonniers ; en somme une place rendue aux piétons, rafraîchissante et vivante. Un repère, un lieu attractif redynamisant l'ensemble du centre-ville.

Le choix unanime des membres du jury en faveur de ce projet repose sur sa capacité à traiter avec finesse les problèmes posés par l'actuelle place de la Riponne – la plus grande de Lausanne avec une surface d'environ 20'000 m² – bordée par le palais de Rumine, le bâtiment Riponne 10, le front bâti de la rue du Tunnel et celui comprenant notamment l'Espace Arlaud. Mettant à l'honneur la « scène » qu'offre la place de la Riponne, le projet « Au soleil, sous la pluie » s'est en effet distingué par sa faculté à proposer une vision à 360°, englobant tous les points d'entrée vers la place. Il permet de reconnecter les « deux rives » du site, coté Valentin et côté Cité, avec des terrasses arborées et franchissables, offrant une nouvelle possibilité de promenade d'un point à l'autre. La dalle accueillera des eaux de ruissellement, un sol vivant et une belle canopée, transformant l'historique dalle de chaleur en îlot de fraîcheur.

Le projet lauréat répond ainsi avec une grande justesse au cahier des charges établi à la suite du processus participatif lancé en 2019. La Ville de Lausanne est fière d'avoir une fois encore joué un rôle de pionnière avec l'intégration d'une habitante et d'un habitant comme membres du jury ainsi que des délibérations publiques.

Le résultat de ce concours pour le réaménagement de la place de la Riponne marque une étape importante pour Lausanne. Nous vous invitons à découvrir les projets inspirants et de grande qualité remis dans le cadre du concours, et en particulier le projet lauréat, qui permettra une transformation historique de ce lieu emblématique, rayonnant sur l'ensemble du centre-ville de Lausanne.

Le mot de la présidente du collège d'experts



Marie Hélène Giraud

Architecte – paysagiste FSAP, bureau
TRIPORTEUR architectes, Nyon

Voilà quelques années que la place de la Riponne est l'objet de toutes les attentions. A la fois décriée pour l'ingratitude de son aménagement et indispensable à la vie des lausannois.e.s, elle incarne mieux qu'aucune autre les dissonances de notre époque. Héritage chéri mais encombrant, elle témoigne en filigrane d'une tradition bien helvétique de modeler le relief pour accommoder un territoire exigu aux besoins du moment. Ainsi, au XIXème siècle, Lausanne, ville en pente et aux vallons creusés par une rivière fauteuse de trouble, se dote par de colossaux comblements de deux grands plateaux. Le Flon accueillera l'activité industrielle tandis que la Riponne se muera en une grande place représentative au pied de la Cité. Non content de l'acquis de surface, l'esprit ingénieux allait ensuite ronger la place de l'intérieur : réservoir, cinéma, boîte de nuit, parking puis métro formeront avec la galerie de la Louve un vaste ensemble de trous, si bien qu'il est difficile aujourd'hui au citoyen de savoir sur quoi il se trouve...

Sans doute se pose-t-il peu la question mais certainement en ressent-il l'inconfort. La rareté de la pleine terre et la suprématie de la voiture ont sanctuarisé la minéralité de la place, tandis que la construction d'édifices riverains apparemment sans vue d'ensemble a fini par priver le vide d'une compréhension intuitive de l'espace. Cette disparition de l'échelle humaine des pratiques de la place sonne comme une alerte à l'heure du réchauffement climatique et de l'affirmation toujours plus grande du besoin d'espaces ouverts accueillants au cœur des villes.

Au moment de démarrer les mandats d'étude parallèles, la tâche donnait un peu le vertige. Mais il y avait aussi dans l'air une envie d'en découdre et la conviction que la combinaison de l'inventivité de professionnels de haut vol et d'un collège d'experts solidement appuyé de spécialistes et d'habitants pouvait faire émerger quelque chose ; quelque chose d'autre, une place de la Riponne qui ait du sens pour les générations futures tout en s'inscrivant dans son continuum géographique, urbain et historique, si chahuté soit-il.

Le défi était grand pour les équipes participantes. Il ne s'agissait rien moins que de reconstituer une sorte de croûte fertile sur un sol largement artificiel, à même d'accueillir à nouveau la vie dans sa plus large acception. Reconquérir le fil de l'eau est vite apparu comme un acte fondateur. Gagner du sol, en faire un élément structurant et fédérateur de l'environnement construit de la place a mis à l'épreuve l'habileté des professionnels engagés dans l'aventure. Mais c'est à ce prix que chacun.e peut enfin imaginer un jour prochain retrouver sa place à la Riponne, quoi qu'il y conduise.

Au-delà du projet lauréat, il convient de saluer l'ensemble des personnes ayant œuvré au sein des équipes, qui ont déployé des efforts remarquables pour apporter des réponses pertinentes à un programme d'une rare complexité. Par leur travail, elles ont contribué aux riches débats du collège d'experts dont la compétence et la qualité d'écoute et de dialogue méritent également d'être relevée. Qu'ils en soient toutes et tous chaleureusement remerciés.



1 PRÉAMBULE

1.1 Contexte général

Les places de la Riponne et du Tunnel forment ensemble l'un des plus grands espaces publics de Lausanne s'étendant sur presque cinq hectares au centre-ville. Appelées à jouer un rôle majeur dans l'armature des espaces publics du centre-ville, elles font l'objet de fortes attentes de la part des Lausannoises et des Lausannois et la Municipalité a pour ambition d'y élaborer un projet fédérateur à forte identité, qui réunit l'expertise des usagers et la créativité des professionnels. Ce projet d'envergure était à élaborer dans le temps afin de faciliter l'appropriation citoyenne et permettre la maturation des solutions proposées à mettre en œuvre au cours des prochaines législatures. Dans ce cadre, la Municipalité a lancé en 2017 les processus de réaménagement de ces places, en débutant par un concours international d'idées dont le cahier des charges était alimenté par une vaste démarche participative incluant des ateliers, balades, entretiens et workshop dédié à l'élaboration du programme.

Le concours international d'idées

Le concours international d'idées SIA 142, lancé en juin 2019 par la Municipalité de Lausanne, avait pour objectif d'initier les réflexions sur les places de la Riponne et du Tunnel afin d'en dégager une image directrice qui ferait ensuite l'objet de nouveaux appels à projet pour leur réalisation. Parmi les 34 projets soumis, le jury en a primé 7 et recommandé l'approfondissement des réflexions autour des trois premiers projets afin de composer l'image directrice. Le résultat a été exposé en octobre 2020, permettant à la population lausannoise de découvrir et de débattre des idées des participant·e·s et des recommandations du jury.

L'image directrice

Tirant parti des projets primés, des recommandations du jury, des conclusions des tables rondes et des aménagements transitoires prévus pour tester les propositions, l'image directrice proposait divers grands objectifs pour la transformation de ces deux places. Pour la Place de la Riponne, il s'agissait de :

- créer une grande place destinée à la fois à la vie quotidienne (marché, loisirs, détente, etc.) et à l'organisation de grands événements ;
- libérer la place de tout trafic grâce à une réorganisation des accès au parking souterrain ;
- cadrer la place par un travail du front bâti face au Palais de Rumine afin de lui redonner plus de vie.

Cette image directrice a servi de base pour le développement des projets d'aménagement définitifs des deux places, cette nouvelle étape étant développée de manière distincte pour chaque place.

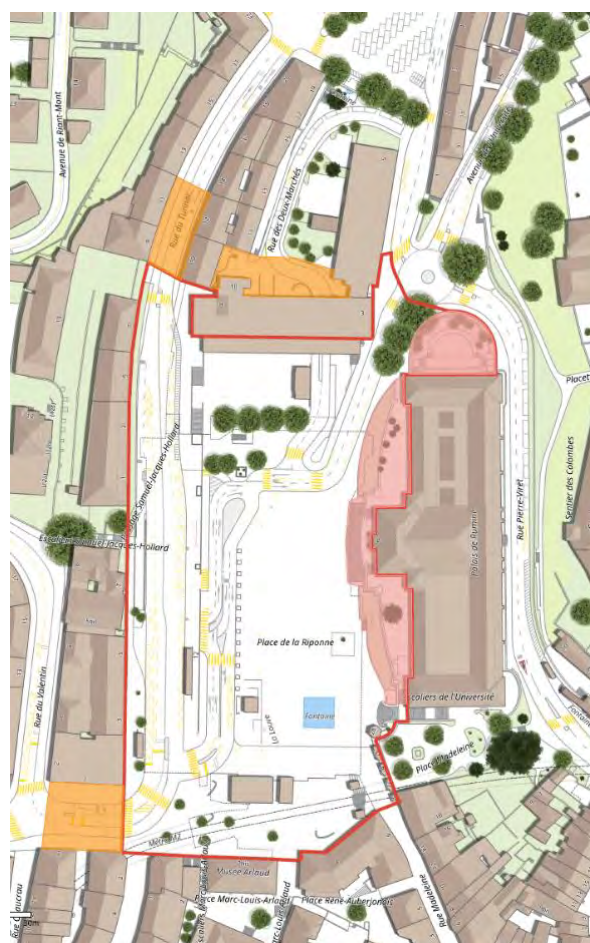


En ce qui concerne la Place de la Riponne, diverses études de faisabilité ont été réalisées entre 2020 et 2023 afin de confirmer les principes d'aménagement de la place et de définir les marges de manœuvre pour leur mise en place. Ainsi, aux divers enjeux liés à cette place s'ajoutent des contraintes techniques et statiques liées au parking souterrain, ainsi que les notions d'adaptabilité aux changements climatiques et de vivre ensemble. Ces différentes composantes ont mené au lancement de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place de la Riponne, dont le processus est décrit dans le présent cahier.

Le choix de la mise en concurrence sous forme de mandats d'étude parallèles (MEP) était lié aux nombreuses contraintes de la place ainsi qu'à la difficulté d'établir un cahier des charges précis, en lien notamment avec le traitement du front ouest actif et du frontage du Palais de Rumine. Cette forme de mise en concurrence a également permis à la Municipalité de Lausanne de dialoguer avec les équipes sélectionnées durant la procédure afin de préciser les besoins et attentes des Autorités Communales et cantonales et de vérifier certaines conditions cadres.

Le périmètre d'étude concerne principalement la place de la Riponne, correspondant à une surface d'environ 20'000 m2, délimitée par les fronts bâtis des bâtiments existants cadrant la place :

- Il était attendu une réflexion à plus large échelle englobant des périmètres d'accroche situés tout autour de la place de la Riponne (rue du Valentin, rue du Tunnel et rue des Deux-Marchés), pour lesquels les équipes participantes devaient traiter l'aménagement avec autant de soin que pour l'ensemble du périmètre d'étude.



1.4 Enjeux et objectifs majeurs du réaménagement de la place de la Riponne

Le projet de réaménagement de la place de la Riponne doit répondre aux multiples attentes des différentes catégories d'usagers ainsi qu'aux grands défis contemporains. L'objectif de la présente procédure étant de trouver des réponses à l'aménagement et à l'organisation de la place sur les six secteurs suivants:

Le cœur de la place de la Riponne

- aménager une place vaste et polyvalente, destinée autant à la vie quotidienne (marché, détente, loisirs, etc.) qu'à l'organisation de grands événements ;
- assurer la flexibilité d'usages en évitant en son centre la présence de dispositifs spatiaux contraignants ;
- proposer dans ses marges des espaces de plus petites dimensions à des fins de détente, encourageant des appropriations variées et pouvant comprendre de l'arborisation ;
- améliorer le nivellement de la place en tenant compte de la problématique du ruissellement des eaux de surface ;
- prendre en compte la capacité portante de la dalle dans son ensemble, aujourd'hui très contraignante pour les manifestations ;
- viser un projet économiquement réaliste, respectant la cible budgétaire pour le réaménagement du cœur de la place de la Riponne.

Frontage Ouest (rue du Tunnel)

- aménager la rue du Tunnel en favorisant les mobilités actives et proposer une connexion qualitative entre le futur arrêt BHNS et l'arrêt du métro M2 ;
- définir un élément de liaison entre la place de la Riponne et la rue du Tunnel, qui valorise les situations en balcon et les points de vue sur la Cité.

Frontage Nord (Riponne 10)

- aménager le parvis du bâtiment Riponne 10 afin d'amplifier l'activation du nord de la Place ;
- proposer une relation physique aisée entre la rue du Tunnel et l'avenue de l'Université, notamment par la mise en valeur et l'activation des deux niveaux de balcons ;
- trouver une requalification programmatique adéquate des espaces de l'ex « Romandie » en relation avec la place de la Riponne ;
- renforcer l'articulation de la place avec la rue des Deux-Marchés et au-delà vers la place du Tunnel.

Frontage Est (Palais de Rumine)

- proposer une évolution du socle du Palais de Rumine tout en préservant ses qualités patrimoniales ;
- aménager des jardins autour du Palais, en relation avec la requalification du bas de l'avenue de l'Université au nord et de la Place de la Madeleine au sud ;
- renforcer les extérieurs du Palais de Rumine comme vecteurs de liaison entre la Cité et la place de la Riponne.

Frontage Sud (Arlaud)

- réaménager le parvis devant le Musée Arlaud, comprenant les édicules et émergences existantes donnant accès à l'arrêt « Riponne – Maurice Béjart » du M2 ainsi qu'au parking souterrain ;
- requalifier l'articulation de la place de la Riponne avec la rue Neuve.

Avenue de l'Université

- requalifier la rue en lien avec le désenclavement du jardin nord du Palais de Rumine et offrir une meilleure connexion à la Cité ;
- valoriser la pleine terre pour l'arborisation, en continuité de la place du Tunnel et dans le prolongement de la forêt de Sauvabelin ;
- maintenir un accès uniquement destiné aux véhicules d'urgence, livraisons et camions poubelles.

1.5 La démarche participative, fil rouge du processus de projet

Dès 2019, la Municipalité a souhaité que les nouveaux aménagements du secteur Riponne \ Tunnel soient élaborés dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les groupes d'intérêts. Le processus participatif mis en place a permis, à travers différents outils (balades urbaines, entretiens, ateliers en classe avec des enfants, workshop et ateliers de réflexion, exposition historique, conférences...) de toucher une large variété de publics-cibles tels que les habitant.e.s, commerçant.e.s, acteur.rice.s socio-culturel·les, seniors, étudiant·es, enfants, populations marginalisées, etc. La démarche participative lancée en amont de l'organisation du concours international d'idées a fortement alimenté le cahier des charges grâce à un diagnostic des usages diversifié et approfondi. Le concours d'idées a également permis d'intégrer la population au jugement des projets, en intégrant des habitant·e·s et usager·e·s dans le jury, en ouvrant l'analyse des projets à un groupe de spécialistes-conseils « de l'usage » et en organisant le jugement final du concours devant un public de 500 personnes.

La démarche participative s'est ensuite poursuivie notamment dans le cadre du développement de l'image directrice. Des rencontres avec le groupe des représentant·e·s de la population ont lieu régulièrement pour maintenir le lien avec le projet et identifier les opportunités de collaboration. A l'instar de ce qui a été mis en place pour le concours d'idées de 2019 ainsi que pour le concours de projets pour la place du Tunnel en 2023, la Municipalité a souhaité poursuivre l'élaboration des projets de réaménagement du secteur dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les groupes d'intérêts, notamment par :

- des informations sur la procédure des mandats d'étude parallèles et les dates clé de la procédure sur le site internet spécifique du projet Riponne\Tunnel de la Ville de Lausanne ;
- des contributions des usag·ers·ères au cahier des charges de la procédure des mandats d'étude parallèles, contributions récoltées dans le cadre de la démarche participative démarrée en 2019 ;
- l'intégration de représentant·e·s des usages dans le collège d'experts ;
- une analyse des projets en amont des dialogues par un groupe d'expertise d'usage, analyse présentée au collège d'experts par une personne déléguée ;
- la participation du public en tant qu'auditeur (spectateurs silencieux) lors du dialogue final ;
- une exposition publique des résultats accompagnée de présentations et débats.

Les mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la Place de la Riponne ont donc exploité les possibilités offertes par la ligne directrice 142i-402f « Implication du public » relative aux règlements SIA 142 et SIA 143, en particulier pour préserver l'indépendance du collège d'experts, la confidentialité des données spécifiques à chaque étude et éviter la transmission d'idées entre les participant·e·s. Ces derniers n'étaient ainsi pas autorisés à assister aux présentations.

Si le dialogue intermédiaire n'a eu lieu qu'en présence du collège d'experts, des spécialistes-conseils et à tour de rôle des équipes participantes, le dialogue final s'est fait en présence du public. Placé dans une pièce attenante au dialogue, sans possibilité d'interaction avec les débats, il a pu suivre l'intégralité de la journée du 1^{er} mars. A l'entrée de cette salle, une exposition retraçait le processus ayant mené à ces MEP.

Toutes les dispositions nécessaires pour respecter un jugement serein et impartial du collège d'experts, sans influence du public, ont été prises, conformément aux lignes directrices SIA 142i-402f.



2 CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

2.1 Maître de l'ouvrage, adjudicateur et organisateur

La Ville de Lausanne, représentée par son service de l'urbanisme, constitue le maître de l'ouvrage et a organisé la présente procédure de mandats d'étude parallèles participatifs organisés en procédure sélective selon le règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie (SIA) 143, édition 2009.

Pour l'assister dans l'organisation de cette procédure, la Ville de Lausanne a mandaté le bureau Plarel SA architectes & urbanistes à Lausanne en tant que bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2.2 Forme de mise en concurrence et type de procédure

Au vu de la complexité du projet liée à la sensibilité particulière du site, aux attentes de la population et au besoin d'interaction avec les parties prenantes, la présente procédure porte sur des mandats d'étude parallèles, conformément aux dispositions applicables en matière de marchés publics et au règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie (SIA) 143, édition 2009. Ces MEP sont précédés d'une procédure sélective dans le but de sélectionner au maximum 5 (cinq) équipes pluridisciplinaires réunissant des compétences relevant de l'architecture du paysage, de l'aménagement d'espaces publics, de l'architecture, du génie civil et des enjeux climatiques.

Ainsi, la présente procédure s'est déroulée en trois étapes :

ETAPE 1 : SÉLECTION

La sélection des équipes pluridisciplinaires devait permettre de s'assurer des compétences des participant·e·s et leur capacité à piloter les projets d'aménagement jusqu'à leur réalisation. Les compétences principales demandées étaient celles relevant de l'architecture du paysage, de l'aménagement d'espaces publics, de l'architecture, du génie civil et des enjeux climatiques. Cette étape était une procédure ouverte au sens des marchés publics (LMP). Compte tenu que les montants de construction sont au-dessus des seuils de l'Accord intercantonal sur les marchés publics, la procédure de sélection était ouverte aux participants internationaux.

ETAPE 2 : MEP / DIALOGUE INTERMÉDIAIRE

Les équipes sélectionnées devaient donner une image globale du projet pour la place et définir la meilleure option pour la requalification des quatre frontages bordant la place, en profitant du dialogue intermédiaire avec le collège d'experts pour clarifier au mieux les usages et partis urbanistiques de ces lieux. Après le dialogue intermédiaire, le collège d'experts a pu définir les grandes orientations et établir un rapport avec les recommandations propres à chaque projet.

ETAPE 3 : MEP / DIALOGUE FINAL

Les équipes devaient développer un projet abouti d'aménagement d'espace public pour l'ensemble de la place de la Riponne et de ses abords (les quatre frontages ainsi que les accroches). A l'issue de la procédure, le collège d'experts a transmis le résultat du dialogue final, ses décisions et recommandations à l'intention du maître de l'ouvrage pour la poursuite des études du projet.

2.3 Bases réglementaires et juridiques

La participation aux MEP impliquait, pour le maître d'ouvrage, le collège d'experts et les participant·e·s, l'acceptation des clauses du Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009, des documents n°A01 procédure des mandats d'étude parallèles et n°A02 cahier des charges des mandats d'étude parallèles, des réponses fournies aux questions des participant·e·s et des dispositions légales en vigueur. Le règlement SIA 143, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

Les présents mandats d'étude parallèles font partie d'une procédure d'adjudication soumise aux marchés publics. Pour la procédure, l'ensemble des dispositions légales en vigueur à Lausanne, dans le Canton de Vaud et en Suisse étaient applicables.

2.4 Déclaration d'intention du maître d'ouvrage

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et au Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie (SIA) n°143, édition 2009, et sous réserve de l'obtention du crédit de construction et des autorisations de construire, la Ville de Lausanne, maître d'ouvrage, s'engage à confier à l'équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, architecte et ingénieur civil) du projet sélectionné par le collège d'experts, les mandats d'étude de projet et réalisation de l'ensemble des aménagements extérieurs du périmètre d'étude.

Les prestations du mandat à la clé sont divisées en tranches successives :

1. première tranche qui correspond aux phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation (phases SIA 31 à 33) ;
2. deuxième tranche qui concerne le reste du mandat, soit les appels d'offres, le projet d'exécution et la réalisation (phases SIA 41 à 53). Cette seconde tranche est tributaire de l'octroi des autorisations de construire et du vote du crédit de réalisation par le Conseil communal de la Ville de Lausanne. Cette tranche est donc conditionnelle.

2.5 Calendrier de la procédure

ETAPE 1 : SÉLECTION

lancement de la procédure sélective	23 février 2024
délai pour le dépôt des dossiers de candidatures	12 avril 2024
sélection des équipes pluridisciplinaires admises aux MEP	16, 17 et 23 avril 2024
publication des résultats	lundi 13 mai 2024

ETAPE 2 : DIALOGUE INTERMÉDIAIRE

envoi du programme des MEP et du cahier des charges	22 mai 2024
lancement des MEP / visite sur le site	5 juin 2024
délai pour dépôt des documents pour le dialogue intermédiaire	23 août 2024
dialogue intermédiaire / présentation au collège d'experts	4 septembre 2024

ETAPE 3 : DIALOGUE FINAL

envoi des documents et des critiques	20 septembre 2024
délai pour dépôt des documents pour le dialogue final	20 décembre 2024
dialogue final / présentation au collège d'experts	1 ^{er} mars 2025

2.6 Composition du collège d'experts

Les membres du collège d'experts, désignés par le Maître de l'ouvrage, étaient responsables envers le Maître de l'ouvrage et les participant·e·s d'un déroulement des MEP conforme au Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009 ainsi qu'au programme des MEP. Le collège d'experts se composait majoritairement de professionnels qualifiés dans les domaines déterminants sur lesquels portaient les MEP, conformément au Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009, ainsi que d'autres membres désignés librement par le maître d'ouvrage. Par ailleurs, la majorité des membres du collège d'experts était indépendante de l'adjudicateur conformément au règlement d'application sur les marchés publics (RLMP-VD).

Présidente (professionnelle)	Marie-Hélène Giraud architecte – paysagiste FSAP, bureau TRIPORTEUR architectes Sàrl, Nyon
Vice-Président	Grégoire Junod syndic de Lausanne
Membres professionnels	Sophie Agata Ambroise architecte - paysagiste FSAP, bureau Officina del Paesaggio, Lugano Marco Bosso ingénieur civil EPF SIA, bureau INGENI SA, Lausanne Patrick Etournaud ingénieur civil EPF SIA, Chef du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne Marlène Leroux architecte EPF, bureau Archiplein Sàrl, Genève Julien Rémy architecte – paysagiste HES, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne Marion Talagrand architecte – paysagiste DPLG Urbaniste DIUP, bureau AMT, Paris, France Emmanuel Ventura architecte EPF, Architecte cantonal
Membres non professionnels	Manon Fleury représentante des usagers Julien Guérin géographe – urbaniste, Chef du Service de l'urbanisme, Ville de Lausanne Johnny Perera directeur INOVIL, Parking Riponne Maude Reitz anthropologue, Haute école de travail social et de la santé à Lausanne
Suppléants professionnels	Claudio Iglesias directeur de la Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la Durabilité, Direction générale des immeubles et du patrimoine, Canton de Vaud Stéphane Menerat Ingénieur civil EPF SIA, Bureau Willi Ingénieurs SA, Montreux
Suppléants non professionnels	Yves Bonard urbaniste FSU, Responsable Unité Projets urbains, Service de l'urbanisme, Ville de Lausanne François Reynaud représentant des usagers

Le collège d'experts a siégé au complet lors du dialogue intermédiaire les 3 et 4 septembre 2024 et du dialogue final les 28 février et 1^{er} mars 2025, à l'exception de Monsieur Iglesias, absent lors de ces quatre journées. Membre suppléant, son absence n'a pas porté préjudice à la présente procédure.

2.7 Spécialistes-conseils

Pour l'appréciation de problèmes particuliers, le collège d'experts a fait appel à des spécialistes-conseils, qui n'avaient qu'une fonction consultative et ne disposaient pas du droit de vote.

Patrick Berno	architecte-paysagiste, Chef division espace public, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne
Nuria Medir Benito	ingénieure civil, Cheffe division mobilité, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne
Mathias Schaer	observatoire de la sécurité et des discriminations, Ville de Lausanne
Nadir Alvarez	directeur muséum cantonal des sciences naturelles, Canton de Vaud
Pascale Aubert	déléguée nature, Ville de Lausanne
Marie Cornut	co-responsable Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, Ville de Lausanne
Alberto Corbella	architecte, conservateur cantonal, Direction générale des immeubles et du patrimoine, Canton de Vaud
Joanna Fowler	architecte, adjointe au responsable de Domaine Architecture et Bâtiments, Service Architecture et Logement, Ville de Lausanne
Charlotte Franck	ingénieure en environnement, cheffe de Projet à l'unité climat, Ville de Lausanne
Mathieu Cazorla	ingénieur civil, Transport lausannois
Jeannette Frey	directrice BCU Lausanne
Martin Junier	ingénieur en environnement, Responsable Unité Environnement, Ville de Lausanne
Michel Vust	chef du service des affaires culturelles, SERAC
Sebastien Nendaz	chef de Division construction et maintenance, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne
Lionel Pernet	directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Canton de Vaud
Jean-Marc Favre	référent pour les marchés, Service de l'Economie, Ville de Lausanne
Julien Praz	responsable Office des autorisations et manifestations, Service de l'Economie, Ville de Lausanne
Carole Schaub Armengol	co-déléguée à la protection du patrimoine, Ville de Lausanne
David Truchet	expert économique
Sébastien Savoy	expert AEAI en protection d'incendie, ramoneur, directeur

Dans le cadre de l'implication du public, le maître de l'ouvrage a souhaité être accompagné par un groupe d'expertise d'usage (voir chapitre 1.5). Composé de quatorze représentant·e·s de la société civile, riverain·e·s ou usag·e·rs·ères, ce groupe avait pour mission de réaliser des analyses et recommandations à l'intention du collège d'experts dans le cadre des dialogues intermédiaire et final.



Ce groupe était composé des personnes suivantes :

Bruno Corthésy

Anne-Françoise Decollogny

Danielle De Giovannini

Carlo Epifanio

Marine Gasser

Christine Gfeller

Lisa Glatz

Aurélie Lasserre

Jérôme Marcel

Christian Muehlheim

Caroline Sonnay

Siddhartha Sugasi

Nathalie Tailly

Kurtz Thorsten

Les conclusions de leurs expertises ont été présentées au collège d'experts dans le cadre des dialogues intermédiaires et finaux, au même titre que les expertises des spécialistes-conseils.



2.8 Certification

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme de la présente procédure et l'a déclaré le 16 février 2024 conforme au règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.

3 MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES : PHASE DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS

3.1 Déroulement de la phase de sélection

La présente procédure fait l'objet d'un appel à candidatures, dont la publication sur le site www.simap.ch et dans la Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud a eu lieu le 23 février 2024.

Ces mandats d'étude parallèles se sont adressés à des équipes pluridisciplinaires comportant au moins un-e spécialiste dans les domaines de l'architecture du paysage, de l'architecture et de génie civil, l'architecte-paysagiste devant être le pilote de l'équipe. Il était en outre attendu des équipes qu'elles puissent attester d'une expérience dans le développement de projet pour le marché à exécuter. Chaque architecte-paysagiste, architecte et ingénieur génie civil ne pouvait participer qu'à une seule équipe pluridisciplinaire.

En plus des compétences susmentionnées, les équipes étaient libres de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes d'autres disciplines, tels qu'ingénieur en environnement, mobilité, éclairagiste, sociologue, Ces derniers étaient autorisés à participer à plusieurs groupes pour autant qu'ils respectaient les règles de confidentialité. Le maître d'ouvrage n'est toutefois pas lié contractuellement avec ceux-ci, car le choix des spécialistes fera en principe l'objet d'une adjudication séparée.

Durant la sélection, le site était librement accessible. Aucune séance d'information n'était prévue.

Les équipes avaient la possibilité de poser des questions via le site www.simap.ch, questions auxquelles le collège d'experts a répondu dans le délai du 15 mars 2024.

3.2 Équipes retenues

A la suite de la publication de l'appel à candidatures, vingt dossiers de candidature ont été déposés dans le délai imparti du 12 avril 2024.

La recevabilité des dossiers de candidature (respect des délais, des conditions de participation et des documents demandés) a été vérifiée par l'organisateur. Le vingt dossiers reçus étaient tous recevables et ont pu être pris en considération pour l'évaluation.

Le collège d'experts a procédé à l'évaluation systématique des dossiers rendus les 16, 17 et 23 avril 2024. Réuni à Lausanne, le collège d'experts s'est réuni au complet lors de ces 3 journées. Les dossiers ont été évalués selon les critères et la pondération suivante :

1. problématique et compréhension des enjeux	30 %
2. qualifications et expériences des personnes-clé	25 %
3. références de l'équipe candidate	25 %
4. organisation de l'équipe candidate	20 %

Au terme de son évaluation, le collège d'experts a retenu les cinq équipes suivantes (sans ordre de classement) :

- | | |
|--|---|
| A. architecte-paysagiste (pilote) | Paysagestion, Lausanne |
| architecte | Localarchitecture, Lausanne |
| ingénieur-civil | Ingphi, Lausanne |
| B. architecte-paysagiste (pilote) | Atelier ADR, Genève |
| architecte | Bakker & Blanc architectes associés, Lausanne |
| ingénieur-civil | Küng et Associés, Echallens |
| C. architecte-paysagiste (pilote) | PROJET BASE, Lyon |
| architecte | BAUBURO IN SITU, Rolle |
| ingénieur-civil | B+S INGÉNIEURS, Genève |
| D. architecte-paysagiste (pilote) | ILEX, Lyon |
| architecte | Amsler Dom architectes associés, Lausanne |
| ingénieur-civil | T ingénierie, Lausanne |
| E. architecte-paysagiste (pilote) | Atelier Georges, Montreuil |
| architecte | MMNK, Paris |
| ingénieur-civil | Sd ingénierie Genève, Petit-Lancy |

Les participant·e·s qui ont pris part à la procédure et dont le dossier était recevable ont été informé·e·s des résultats par courrier.

Les participant·e·s ayant déposé des dossiers non recevables ont également été notifié·e·s par courrier.

4 MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES : PHASE DIALOGUES INTERMÉDIAIRES

4.1 Processus menant aux dialogues intermédiaires

Les cinq équipes retenues ont reçu le programme des MEP ainsi que le cahier des charges et ses annexes le 22 mai 2024. Le lancement de ces MEP a coïncidé avec une visite du site le 5 juin 2024 lors de laquelle les équipes ont ainsi pu prendre connaissance des différentes composantes de la place et de ses enjeux. Les équipes ont pu poser des questions jusqu'au 12 juin 2024, questions auxquelles le collège d'experts a répondu dans les 10 jours. Suite à cette phase, les équipes ont pu développer leur projet jusqu'au vendredi 23 août 2024, date à laquelle elles devaient remettre leurs dossiers à l'assistant du maître d'ouvrage, qui a effectué leur contrôle technique et formel.

4.2 Contenu et forme des rendus

Pour le dialogue intermédiaire, il était attendu des équipes de fournir 4 planches au format A0 horizontal, comprenant les éléments suivants.

- **Planche 1 – plan de situation à l'échelle 1:1000** sur lequel devaient figurer l'organisation générale, les principes d'aménagement paysager, la répartition des usages dans l'espace public, ainsi que les accès et circulations pour véhicules, cycles et piétons. Cette planche comprenait également une partie explicative avec, entre autres, le parti général, l'insertion dans la ville, le caractère inclusif des aménagements proposés, le principe de gestion de l'eau de ruissellement et les options stratégiques en matière de durabilité, ainsi que les principes d'éclairage et d'ambiances nocturnes.
- **Planche 2 – plan de la place à l'échelle 1:250** permettant de comprendre les éléments particuliers de la proposition, y compris leur matérialité et les appropriations possibles.
- **Planche 3 - coupes – façades à l'échelle 1:250** nécessaires à la compréhension du projet.
- **Planche 4 - partie explicative des quatre frontages nord – ouest – sud – est** : pour chaque frontage, des notes, croquis, schémas ou illustrations, explicitant à minima le concept paysager et les choix d'organisation spatiale ainsi qu'une perspective, prise de vue à hauteur humaine, communiquant sur l'ambiance, la matérialité et les plantations.

Les participant·e·s étaient autorisé·e·s à proposer des variantes pour le dialogue intermédiaire.

4.3 Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions s'est basée sur les indications fournies par les participant·e·s (plans) ainsi que sur les informations échangées lors des dialogues. Le collège d'experts a apprécié les propositions sur la base des exigences et enjeux du cahier des charges. Il a appuyé notamment son appréciation sur les rapports des spécialistes-conseils, les dialogues ainsi que sur les critères suivants, sans ordre hiérarchique d'importance :

- pertinence du parti général et qualité de l'intégration dans le contexte élargi ;
- qualité des aménagements projetés et appropriation : qualités paysagères des espaces extérieurs, qualité spatiale, ambiance, facilité d'orientation, capacité de la proposition à favoriser une appropriation de l'espace par ses usagers (pratiques sociales et activités temporaires et pérennes) ; concept et qualité de l'éclairage ;

- prise en compte des différentes fonctionnalités et usages de l'espace public : cohabitation des différents usagers (mobilité douce, transports publics, transports individuels motorisés) ;
- qualités environnementales : exemplarité environnementale et prise en compte de la problématique d'adaptation au changement climatique, gestion des eaux pluviales ;
- faisabilité technique : pertinence des aménagements en lien avec la mobilité (projets routiers et mobilité douce), fonctionnalité de la proposition, stratégie de mise en œuvre ;
- faisabilité structurelle : prise en compte des contraintes statiques du parking de la Riponne, de la station M2 et de l'ex-cinéma Romandie et de la capacité de portance des dalles dans leur ensemble ;
- faisabilité économique : respect de l'objectif économique, tant du point de vue de la construction que de l'entretien ; économie des ressources et économie circulaire ;
- prise en compte des contraintes : respect du cahier des charges et du programme des présents mandats d'étude parallèles.

4.4 Expertises des spécialistes-conseils

Afin d'assister le collège d'experts dans son examen des cinq projets, il a été demandé aux spécialistes-conseils d'établir une grille d'analyse propre à chaque domaine d'expertise. Ces expertises ont permis aux membres du collège d'experts d'identifier plus aisément les éléments positifs ou points d'attention de chaque projet dans les domaines d'expertise suivants : *climat et nature en ville; espace public; architecture; manifestations ; Transports Lausannois; mobilité; faisabilité structurelle; palais de Rumine; inclusion et sécurité; usages.*

La majorité des projets améliorent grandement la qualité des flux piétons et vélos et proposent une interface TP de qualité selon l'**expertise mobilité**. L'**expertise TL** abonde dans le même sens et précise qu'un des projets offre également une interface intéressante pour les usagers des TP. En revanche, les accès au parking de Riponne ne sont globalement pas satisfaisants.

La qualité de l'espace public proposée par les projets est soumise à différentes conditions. L'**expertise espaces publics** relève la qualité des transitions entre la place et les espaces adjacents proposées par certains projets tandis que l'**expertise marchés et manifestations** met en avant deux projets pour leurs liens qualitatifs avec le reste de la ville. Enfin, à l'exception d'un projet, l'ensemble des propositions offrent des concepts d'éclairage intéressants selon l'expertise espace public. D'un point de vue de l'**expertise inclusion et sécurité**, certaines propositions abordent la question sécuritaire, mais l'ensemble des équipes doit encore mieux définir les outils qui permettront à tous les usagers de se retrouver sur cette place.

Les frontages faisaient également partie des éléments centraux à prendre en compte dans les différents projets. Ainsi, l'**expertise architecture** met en avant la bonne définition de la place par ses frontages dans deux projets ; elle apprécie également une définition des usages qui offre tout de même une certaine liberté d'appropriation dans la plupart des projets, ce qui est confirmé par l'**expertise espace publics**. Ce potentiel d'appropriation est intimement lié à la diversité des milieux dans le périmètre du concours, mis en valeur principalement dans deux projets l'**expertise climat et nature en ville**. Cependant, la faible réutilisation de l'eau dans les projets est mise en évidence.

4.5 Déroulement des dialogues intermédiaires

Les dialogues intermédiaires se sont déroulés les mardi 3 et mercredi 4 septembre 2024 et ont permis aux cinq équipes sélectionnées de présenter leur projet. La matinée du 3 septembre a permis au collège d'experts de prendre connaissance des projets proposés et des différentes expertises réalisées par les spécialistes-conseil et d'usages. Le collège d'experts a également identifié les éventuels points à éclaircir lors des dialogues avec les équipes. Au cours de l'après-midi du 3 septembre et de la journée du 4 septembre ont eu lieu les dialogues avec les 5 équipes, tour à tour et de manière individuelle, avec une partie dédiée à la présentation du projet, suivie d'échanges avec le collège d'experts.

Ces dialogues ont eu pour objectif de permettre un échange entre le collège d'experts et les participants afin de s'assurer que les qualités architecturales et techniques soient garanties, malgré la complexité de l'aménagement de la place et les interactions avec les quatre frontages. Ces échanges ont également été l'occasion pour les équipes de défendre leurs propositions et d'offrir une lecture plus claire aux membres du collège d'experts et aux personnes présentes.

Au terme de ces journées, le collège d'experts s'est retrouvé à huis clos pour établir les recommandations générales et propres à chaque équipe ainsi qu'à la définition de la forme et du contenu des documents demandés pour les dialogues finaux.

4.6 Recommandations à l'issue des dialogues intermédiaires

L'examen des projets reçus pour le dialogue intermédiaire, les analyses des spécialistes-conseils, les présentations par les équipes participantes, ainsi que les délibérations du collège d'experts qui ont suivi ont permis de relever les points suivants qui devaient guider les réflexions des équipes participantes en vue du dialogue final. S'il a jugé très positivement la qualité des projets rendus, le collège d'experts a souhaité que certains aspects, tels que décrits ci-après, soient développés dans les projets :

1. Généralités

- 1.1. Présenter l'identité forte du projet par le biais d'une phrase ou figure spatiale.
- 1.2. Présenter des projets réalisés à l'horizon 2030.
- 1.3. Indiquer clairement sur les plans si le projet se réalise en plusieurs phases ou étapes de réalisation.
- 1.4. Montrer le fonctionnement de la place, du marché et des différents usages sur les quatre saisons. Formuler de manière plus précise la manière dont seront pris en compte les différents usages de l'espace par les populations marginalisées.
- 1.5. Préciser et justifier le choix des matériaux envisagés (revêtements, construction...) en tenant compte de l'entretien et de l'exploitation.
- 1.6. Renseigner précisément le nivellement de la place.

2. Biodiversité

- 2.1 Préciser les strates végétales envisagées et les typologies d'essences végétales prévues.
- 2.2 Renseigner sur les fosses d'arbres prévues (volumes à disposition pour les racines).

3. Portance de la dalle du parking

L'analyse statique de la dalle du parking souterrain a permis d'identifier le besoin de travaux de renforcement de la dalle. Il en ressort que la charge admissible (poids non porteurs) à considérer pour l'ensemble du périmètre est de 1'000 kg/m² et la charge utile de 500 kg/m². Les équipes doivent tenir compte de ces informations dans la conception de leurs projets (charges admissibles, périmètres et phasage).

Une augmentation ponctuelle de la charge sur la dalle est admissible à condition de reporter ce poids supplémentaire sur les piliers et éventuellement les renforcer. Ces travaux doivent être renseignés et chiffrés et leurs coûts sont à la charge du projet.

4. Mobilité

Il est rappelé que la capacité actuelle en nombre de places de stationnement du parking Riponne doit être maintenue et utilisée pour compenser des suppressions de places en surface dans ce secteur de la Ville.

- 4.1 Maintenir impérativement une entrée et sortie du parking Riponne sur la rue du Tunnel et sur la rue du Valentin.
- 4.2 Mentionner plus précisément les accès livraison, urgences et ordures.
- 4.3 Préciser le nombre de places de stationnement voiture prévues en surface (Mobility, taxis, ...) ainsi que le nombre de places deux-roues, motorisés et non motorisés, en surface et en ouvrage.

5. Aspects gestion eaux de ruissellement

Il est relevé que tous les projets intègrent une réflexion, plus ou moins aboutie à ce stade, sur la gestion des eaux pluviales et répondant ainsi aux principes de la ville-éponge. Cependant, il est attendu de compléter les principes abordés lors du dialogue intermédiaire :

- 5.1 Présenter un concept hydraulique traitant le cheminement de l'eau de surface en direction des espaces destinés à la recevoir.
- 5.2 Mettre en avant la valorisation de l'eau comme élément ludique correspondant à un atout dans l'espace public.

6. Respect des coûts plafonds

- 6.1. Respecter le cadre budgétaire tel que fixé dans le cahier des charges ; les équipes sont rendues attentives au fait que toute plus-value devra pouvoir être solidement justifiée.

7. Documents demandés

Le rendu final doit permettre d'apprécier l'évolution du projet général en réponse aux recommandations du collège d'experts sur le projet remis au dialogue intermédiaire. Les documents demandés étaient sensiblement identiques à ceux du dialogue intermédiaire, sous réserve de compléter le projet avec une 5^e planche démontrant la faisabilité technique, structurelle et économique du parti retenu pour le frontage ouest (front ouest actif et accessibilité au parking). Devaient figurer sur cette planche une coupe constructive significative sur le parking de la Riponne échelle 1:50, avec une légende de matérialisation, le concept de mise en œuvre développé ainsi qu'un plan des nivellements de la place distinguant les niveaux actuels et projetés.

A ces considérations générales, chaque équipe a reçu des recommandations propres à son projet, ainsi qu'une série d'éléments pour lesquels des réponses étaient attendue pour le dialogue final.

5 MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES : PHASE DIALOGUE FINAL

5.1 Processus menant aux dialogues finaux

Le collège d'experts a transmis aux équipes ses recommandations et les documents complémentaires nécessaires pour les dialogues finaux le vendredi 20 septembre 2024, laissant les groupements poser leurs questions jusqu'au vendredi 4 octobre 2024. Le collège d'experts y a répondu dans les délais du 18 octobre 2024, en formulant des réponses générales et spécifiques à chaque équipe en fonction des questions. Un tableau descriptif des quantités à compléter par chaque groupement, et destiné à l'analyse économique des projets, a également été joint à cet envoi.

Les équipes ont ensuite pu développer leur projet jusqu'au vendredi 20 décembre 2024, date à laquelle leurs dossiers devaient être transmis au bureau assistant au maître d'ouvrage qui a effectué leur contrôle technique et formel.

5.2 Contenu et forme des rendus

Les documents demandés étaient sensiblement les mêmes que pour les dialogues intermédiaires, à l'exception d'une cinquième planche A0 au format horizontal démontrant la faisabilité technique, structurelle et économique du parti retenu pour le frontage ouest.

5.3 Expertises des spécialistes-conseils

Tout comme pour les dialogues intermédiaires, les spécialistes-conseils ont pris connaissance des projets au préalable afin d'établir une analyse des rendus par domaine d'expertise. Ces domaines étaient les mêmes que lors des dialogues intermédiaires et ont été complétés par les expertises patrimoine des bâtiments cantonaux, économie, stationnement et AEAI. De plus, bien que les spécialistes aient pu reprendre les critères d'analyse des dialogues intermédiaires, il leur était cette fois demandé d'identifier l'évolution des projets entre les deux dialogues, leurs points forts et faibles ainsi que de formuler des recommandations.

Alors que l'**expertise espaces publics** a relevé une faible adaptation générale des projets aux contraintes PMR, l'**expertise mobilité** a tout de même noté une amélioration des connexions sur l'avenue des Deux-Marchés et un traitement fin des pentes de l'avenue de l'Université dans une majorité des projets. L'**expertise TL** souligne également une évolution positive de la liaison piétonne entre le métro et la rue du Valentin dans la plupart des projets, mais rend attentif au risque de conflits entre les bus et l'entrée sud du parking de Riponne.

Du point de vue de l'attractivité de la place, l'**expertise marchés et manifestations** a identifié une impression de cloisonnement de la place dans la plupart des projets pouvant être en partie expliquée par la faible lisibilité générale des espaces du front Nord relevée par l'**expertise architecture**. Ce constat peut cependant être nuancé par la perméabilité offerte au front Ouest identifiée dans une majorité des projets par l'**expertise d'usage**, qui signale aussi la bonne intégration générale des entrées du parking dans l'espace paysager. Le front Sud est également transformé par les différents projets et, bien que l'**expertise architecture** relève une amélioration globale de la qualité de l'espace Arlaud dans une majorité des projets, **espaces publics** nuance ces propos en précisant que l'émergence du métro reste peu avenante de manière générale. Cette observation est partagée par l'**expertise patrimoine** qui regrette de ne pas voir une plus grande monumentalité dans l'architecture du parvis de cet espace.

A l'Est, bien que les aménagements pour les socles et jardins du Palais de Rumine fassent l'objet de procédures distinctes, il était demandé aux participants de les intégrer à la réflexion, ces espaces étant des périmètres d'accroche de la place. Bien que la création d'espaces ombragés pour la détente ou la déambulation soit saluée, **l'expertise patrimoine cantonal** a constaté un excès d'arborisation sur les socles de Rumine pour l'ensemble des projets. Les **exploitants du Palais de Rumine** recommandent de garantir les accès livraisons au Palais par la rue Viret et la Porte du Simplon.

A ces différents constats s'ajoute la question de l'intégration des personnes marginalisées et du centre de consommation sécurisé (ECS). Bien qu'il soit encore tôt pour définir clairement leur emplacement futur, **l'expertise inclusion et sécurité** rend attentif aux questions d'acceptabilité par les voisins dans le cas d'un déplacement de l'ECS en direction de la rue des Deux-Marchés. D'un point de vue climatique, bien que la majorité des projets aient traité de la problématique de gestion des eaux de ruissellement, **l'expertise climat et nature en ville** encouragerait les équipes à utiliser davantage de revêtements perméables. Cela offrirait aussi des opportunités pour la pousse de végétation spontanée.

5.4 Déroulement des dialogues finaux

Les dialogues finaux se sont déroulés les vendredi 28 février et samedi 1^{er} mars 2025 au Palais de Rumine, sans interaction pouvant influencer le collège d'experts dans ses délibérations. De manière similaire aux dialogues intermédiaires, le collège d'experts a pris connaissance des 5 projets finaux et des expertises des spécialistes-conseils pendant la journée du 28 février 2025. A la fin de cette première journée, il a débattu sur les diverses informations reçues et préparé la journée du 1^{er} mars.

Chaque dialogue se composait de la présentation et de l'évolution du projet, suivie de questions et d'échanges avec le collège d'experts. Les critères d'appréciation étaient identiques aux dialogues intermédiaires mais une attention particulière a été portée sur l'évolution du projet entre les deux phases, notamment en lien avec les recommandations établies lors des dialogues intermédiaires.

Ce 2^{ème} jour de dialogues finaux a été diffusé en direct dans une autre salle du Palais de Rumine afin que le public puisse suivre les cinq présentations et les dialogues qui s'en sont suivis. Les délibérations du collège d'experts et le choix du projet lauréat ont également pu être suivis en direct par le public.

Dans les couloirs du Palais de Rumine, une exposition présentant l'ensemble du processus, du concours international d'idées au lancement des MEP. Les planches des cinq équipes étaient également affichées afin de permettre au public de les découvrir plus en détail.



6 RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS

6.1 Recommandations du collège d'experts

Le collège d'experts ainsi que le maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 5 équipes qui se sont beaucoup engagées sur ce projet, en mettant à profit leur compétence et leur créativité. Les propositions ont amené un panel de solutions innovantes, permettant d'offrir une nouvelle identité à la place de la Riponne, par le traitement de son cœur et de ses frontages, tout en intégrant la question des flux de circulation et ses multiples usagers.

La diversité des propositions présentées a permis au collège d'experts de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges des MEP.

Ainsi, le collège d'experts recommande à l'unanimité à la Ville de Lausanne maître de l'ouvrage de confier aux auteurs du projet lauréat « Au Soleil, sous la pluie » le mandat pour le développement du projet de la place de la Riponne et de ses abords et l'élaboration de tous les documents techniques nécessaires jusqu'à la phase de mise à l'enquête publique, conformément au point 2.7 du document n°A01 procédure des mandats d'étude parallèles.

Le collège d'experts enjoint les auteurs à établir un dialogue engagé et constructif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet, en tenant en compte les recommandations suivantes.

Le collège d'experts insiste sur les qualités suivantes à préserver :

- la relation équilibrée entre les vides de la place et la programmation composant les frontages ;
- le concept de rafraîchissement attractif de la place en référence au tracé de la Louve ;
- la diversité des ambiances ainsi que le renforcement du vivre-ensemble et plus particulièrement la multiplicité des usages autour des « îles du Romandie » (parvis de Riponne 10) garantissant l'attractivité de la place à tous ses usagers ;
- la végétalisation importante de la place s'adaptant aux possibilités et conditions de plantation, aux usages et ambiances ;
- la transformation intelligente de la rue du Tunnel en espace public intégré à la place de la Riponne, générant des espaces conviviaux et arborés le long de la façade Ouest ;
- le traitement fin des liaisons physiques et paysagères entre la place et le Palais de Rumine à l'Est et la rue du Tunnel à l'Ouest ;
- la mise en valeur de l'espace Arlaud, formant une placette différenciée de la place, intégrant de manière sensible les accès aux métro et parking.

Pour la poursuite des études, le collège d'experts recommande certaines améliorations notamment concernant les points suivants :

- tout au long des différentes phases du projet, traiter de manière prioritaire la question du sol (tant quantitative et qualitative), prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir les arbres existants et offrir des espaces de prospection racinaires les plus généreux et continus possibles et rechercher le substrat le plus adapté (aéré, léger, portant, retenant l'eau) afin que le projet puisse tenir toutes ses promesses en termes d'ambition végétale ;

- en regard des contraintes d'entretien d'un lieu très fréquenté, préciser la cohérence entre les différentes matérialités de la place (surfaces pavées et surfaces vertes/perméables) ainsi que leurs raccords avec les revêtements existants, en particulier avec la rue de la Madeleine, la rue Haldimand et l'avenue de l'Université ;
- étudier la modénature et l'emprise du couvert organisant les « Quais du tunnel » et des pavillons qu'il abrite, pour les inscrire dans le contexte bâti et historique de la place tout en s'assurant de l'intégration des accès piétons au parking souterrain (ascenseurs / escaliers);
- préciser les renforcements de la dalle du parking nécessaires, en fonction des zones de surcharge prévues (secteurs de plantation, gradins, socles des couverts, etc.) et trouver des solutions techniques adaptées à la dalle du métro pour garantir l'image plantée du square Arlaud ;
- assurer la faisabilité fonctionnelle et sécuritaire de la trémie Sud d'accès au parking Riponne, en vérifiant la possibilité d'un fonctionnement à une voie, avec entrée et sortie alternée ;
- préciser la faisabilité d'un passage ouvert élargi sous le bâtiment de Riponne 10 ;
- préciser le concept de récupération et stockage des eaux et la faisabilité de la fosse à impluvium dans l'ancien cinéma Romandie.

Enfin, il appartiendra à l'équipe lauréate de veiller au bon fonctionnement du parking souterrain en intégrant à la réflexion les sorties de secours et les cheminées d'évacuation des fumées. Et, pour rappel, le choix des essences d'arbres devra se faire en collaboration avec la Ville de Lausanne.

6.2 Considérations générales

Le collège d'experts a grandement apprécié la qualité et la diversité des propositions présentées et tient à remercier tous·tes les participant·e·s de leur importante contribution. Le collège d'experts remercie également chaleureusement l'ensemble des spécialistes-conseils ainsi que le groupe des experts usagers dont les apports respectifs ont été très enrichissants.

Le collège d'experts tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse approfondie des projets établis par les participant·e·s. Il résume, cependant, l'essentiel des débats permettant au maître de l'ouvrage de se déterminer sur la base de notions objectives.

Les critiques détaillées résultent de la comparaison des propositions étudiées et ne peuvent être dissociées du contexte dans lequel elles se sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

6.3 Notifications

Après la conclusion du jugement, le maître de l'ouvrage a transmis aux participant·e·s, par écrit, la décision du collège d'experts. Il s'est également chargé de publier dans la presse, de manière appropriée, les résultats des présents mandats d'étude parallèles.

6.4 Exposition publique

Les projets feront l'objet d'une exposition publique, à une date et en un lieu qui seront annoncés aux participant·e·s et par voie de presse.

7 DISPOSITIONS FINALES

7.1 Propriété et confidentialité des documents

Les documents qui sont remis par l'adjudicateur aux soumissionnaires restent confidentiels pour la durée de la procédure jusqu'à et y compris l'extinction complète de toute voie de recours. Ils demeurent la propriété de l'adjudicateur.

Le droit d'auteur sur les études reste propriété des participant·e·s.

7.2 Litiges et recours

Les litiges provenant des MEP seront traités conformément à l'article 28 du règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.

Les décisions du collège d'experts sur des questions d'appréciations du collège d'experts sont sans appel.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat à l'équipe pluridisciplinaire sera publiée dans la FAO et sur le site www.simap.ch. Elle est susceptible de recours dans les 20 jours auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud.

7.3 Droit applicable et for judiciaire

Le droit applicable est le droit suisse, en particulier le Code des Obligations.

Le for est à Lausanne.

8 APPROBATION

8.1 Approbation par le collège d'experts

Le présent rapport du collège d'experts a été approuvé par le Maître de l'ouvrage à Lausanne en date du 08 avril 2025.

Le document original avec les signatures des membres et des suppléant·e·s est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.

Présidente

Marie-Hélène Giraud

Vice-président

Grégoire Junod

Membres professionnels

Sophie Agata Ambroise

Marco Bosso

Patrick Etournaud

Marlène Leroux

Julien Rémy

Marion Talagrand

Emmanuel Ventura

Membres non-professionnels

Manon Fleury

Julien Guérin

Johnny Perera

Maude Reitz

Membres professionnels suppléants

Claudio Iglesias

Stéphane Menerat

Membres non-professionnels suppléants

Yves Bonard

François Reynaud

Critique et plans (dialogue final) du projet retenu

Au soleil, sous la pluie...

Architecte-paysagiste	Paysagegestion, Lausanne
Architecte	Localarchitecture, Lausanne
Ingénieur-civil	Ingphi, Lausanne
Ingénieur-mobilité	Mrs Partner
Hydrologue	Luca Rossi
Mise en scène de l'eau	O technic
Historienne de l'architecture	Martine Jaquet
Ingénieur-environnement	Alternia
Psychologue	Association Kraft
Programmeur urbain	Rez Actifs

Le projet « Au soleil, sous la pluie... » envisage l'acclimatation de la place de la Riponne afin de susciter de nouvelles appropriations de l'espace, d'encourager les usages sans les surdéterminer et in fine de faire de la Riponne une place vivante en toute saison.

STRATEGIE GENERALE

L'acclimatation de la place déploie une stratégie cohérente et complète qui joue avec l'ensemble des composantes matérielles de l'espace et vise à l'émergence d'un lieu résilient pour la ville de Lausanne.

L'eau est convoquée en premier. La place est conçue comme un grand impluvium. Son nivellement permet de ménager des épaisseurs de sol capables d'absorber les eaux superficielles, tandis que la fosse du Romandie est consacrée comme réceptacle principal des eaux de pluie. La gestion des eaux lors de fortes précipitations devra s'appuyer sur ces solutions.

Les légers rehaussements topographiques et l'usage de substrats allégés permettent de recréer des sols vivants d'une épaisseur suffisante pour accueillir une végétation stratifiée et déployée sur tout le pourtour de la place.

Si le projet ménage de nouveaux sols grâce à des artifices variés, les conditions de développement du végétal demeurent limitées par la présence de la dalle du parking souterrain et la relative exigüité ou discontinuité des fosses. Bien qu'adaptée à ces conditions, la végétation est généreuse. Les épaisseurs et profondeurs de chacune des rives de la place offrent des vrais espaces accueillants où séjourner aux différents moments de l'année et du jour.

Enfin, le jeu d'eau linéaire promet de rafraîchir et d'animer le cœur de la place aux saisons chaudes.

Cette stratégie d'acclimatation est déclinée jusque dans la matérialité des espaces, les strates végétales et les sols. Sur ce dernier point toutefois, le collège d'experts émet des réserves : les propositions de sols semi-perméables seront à affiner pour être compatibles avec l'intensité d'usage et de circulation attendues sur la place de la Riponne.

REPONSE FONCTIONNELLE

Le projet apporte une réponse convaincante aux objectifs fonctionnels. La plateforme multimodale propose un positionnement des arrêts de bus le plus au sud possible, de manière à faciliter les connexions avec le métro. Sur la rue du Valentin, l'encolonnement des voitures en souterrain en entrée de parking permet de libérer l'espace en surface et éviter les façades mortes. Une attention particulière doit cependant être portée à la gestion des flux en entrée du parking, en particulier sur la trémie Ouest, côté rue du Valentin ainsi que l'intégration au rez du parking. Les piétons ont la priorité sur la place et les vélos sont stationnés en ouvrage, à l'étage Mobility. En surface, ils sont répartis sur l'ensemble de la place selon

un itinéraire cyclable encore à définir. Les PMR, enfin, peuvent accéder librement à la place par les différents côtés, y compris par les nouveaux gradins à l'ouest qui prévoient des pentes adaptées. Le projet final intègre les remarques qui avaient été formulées par le collège d'experts.

De plus, la proposition repose sur un système structurel ingénieux (utilisant la géométrie des gradins), impliquant des renforts proportionnés à l'échelle du projet. Ce dispositif présente l'avantage de préserver l'accessibilité à l'étanchéité, facilitant ainsi son entretien. Les interventions sur les structures existantes resteront ponctuelles et localisées.

COMPOSITION D'ENSEMBLE

Ces stratégies s'incarnent dans une composition d'ensemble classique : un espace central vide bordé de quatre rives épaisses qui font transition entre ce cœur de place et chacune des façades qui la bordent. Ces rives délimitent le vide central, offrent des espaces de séjour à part entière, soulignent la géographie encaissée du site, interagissent avec les rez-de-chaussée qui bordent la place, mettent en scène chacune des façades. La composition opère des distinctions subtiles entre chacune des rives. Elle laisse, en particulier, ressentir et comprendre la position géographique de la place en distinguant les rives Est et Ouest adossées aux collines et les rives Nord et Sud ouvertes sur la vallée de la Louve. La proposition a par ailleurs intégré habilement les remarques exprimées par le collège d'experts lors du dialogue intermédiaire.

Le vide du cœur de la place est préservé afin d'accueillir les manifestations qui y ont cours. Les jeux d'eau discrets mais « tendus » sur toute sa longueur évoquent la Louve enfouie et donnent l'orientation de la vallée. A l'Ouest, les jardins sont composés en gradins plantés et offrent des assises ombragées tout en ménageant des liaisons douces entre le cœur de la place et la rue du Tunnel.

Le tracé légèrement ondulant de la rue du Tunnel permet d'adoucir la dimension fonctionnelle de cette partie de la place de la Riponne. Les entrées et sorties compactes, l'écartement des deux voies, l'épaisseur plantée au-devant des façades, contribuent à l'apaisement, l'adoucissement et l'animation de cette rive de place. L'évolution de la proposition architecturale a été saluée. Bien que le collège d'experts émette des doutes au sujet de la forme de la toiture du couvert linéaire, il s'inscrit désormais à l'échelle de la place grâce à la grande transparence transversale qu'il ménage et sa discrétion certaine.

Au Sud, le square Arlaud propose une densité arborée généreuse offrant des terrasses au-devant du musée et de la sortie du métro et pour l'accueil des foodtrucks. Il délimite clairement une rive Sud pour le cœur de la place. Les voiles ont été remplacées par un couvert plus simple et discret en adéquation avec sa fonction et n'apportant pas de concurrence à la façade du musée Arlaud. A l'Est, les jardins du Palais de Rumine sont épaissis. Ils soulignent le Palais tout en évoquant la puissance de la colline de la cité. Ils offrent pareillement des espaces de pause. Enfin, au Nord, la « forêt » du Romandie a été éclaircie de telle sorte à ménager des liens lisibles entre les rez-de-chaussée de Riponne 10 et le cœur de place. Ce faisant la relation avec la rue des Deux-Marchés est clairement mise en valeur tout comme le lien entre les places de La Riponne et du Tunnel. Les expertises rendent tout de même attentif au fait de ne pas trop figer les usages possibles devant Riponne 10.

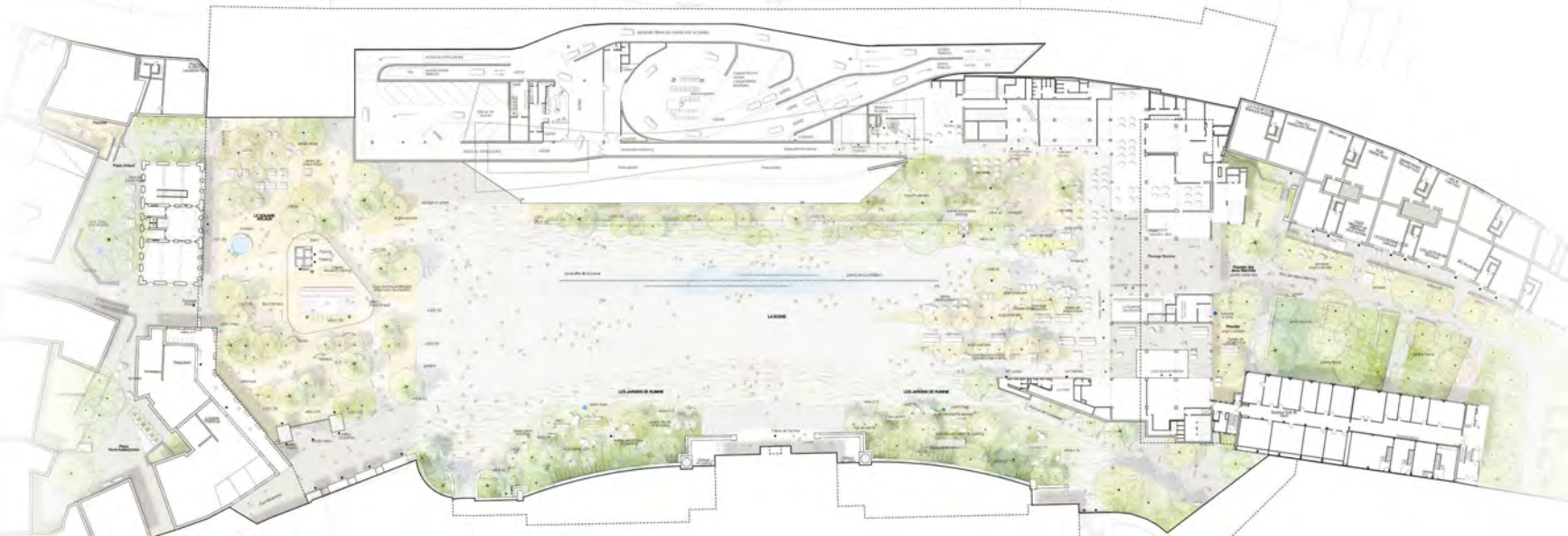
Le collège d'experts relève la qualité du projet « Au soleil, sous la pluie... ». Outre, la justesse des résolutions apportées aux problématiques techniques et fonctionnelles, le collège salue un projet qui témoigne d'une grande sensibilité et d'une fine compréhension du site, de son histoire, de son identité et de sa vie au quotidien. Le dessin est juste et offre une composition équilibrée et douce à toutes les échelles, celle de la géographie, celle de la place et celle de ses différents sous-espaces. Le projet apporte une réponse claire aux questions contemporaines d'adaptation climatique de la ville et de résilience urbaine. Il place les usagers au cœur de la proposition en offrant à une grande diversité de publics une grande variété d'usages, mais sans les surdéterminer. En ce sens, c'est un projet inscrit dans son histoire mais porteur d'une vision renouvelée pour la place de la Riponne.

“ Au soleil, sous la pluie ”
LA RIPOINNE RESPIRE

PLAN PROJET - échelle 1:250



ADAPTER ET PRENDRE SOIN DE L'INFRASTRUCTURE EXISTANTE TOUT EN LIMITANT LA SUPPRESSION DES STATIONNEMENTS EN ŒUVRE - PLAN NIVEAU 0, échelle 1.500



LES NOUVELLES TRÉMIÈS D'ACCÈS AU PARKING SONT PRISES EN CHARGE DEPUIS LA BERMÉ CENTRALE DE LA RUE DU TUNNEL, LIBÉRÉ DE LA VOITURE - COUPE EE', échelle 1.500



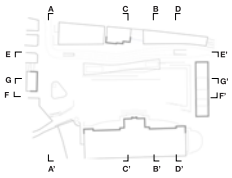
HABILLER LE PIED DU PALAIS DE RUMINE DE JARDINS, PENDANT QUE SOUFFLE LA LOUVE... PENDANT CE TEMPS C'EST GUINGUETTE AUX ÎLES DU ROMANDIE ET PÉTANQUE AU SQUARE ARLAUD. BUS ET METRO SERONT LÀ POUR NOUS RAMENER - COUPE GG', échelle 1.250



Les jardins étagés de Rumine

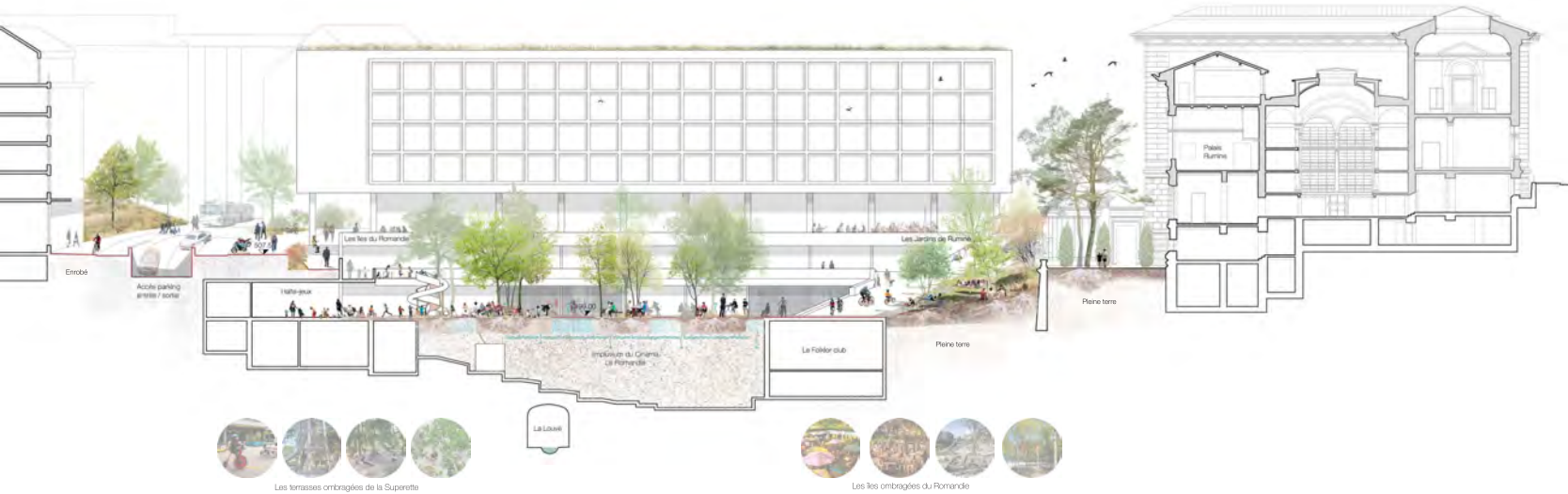


À DEUX PAS DE L'ENTRÉE QUI MÈNE AU METRO ET AU PARKING, LES QUAIS DU TUNNEL DONNE UNE NOUVELLE IMPULSION À LA MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DE LA VILLE - VUE 2



“ Au soleil, sous la pluie ”
LA RIPONNE RESPIRE

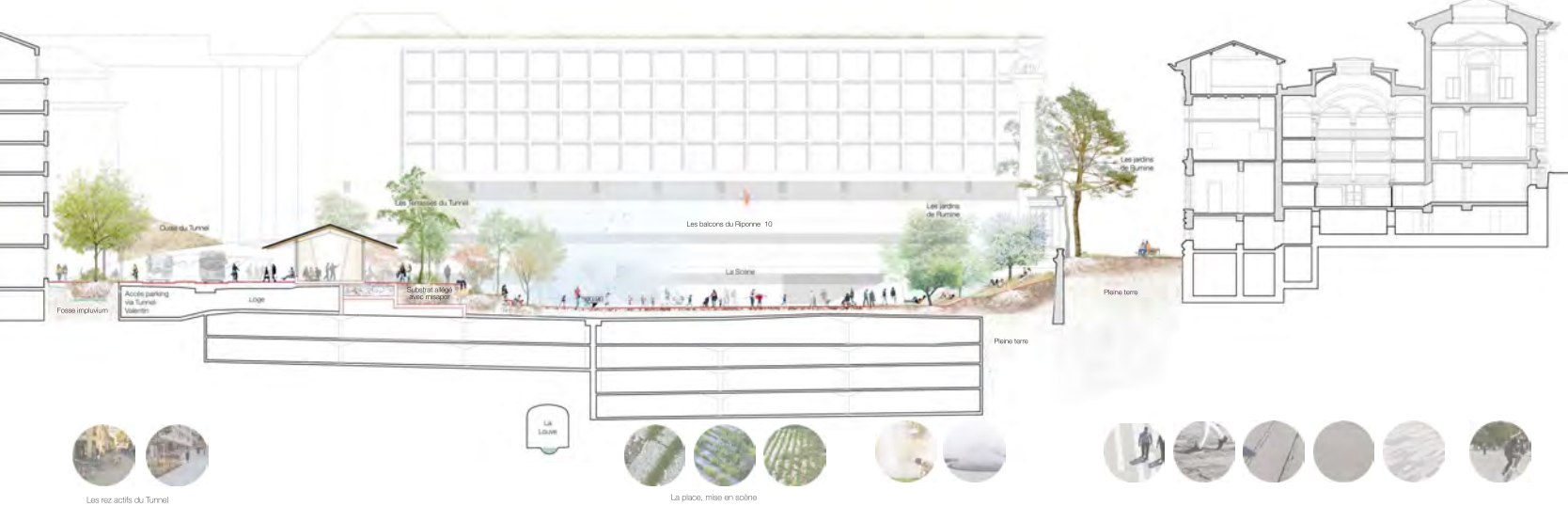
Sous la Riponne, l'Or Bleu du Romandie, sur la Riponne, la Canopée des Îles - coupe DD', échelle 1.250



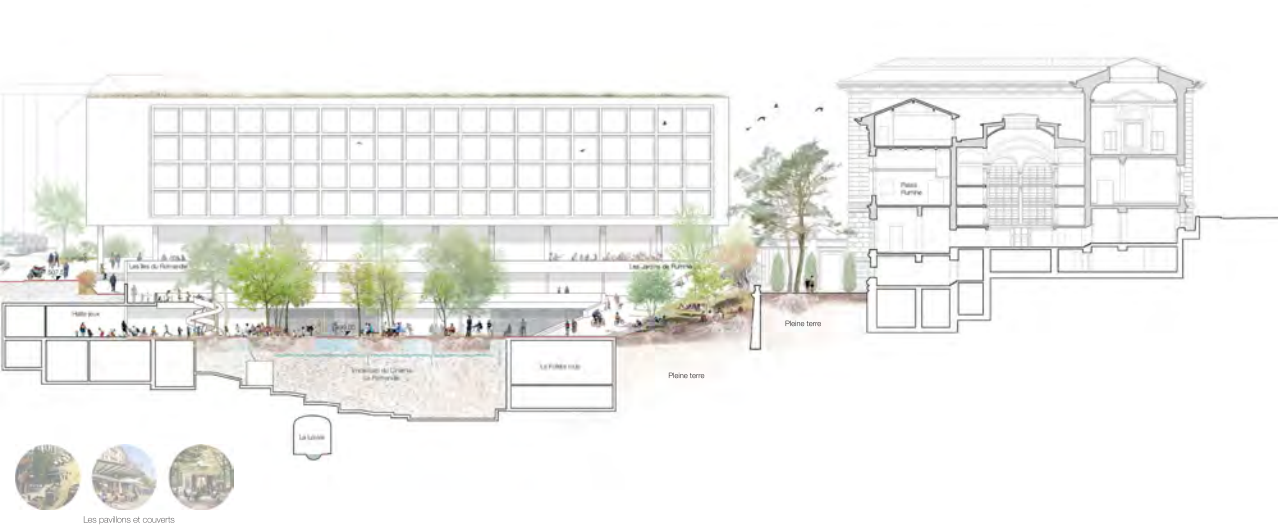
Le Square Arlaud, convivial, à l'ombre des grands arbres et du couvert, à deux pas du métro et du parking - VUE 3



La Riponne s'habille d'un dallage de pierre, qui évoque le lit de la rivière et respire au rythme du souffle de la Louve - coupe BB', échelle 1.250



Depuis la rue Neuve, s'organisent déjà les quais du tunnel à deux pas de ceux du métro sur le Square Arlaud - coupe DD', échelle 1.250



Depuis le Square Arlaud, on peut descendre vers la vieille ville, aller prendre le bus sur les quais du tunnel ou remonter la place jusqu'au passage qui mène à la place du tunnel - coupe FF', échelle 1.250



GÉRER DURABLEMENT ET SIMPLEMENT LES EAUX, AVEC CE QUI EXISTE



LA RIPOÑNE, MACHINE À RÉGULER L'EAU

Dans la pente, s'enchaînent les espaces publics du centre-ville de Lausanne dont le plus généreux est celui de la place de la Riponne. Sa plaine est asséchée pour que les eaux de ruissellement soient guidées et gérées in fine par la fosse à impluvium du Romandie. Cette «mega- fosse à impluvium» résulte de la démolition de la dalle de couverture du Romandie. La profondeur de cette fosse, à l'échelle de la place permet de recréer des conditions similaires à la pleine terre et d'y associer la rétention de l'eau de pluie dans un dispositif de stockage de l'eau à l'échelle du quartier.

LAISSER LES ÉTOILES ÉCLAIRER LA NUIT LÀ OÙ S'EST POSSIBLE



LA NUIT ET L'ÉCO - Exemple du réseau de entreprises la nuit de la Louisiane - Exemple de loi avec graphique	LA NUIT ET LA PROMIÈRE - Exemple de loi qui n'est pas valide - Mise en lumière des données - Mise en lumière des données	LA NUIT ET LE BAY - Exemple de réseau de entreprises la nuit de la Louisiane - Exemple de loi avec graphique - Mise en lumière des données - Mise en lumière des données
--	--	---

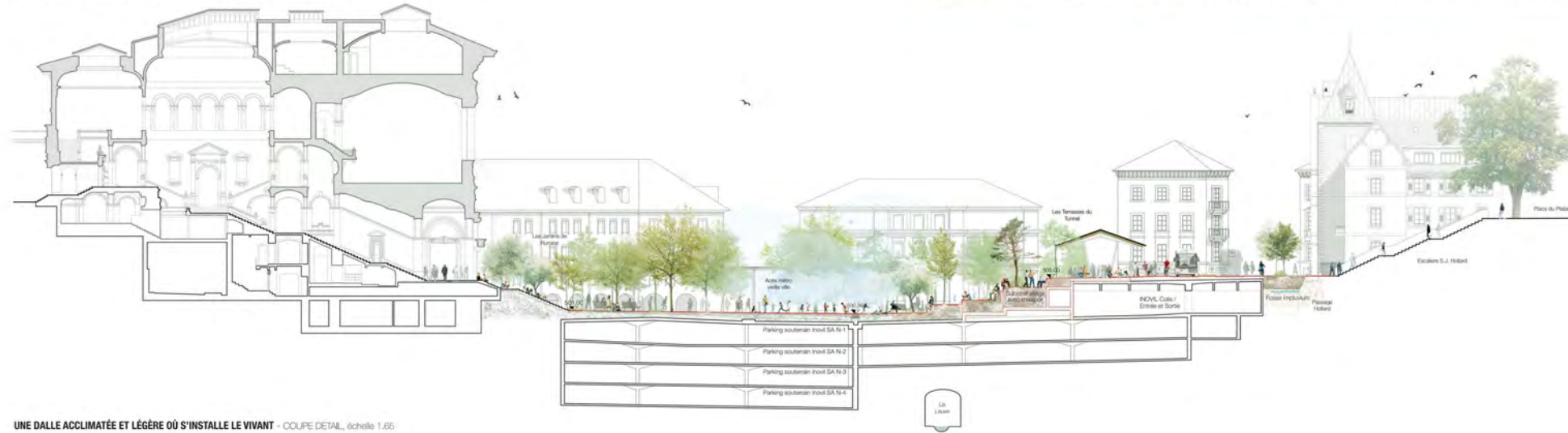
LES SALONS À CIEL OUVERT DES JARDINS BAS HABILLENT DE VERT LE MUR IMPOSANT DU PALAIS DE RUMINE - VUE 4



LES ÎLES DU ROMANDIE, AUX ALLURES DE GUINGUETTE - VUE 5



FRANCHIR LA RIPONNE, DU PALAIS DE RUMINE AUX QUAIS DU TUNNEL MAIS AUSSI Y RESTER - COUPE CC, échelle 1:250



UNE DALLE ACCLIMATÉE ET LÉGÈRE OÙ S'INSTALLE LE VIVANT - COUPE DETAIL, échelle 1:65

STRATÉGIES DE CONSTRUCTION SUR L'EMPRISE DU PARKING

Le projet prévoit des nouveaux aménagements sur la dalle du parking, qui pourrait être subdivisée en trois secteurs pour lesquels des concepts d'intervention ont été étudiés.

La scène

L'envoltement de la place est réalisé sur les bords réalisés par le parking. Une couche de granulats de verre expansé est mise en place sous le coffre et le revêtement permettant de respecter la charge maximale de 1000 kg/m².

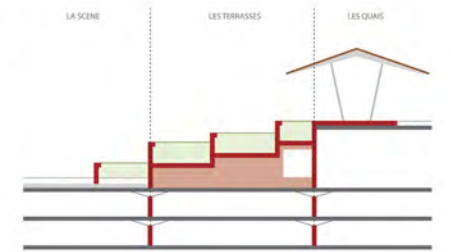
les gradins et leurs aménagements végétalisés. Il évalue des interventions coûteuses sur la dalle du parking, seuls des interventions ponctuelles sur les colonnes pourraient être nécessaires.

Les quai

La vue du Tunnel ne nécessite a priori pas de renforcement pour supporter les charges de la toiture légère du pavillon.

Le cas échéant, une surdalle sera réalisée à l'instar des travaux en cours.

Les terrasses
Les gradins nécessitent de créer une nouvelle géométrie et il est prévu de réaliser des murs-voies alignés sur les porteurs du parking. Ces murs portent la nouvelle dalle qui forme et soutient



Critiques et plans (dialogue final) des autres projets

Arbres de jouvence

Architecte-paysagiste	Atelier ADR, Genève
Architecte	Bakker & Blanc architectes associés, Lausanne
Ingénieur-civil	Küng et Associés, Echallens
Ingénieur-mobilité	UrbanMoving ingénierie Sàrl / WAYS Ingénierie Sàrl
Ingénieur-environnement	BMG Solution SA
Eclairagiste	Hyperchrome sas
Urbaniste	mille et une villes sàrl

Le projet « Arbres de jouvence » propose une restructuration spatiale de la place de la Riponne avec l'installation d'un grand mail arboré de 34 arbres, composé de trois essences, qui prend place sur les actuelles voies de circulation et d'accès au parking. Ce mail est équipé de mobilier et agrémenté d'une fontaine.

Au niveau de la place, la topographie est retravaillée de manière à lisser les pentes et recréer un sol unitaire. L'ensemble de la place est traité avec un dallage en pierre naturelle, ce revêtement se poursuit sous le mail d'arbre.

La limite entre la place de Riponne et la rue du Tunnel qui la surplombe est affirmée de manière claire par un geste architectural fort. Des arcades viennent pendre place dans les vides existants de la façade du parking, comme une référence à l'identité de la ville dont les dénivelés sont fréquemment traités de cette manière. Un escalier double permet une liaison entre la rue et la place.

Sur la rue du Tunnel, le projet prévoit la création de deux nouvelles trémies qui permettent de libérer du trafic l'ensemble de la place de la Riponne. Au vu des récents travaux réalisés sur cette rue, le projet ne prévoit pas d'intervention lourde de réaménagement.

Au sud, devant l'espace Arlaud, le projet propose la démolition de l'édicule existant et la création d'une nouvelle structure plus compacte qui permet de libérer les vues sur le bâtiment Arlaud. Des surfaces vertes sont créées au pied des arbres existants, le revêtement actuel en enrobé bitumineux est conservé.

Au nord, le projet propose une intervention sur le bâtiment Riponne 10 afin de créer des rez-de-chaussée actifs et redéfinir l'espace. L'ancien cinéma Romandie est réhabilité en foodcourt, un patio planté est créé afin d'amener de la lumière naturelle au niveau -1. Des surfaces vertes sont prévues sous les arbres existants.

A l'Est, les jardins du Palais de Rumine sont retravaillés et étendus.

Le collège d'experts salue la lecture historique et territoriale développée par l'équipe de projet, de même que la simplicité et la clarté du parti pris. Il apprécie notamment la volonté de mettre au cœur du projet un geste végétal fort, d'une certaine monumentalité, qui répond à l'échelle de la place. Le traitement fin de la topographie de la place est particulièrement réussi. En revanche, le traitement prioritaire du cœur de la Riponne au détriment des franges affaiblit le projet de même que la qualité et la diversité des usages proposées dans les sous-espaces. L'absence d'axialité avec le palais de Rumine a également été soulignée.

Concernant le mail arboré, le collège d'experts aurait apprécié que la proposition aille plus loin dans le développement d'un acte végétal fort. Un traitement plus contemporain, notamment dans sa composition et dans le traitement de son sol aurait pu être proposé. Si le choix des essences est judicieux, le collège d'experts s'interroge sur la proposition technique de plantation et la pérennité du mail dans le temps.

Le traitement du front entre la rue du Tunnel et la place de la Riponne est jugé trop brutal et peu perméable, notamment pour les PMR. La proposition du traitement architectural de ce front par la création d'arcades n'a pas convaincu le collège d'experts, notamment leur expression factice et son manque de potentiel d'animation de la place.

Les propositions d'aménagement sur la rue du Tunnel sont fonctionnelles mais trop peu qualitatives en termes d'activation de l'espace public. A ce titre, le parvis de l'église méthodiste aurait mérité une attention particulière. Le collège d'experts souligne l'intégration des trémies qui limitent les conflits avec les autres modes en surface et qui ont un impact moindre sur le parking en sous-sol. L'équipe de projet a pris soin de respecter les charges admissibles de la dalle située au-dessus du parking. Toutefois, un point de vigilance concerne l'impossibilité d'assurer l'entretien de l'étanchéité sous la zone avec les arbres.

Le collège d'experts apprécie la volonté de simplifier la lecture du parvis du musée Arlaud et le nouvel édicule proposé. Il s'interroge sur le dessin des surfaces végétalisées proposées aux pieds des arbres existants et le choix du revêtement en enrobé bitumineux.

Concernant la proposition d'aménagement du parvis Riponne 10, le collège d'experts salue la volonté de recréer un rez-de-chaussée actif qui redéfinisse l'espace mais n'est pas convaincu par la proposition d'aménagement de surface et s'interroge sur la pertinence du patio. La réhabilitation de l'ancien cinéma en food-court n'a également pas fait l'unanimité.

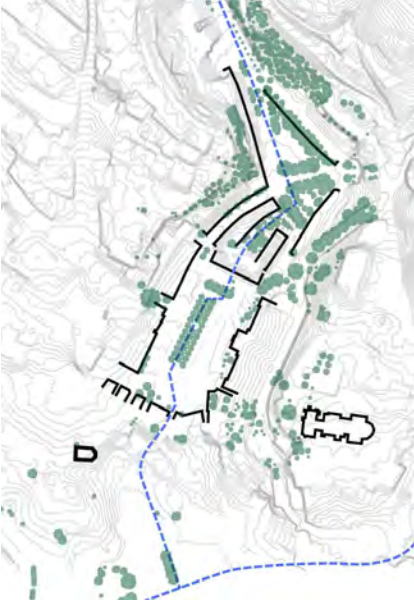
L'extension des jardins de Rumine est appréciée mais aurait pu être d'avantage travaillée en termes d'aménagement et d'usage.

En conclusion, le collège d'experts tient à saluer la force et la cohérence du parti, développé dans le projet « Arbres de jouvence ». Si certains choix projectuels n'ont pas su convaincre, il n'en demeure pas moins que le projet offre une vision ambitieuse pour le réaménagement de la place, en particulier grâce au caractère intemporel et à la sobriété des interventions proposées.



Donner à la Riponne une dignité qui en fait un lieu de vie agréable au quotidien, celui de l'accueil des marchés hebdomadaires et la place des manifestations occasionnelles.

Végétaliser le vallon



Très grossièrement simplifié, Lausanne s'est trois collines : la Cité, St-François et St-Laurent, et deux vallons : le Flon et La Louve. Dès le XIXe siècle et l'obsolescence militaire des fortifications, le développement moderne du centre-ville s'est fait au profit d'une stratégie d'une part, de franchissement des obstacles du relief par le Grand Pont et le Tunnel de la ceinture Pichard et d'autre part, par le comblement des vallons des deux cours d'eau mis sous tuyau. Si aujourd'hui le vallon du Flon est toujours assez facilement compréhensible, celui de la Louve est en revanche très difficilement identifiable.

Notre proposition d'aménagement pour la place de la Riponne tente de rétablir une compréhension minimum du vallon de la Louve par la création d'un mail arboré, qui s'inscrit, à l'amont, dans la continuité des réaménagements prévus pour la rue des Deux-Marchés et la place du Tunnel. A l'aval, en traversant la station du métro, on rejoint la rue de la Louve pour arriver place Pépinet où un alignement de platanes majestueux nous mène à la rue Centrale, lieu de la confluence de la Louve et du Flon.

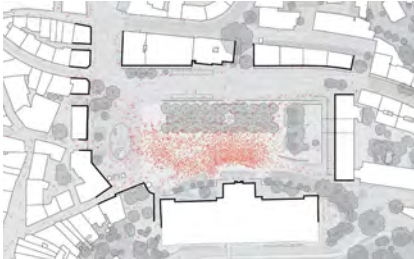


Correction du dévers actuel pour mise à niveau de la place sur sa largeur
Ré-organisation des accès au parking, gain de plus de 1'000m2 de place pour ré-organisation des accès

Faire son marché



Se rassembler



La nuit



Le fonctionnement des transports publics



Le fonctionnement des TIM



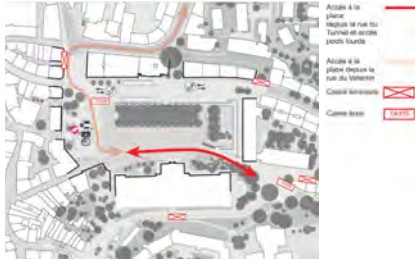
Danser



Partager au MIAM festival



Les dessertes fonctionnelles



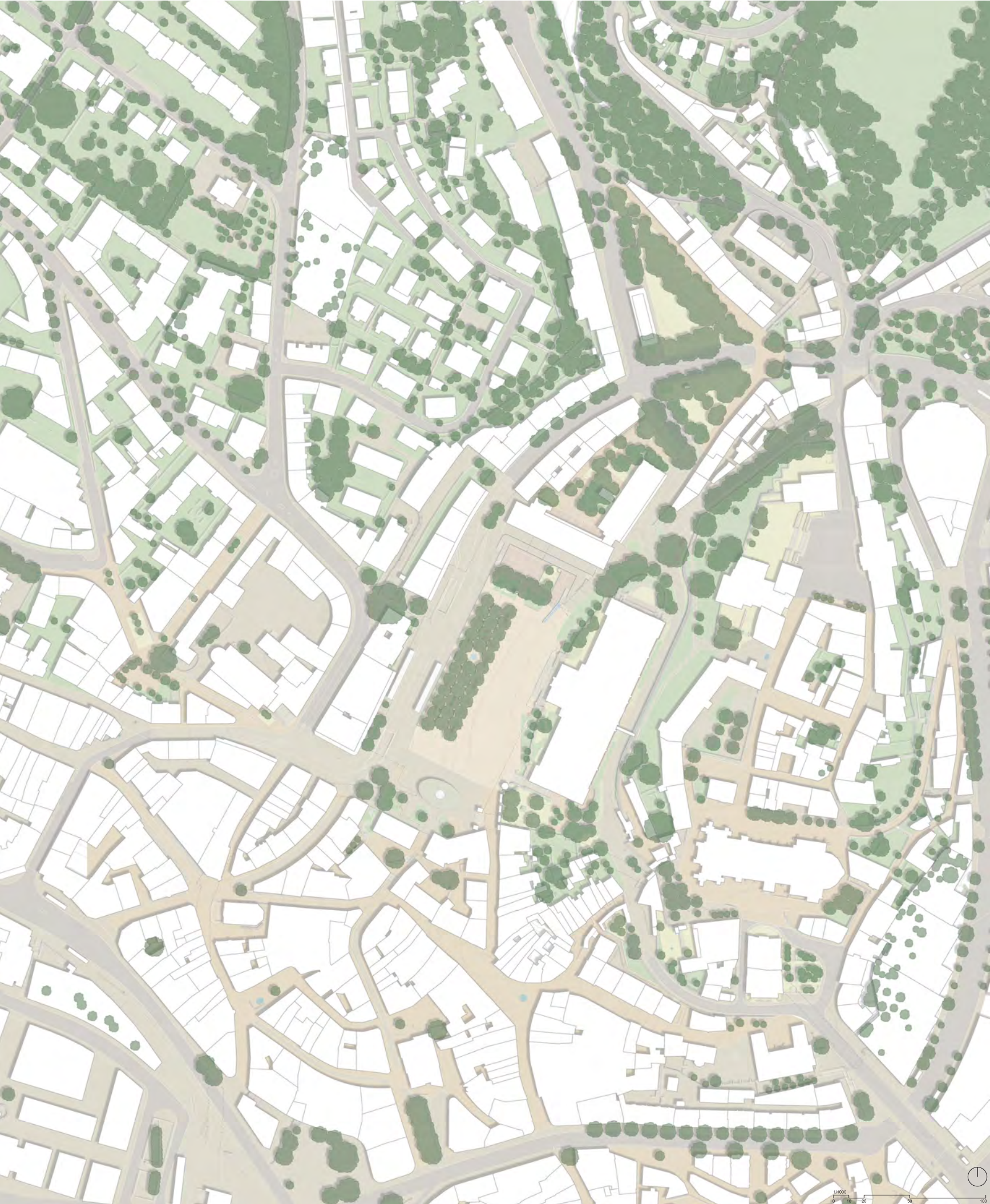
Les principes de fonctionnement pour les piétons

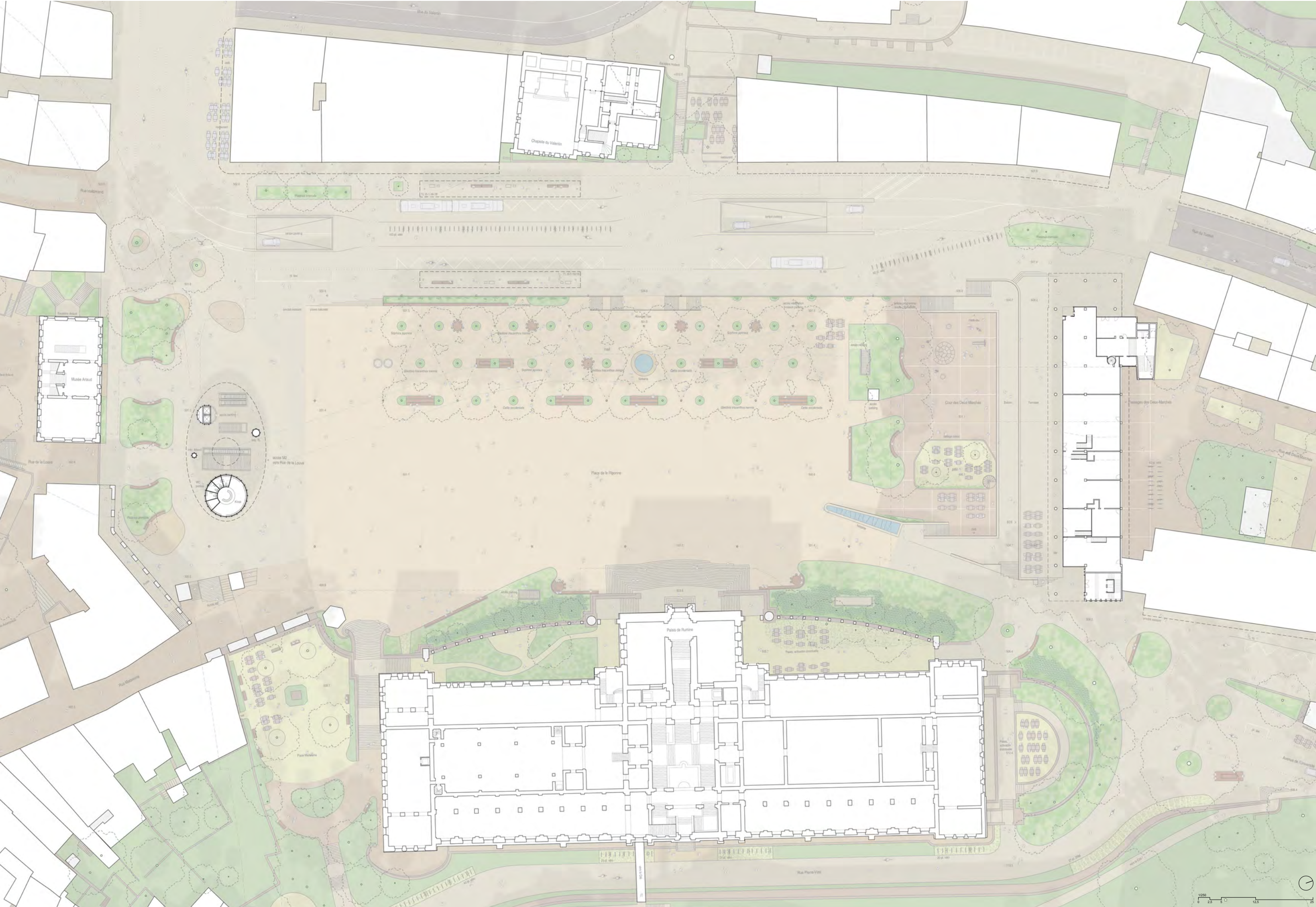


Les principes de fonctionnement pour les cyclistes



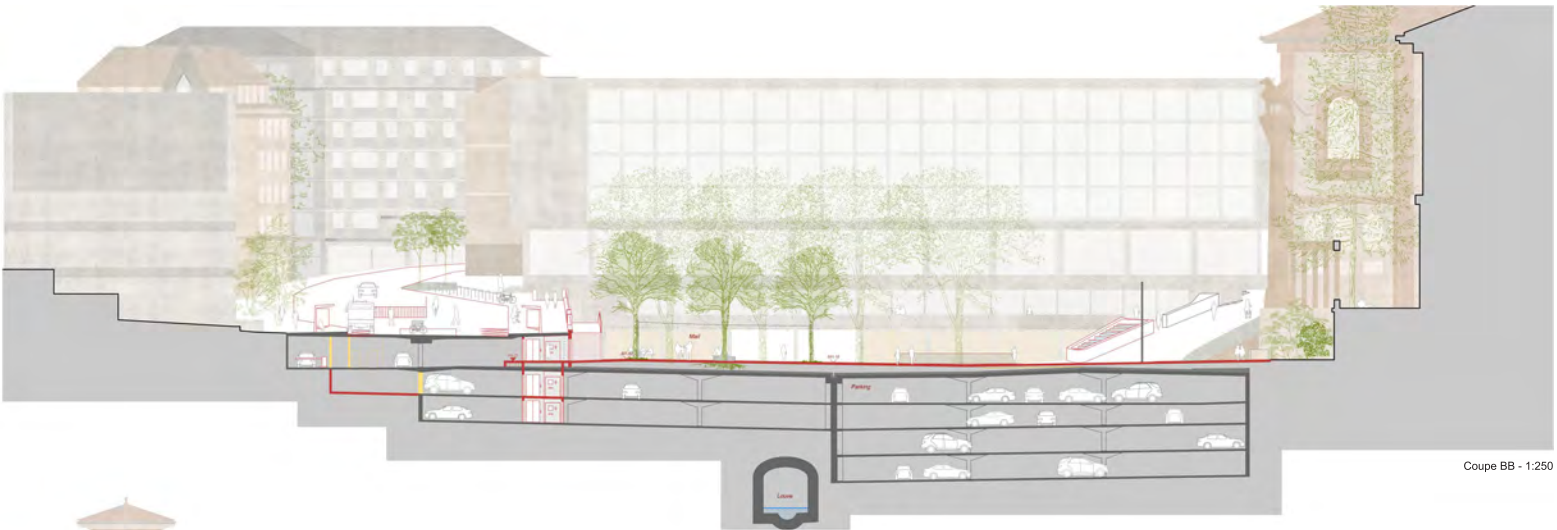
Plan 1.1000e







Coupe CC - 1:250



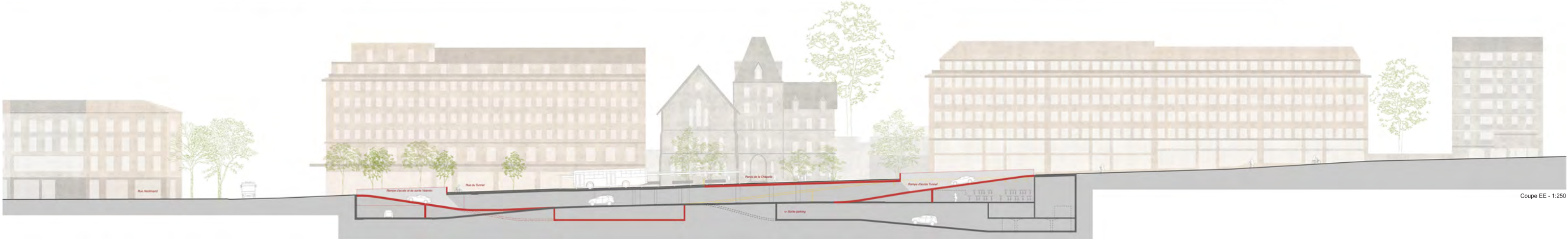
Coupe BB - 1:250



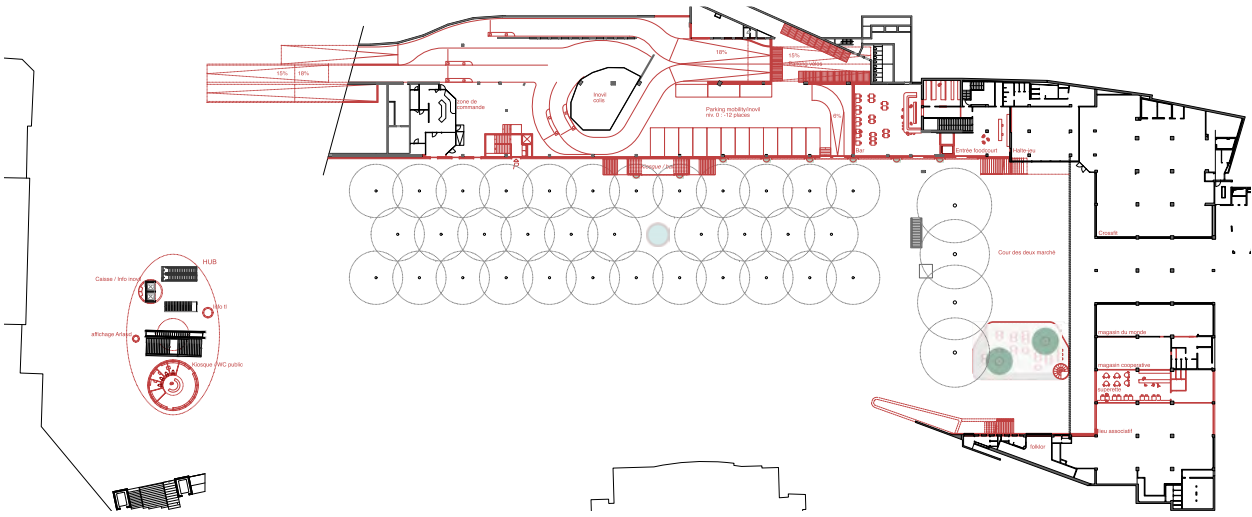
Coupe GG - 1:250



Coupe FF - 1:250



Coupe EE - 1:250



Cœur de place:
Mail arboré



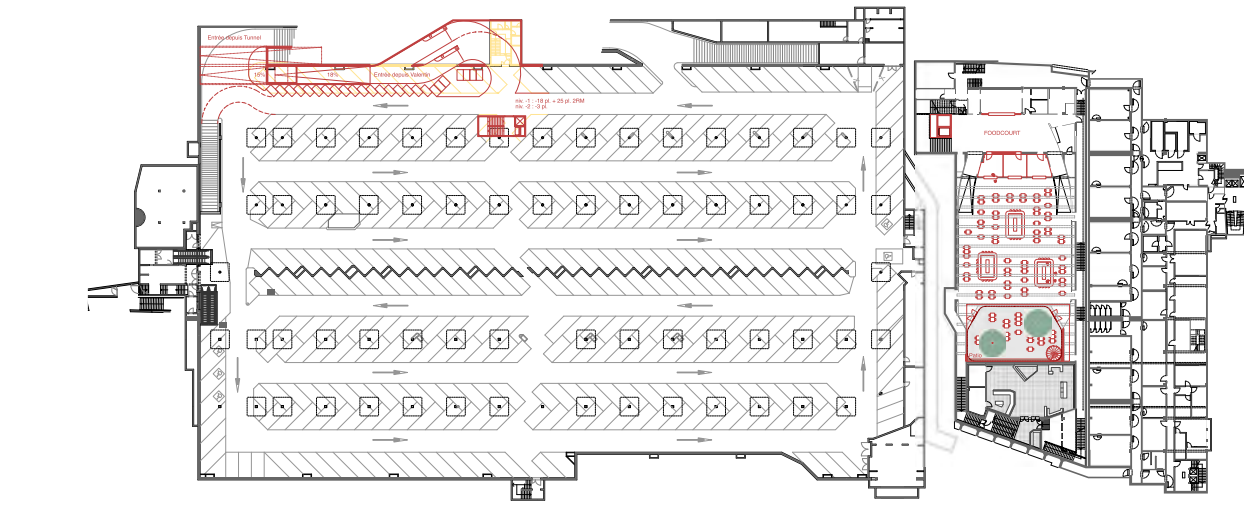
Le mail planté garantit un confort climatique et des situations de rencontre et jeux en lien avec les activités de la place. Au cœur de ce dispositif, au pied des escaliers centraux, un kiosque installé à même la façade et une nouvelle fontaine offrent une halte et une activation ludique en lien avec l'eau, en complément au mobilier urbain invitant au séjour pour une diversité de public. La lisibilité de leur composition contribue à une reconnaissance intuitive des lieux par les usager-e-s. Les possibilités de programmations saisonnières du kiosque en complément à des scénographies éphémères d'éclairage contribuent à la variation des ambiances au cours de l'année. Lieu de vie dans un cadre revalorisé, il fait place à la spontanéité, s'adapte aux rythmes temporels et encourage l'inclusivité des publics, nécessaires à l'équilibre des usages. L'escalier néo-baroque du Palais Rumine est mis en valeur par un dispositif de bancs symétriques. En lien avec la référence historique, des jardins plantés accompagnent le pied de façade.



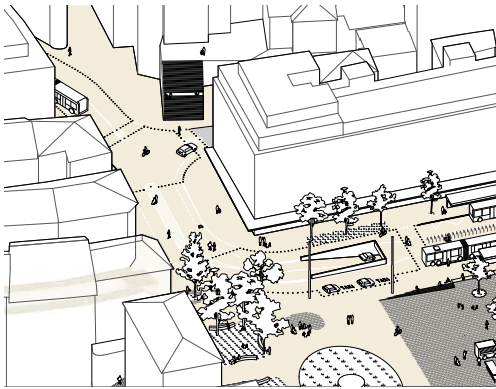
Frontage Sud:
Placette Arlaud et nouvelle interface mobilité



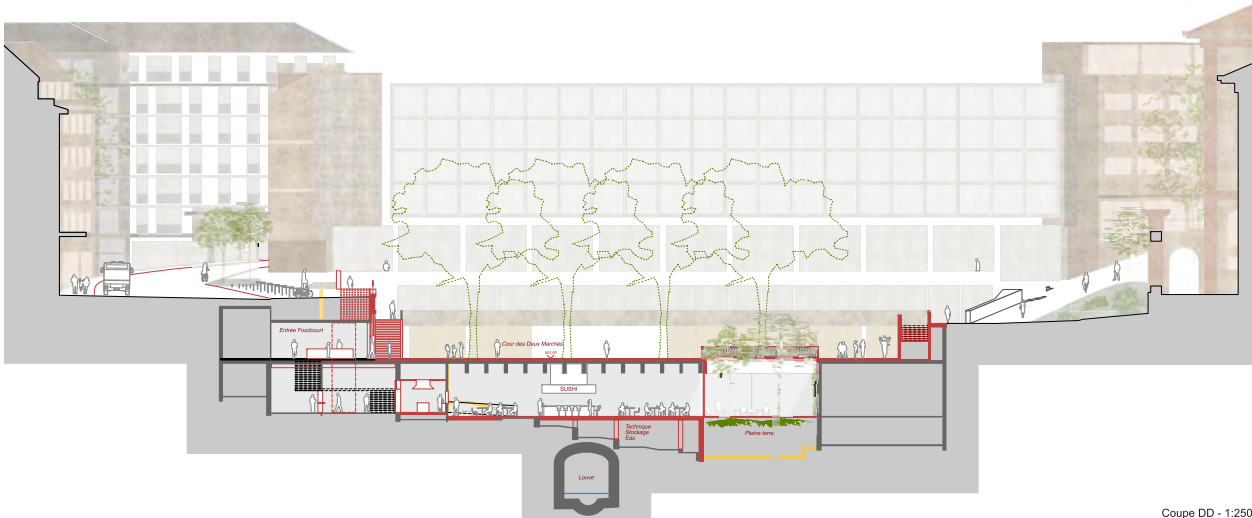
La requalification architecturale et paysagère de la placette devant le Musée Arlaud améliore la lisibilité de l'espace et met en valeur les vues et le patrimoine bordant cet espace traversé par un flux important de piétons. Ce parvis est caractérisé par un nouvel édifice ouvert et couvrant les différentes affectations participant à l'activation et au fonctionnement de l'interface de mobilité: accès au métro M2, kiosque, wc publics, espace d'affichage et d'art public en lien avec le programme du musée. La transparence et la circularité de la structure améliore le sentiment de sécurité et permet davantage de fluidité et de repères dans l'espace. Le front sud de la place s'étend maintenant jusqu'au pied du Musée Arlaud et des arcades adjacentes, jusqu'alors obstruées par un édifice imposant. La disposition du mobilier et la lisibilité viennent en support aux activités de marché et besoin d'attentes et de rencontres sur ce lieu.



Frontage Ouest:
Rue du Tunnel et Parvis de la Chapelle



La réorganisation des rampes d'accès au parking permet de requalifier ce front et d'améliorer le confort et la sécurité des piétons sur la rue du Valentin et du Tunnel, en lien avec les interfaces de transports publics et les façades actives de la rue. Les voitures sont exclues du tronçon de la rue du Tunnel au profit de la circulation fluide des bus et d'arrêts TP confortables, d'un espace-rue apaisé et d'une mise en valeur du bâti. La traversée de chaussée face à l'église méthodiste du Valentin assure une continuité naturelle, libre et directe depuis la rue du Valentin jusqu'à la Riponne, dans le prolongement des escaliers centraux de la place. Les lignes de désirs piétons sont assurées par des accès à la place judicieusement orientés et l'interface avec la placette Arlaud, agrandie par des trottoirs élargis, permet la déambulation et une transition plus sécurisée en direction des rues commerçantes.



Frontage Nord:
Cour des Deux marchés & halle des saveurs



La cour au pied du bâtiment Riponne 10 est requalifiée pour accueillir de nouveaux programmes, dynamisant l'espace. La suppression du couvert et l'élargissement du passage des Deux-Marchés libèrent l'espace, favorisant son appropriation grâce aux nouvelles activités et aux aménagements paysagers sous les grands platanes. Du fait de sa situation au cœur de Lausanne et en lien avec un bassin d'actif, nous proposons ici de convertir l'ex-cinéma Romandie en une halle des saveurs, offrant des espaces intérieurs réaménagés et diversifiés. Sa rénovation permet cependant d'envisager d'autres usages, comme un fitness ou des salles polyvalentes, selon les modalités de gouvernance et montage opérationnel privilégiés par la Ville. Son entrée prolonge les escaliers nord reliant la place à la rue du Tunnel. Un percement de la cour met en contact la halle des saveurs en sous-sol et le niveau de la place, apportant lumière et vue vers le ciel depuis la terrasse intérieure des restaurants. L'animation inclusive et diversifiée de cette cour (halle-jeux, café, fitness) en fait un espace à l'échelle plus intime, propice aux rencontres et aux activités de jeux.



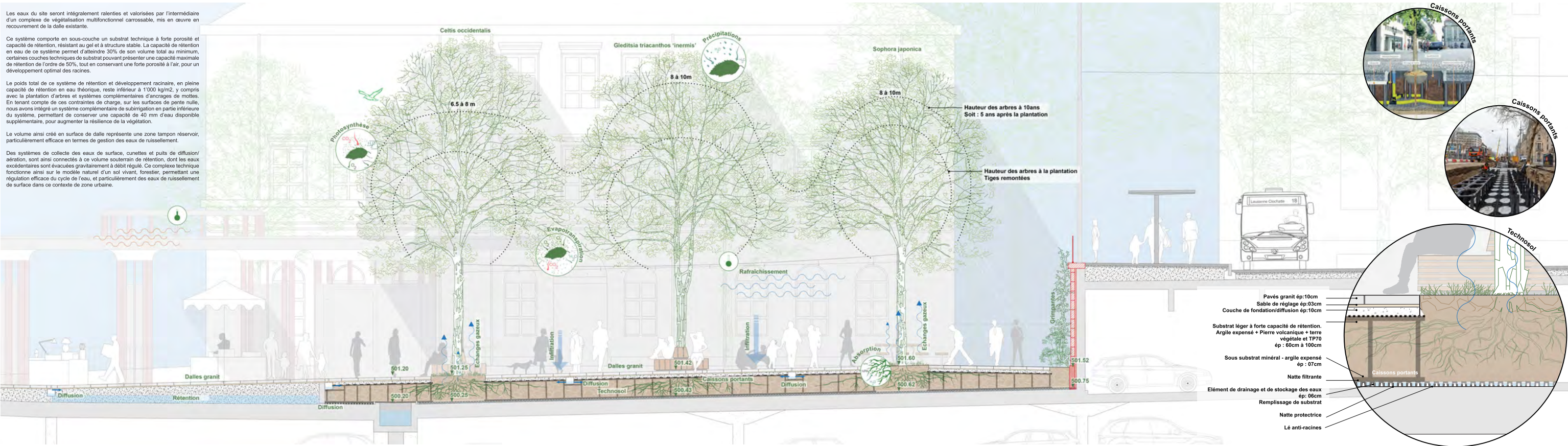
Les eaux du site seront intégralement ralenties et valorisées par l'intermédiaire d'un complexe de végétalisation multifonctionnel carrossable, mis en œuvre en recouvrement de la dalle existante.

Ce système comporte en sous-couche un substrat technique à forte porosité et capacité de rétention, résistant au gel et à structure stable. La capacité de rétention en eau de ce système permet d'atteindre 30% de son volume total au minimum, certaines couches techniques de substrat pouvant présenter une capacité maximale de rétention de l'ordre de 50%, tout en conservant une forte porosité à l'air, pour un développement optimal des racines.

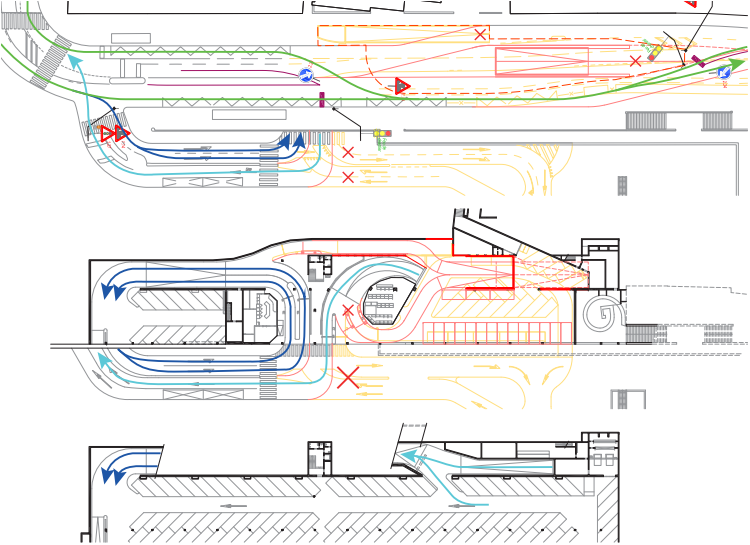
Le poids total de ce système de rétention et développement racinaire, en pleine capacité de rétention en eau théorique, reste inférieur à 1'000 kg/m², y compris avec la plantation d'arbres et systèmes complémentaires d'ancrages de mottes. En tenant compte de ces contraintes de charge, sur les surfaces de pente nulle, nous avons intégré un système complémentaire de subirrigation en partie inférieure du système, permettant de conserver une capacité de 40 mm d'eau disponible supplémentaire, pour augmenter la résilience de la végétation.

Le volume ainsi créé en surface de dalle représente une zone tampon réservoir, particulièrement efficace en termes de gestion des eaux de ruissellement.

Des systèmes de collecte des eaux de surface, cunettes et puits de diffusion/aération, sont ainsi connectés à ce volume souterrain de rétention, dont les eaux excédentaires sont évacuées gravitairement à débit régulé. Ce complexe technique fonctionne ainsi sur le modèle naturel d'un sol vivant, forestier, permettant une régulation efficace du cycle de l'eau, et particulièrement des eaux de ruissellement de surface dans ce contexte de zone urbaine.



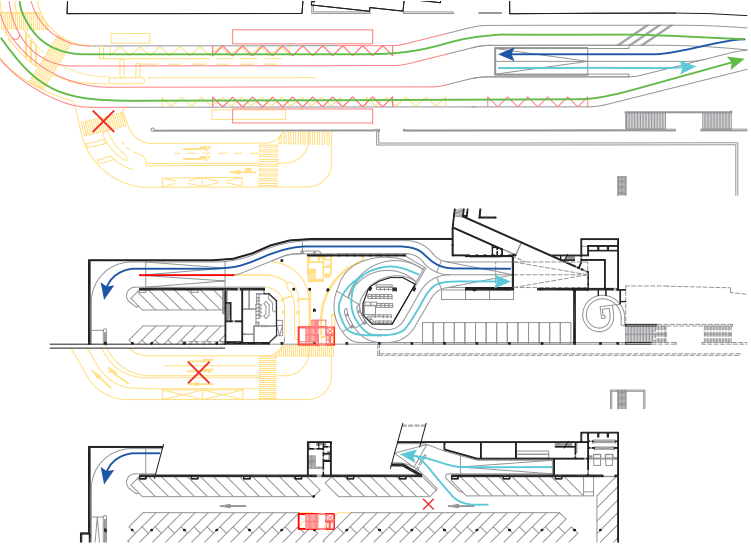
Transformation du parking phase 1 - 1.750e



Phase 1 : Création de la nouvelle trémie « entrée/sortie » Rue du Tunnel

- Entrée et sortie des véhicules maintenues via la Place de la Riponne.
- Accès chantier depuis trémie existante
- Ouverture de la nouvelle trémie avec renfort de la dalle adjacente
- Création de la nouvelle double rampe
- Condammation de l'entrée véhicules via la Rue du Tunnel
- Condammation et démolition de l'entrée piétonne via la cage d'escalier Nord
- Sous-ouvre pour liaison de la nouvelle rampe
- Démolition de l'ancienne rampe et fermeture de l'ancienne trémie sur la place

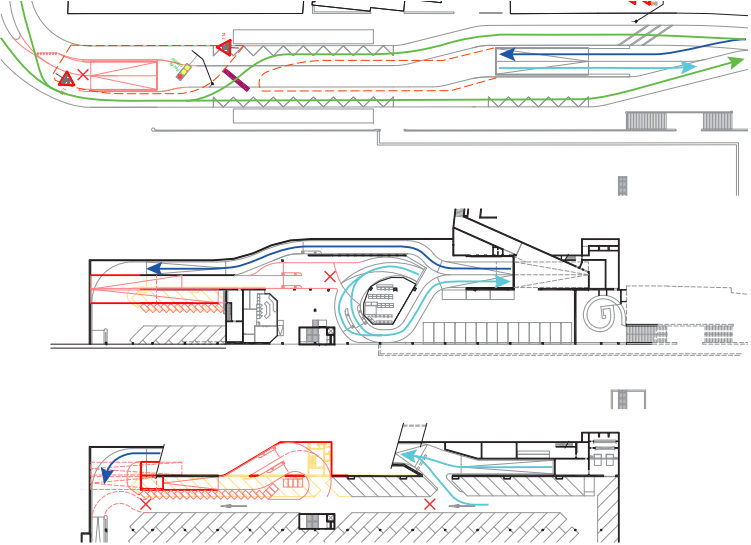
Transformation du parking phase 2 - 1.750e



Phase 2 : Déplacement de la cage d'escalier/ascenseur

- Entrée et sortie des véhicules via la nouvelle trémie de la Rue du Tunnel
- Travaux préparatoires pour la création de la rampe Rue du Tunnel
- Création de l'entrée véhicules via la Place de la Riponne
- Construction de la nouvelle sortie piétonne (escaliers + ascenseur) sur la place
- Créations de sommiers renversés en opération coup de points
- Création de la nouvelle double rampe
- Travaux réalisés depuis la Rue du Tunnel

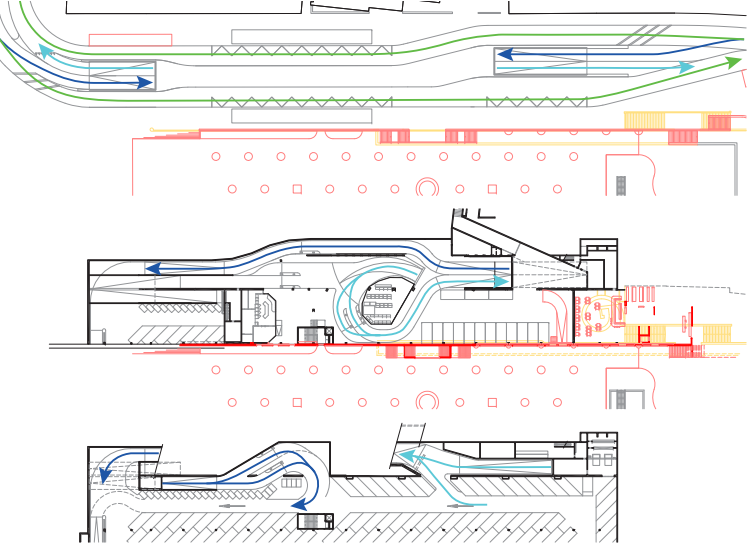
Transformation du parking phase 3 - 1.750e



Phase 3 : Création de la nouvelle trémie « entrée/sortie » Rue du Tunnel

- Entrée et sortie des véhicules via la nouvelle trémie de la Rue du Tunnel
- Ouverture de la nouvelle trémie avec renfort de la dalle adjacente
- Mise en place de plateformes de travail permettant le transit des véhicules au niveau sous-sol -1
- Créations de sommiers renversés en opération coup de points
- Création de la nouvelle double rampe
- Travaux réalisés depuis la Rue du Tunnel

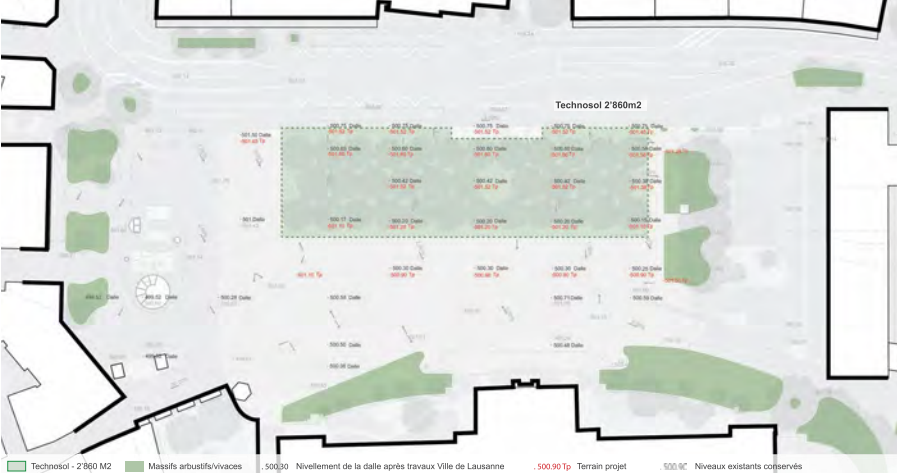
Transformation du parking phase 4 - 1.750e



Phase 4 : Fermeture du mur de la place

- Fermeture et aménagement du mur de la place de la Riponne
- Aménagement du parking Mobility au niveau 0

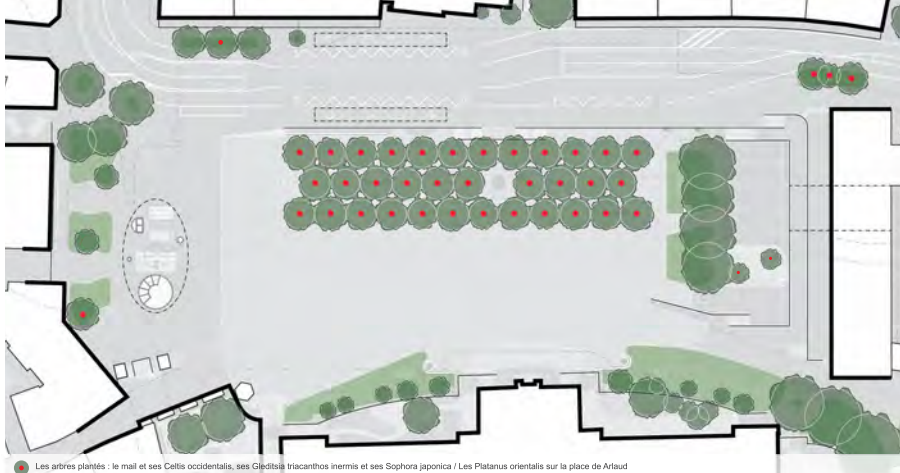
Nivellement et emprises des fosses



La gestion des eaux



La présence végétale



Faisabilité économique du projet

Pour permettre de dégager la place de toute emprise routière (ce qui par ailleurs augmente sa surface de 1'000m²) nous avons prévu la construction de nouvelles rampes d'accès. Cette réorganisation de l'accessibilité au parking souterrain implique la suppression de 34 places de parc et permet la création de 25 places pour les deux-roues motorisés.

L'ensemble des travaux concernant les modifications apportées au parking ainsi que l'indemnité de 140'000 CHF par place de parc sont compris dans le coût des travaux du projet. Ces coûts rentrent dans le budget de 20 millions de francs selon le chiffrage que nous avons effectué.

47 I/s

Architecte-paysagiste	Atelier Georges, Montreuil
Architecte	MMNK, Paris
Ingénieur-civil	Sd ingénierie Genève, Petit-Lancy
Ingénieur-mobilité	BFMAG
Urbaniste	MOP_A
Eclairagiste	Noctiluca

Le projet «47 I/s » s'appuie sur une lecture à la fois géographique, urbaine et sociale de la place de la Riponne dont il entend révéler et actualiser les qualités. L'ambition faîtière est d'en faire un lieu d'hospitalité dont l'ancrage dépasse ses limites propres et engage le territoire : réminiscence de la vallée de la Louve comme fil de l'eau structurant, renforcement d'un cœur vivant pour les quartiers et la ville, rééquilibrage des mobilités en faveur des modes doux, choix de matériaux locaux.

Un travail de nivellement fin permet la reconnexion de la place avec ses franges qui gagnent en épaisseur au profit d'une vocation clarifiée :

- La rue du Tunnel s'organise comme un boulevard planté et s'amplifie côté place avec un double dispositif de gestion du dénivelé : au nord, un talus accueille un cheminement en pente douce permettant de relier la place du Tunnel ; au sud, une terrasse s'avance vers le cœur de la place, formant un balcon au-dessus de l'entrée du parking maintenue et accueillant un café et une vélostation de plain-pied avec l'espace central.
- Au nord, les espaces devant l'immeuble Riponne 10 s'affirment dans leur vocation récréative et ludique.
- Au pied du Palais de Rumine, des talus plantés évoquent la géographie originale de la vallée tout en constituant une transition plus douce du bâtiment avec la place.
- Le parvis de l'espace Arlaud est clairement matérialisé au sol, agrémenté d'une fontaine et cadré par un nouveau couvert d'accès au métro.

Cette amplification des frontages offre l'opportunité de planter environ 80 nouveaux arbres dont les essences sont choisies en fonction de leur adaptation au milieu, et ainsi optimiser la qualité d'usage et de séjour des espaces créés.

Le cœur de la place se présente comme un tapis accueillant les activités foraines et événementielles. Une ombrière démontable y rappelle l'ancienne grenette. Son sol devient un outil majeur de gestion des eaux pluviales par une collecte et valorisation en différents points. Le dispositif tire parti de l'ancien cinéma du Romandie et d'un réservoir de la protection civile comme cuves de rétention ; des tranchées de Stockholm sont créées au droit des arbres ; le nivellement de la place permet de ramener les eaux en son centre et de les évacuer vers la Louve en souterrain. La proposition implique des renforcements structurels de la dalle, identifiés par l'équipe de projet. Ces interventions, conséquentes, nécessitent l'ajout de dalles de renfort ainsi que le renforcement des piliers et des fondations existants. De nouveaux piliers sont également introduits dans le parking, sans modification de la trame ni élargissement des places de stationnement. Un ensemble de jeux d'eau participe au rafraîchissement de la place par temps chaud.

Le projet propose une nouvelle composition grâce à des matérialités de sol diversifiées. L'utilisation des pavés de granit au centre de la place démontre son appartenance au centre-ville de Lausanne, tandis que les différents frontages sont traités tantôt avec des revêtements stabilisés, des pavés de bois ou des matériaux de réemploi, délimitant et caractérisant clairement les sous-espaces créés.

Le projet procède donc à un enrichissement de la place de la Riponne, tant dans ses vocations que dans la diversité des espaces, des ambiances et des situations, contribuant à une meilleure cohabitation dans le temps et dans l'espace des usages qu'elle est amenée à accueillir.

Le collège d'experts salue une proposition d'une grande générosité qui parvient à transfigurer l'image de la place tout en s'insérant dans le continuum spatio-temporel de la ville. Le rééquilibrage des différents espaces qui la composent réintègre l'échelle humaine qui lui fait actuellement défaut.

Il offre des ambiances variées et des opportunités de diversification des appropriations en fonction des moments de l'année, de la semaine, de la journée ou encore du type d'usagers.

Le soin apporté à la résolution spatiale des transitions est relevé : parvis et seuils des bâtiments emblématiques, articulations des parcours haut-bas / transfert modal / liaisons inter quartiers, insertion des flux motorisés dans l'aménagement.

La réflexion approfondie et ambitieuse sur la gestion de l'eau est saluée.

Enfin, le traitement de l'espace de consommation sécurisée parvient à un juste équilibre entre intégration dans l'espace de la place et clarification des usages.

Toutefois, le collège d'experts peine à être convaincu sur les aspects suivants du projet :

- Il émet des doutes sur la juste mesure en termes d'amplification des frontages et de multiplication des revêtements, mobiliers, équipements et petites constructions. Il craint une surdétermination des usages dans les sous-espaces créés et une difficulté à organiser les marchés du fait du relatif encombrement de certaines parties de la place. Le collège d'experts s'interroge également sur les conséquences de ce foisonnement en termes d'économicité du projet et de sa gestion future.
- Dans le domaine patrimonial, le collège d'experts regrette que le couvert d'accès au métro péjore la vue sur l'Espace Arlaud, l'intervention injustifiée sur les escaliers du Palais de Rumine et l'absence de parvis au droit de l'église méthodiste.
- S'il reconnaît les avantages opérationnels du maintien de l'accès sud au parking dans sa position actuelle, il note la difficulté à limiter les conflits entre véhicules et piétons en transit entre métro et bus, dont les PMR, soit les plus vulnérables, ne pourront pas emprunter les escaliers de la terrasse.
- En dépit de la référence à la grenette, l'ombrière ne convainc pas par sa taille et son positionnement dans l'axe principal est-ouest, de même que son caractère démontable pourrait engager une logistique telle qu'elle condamne à terme sa réinstallation.
- Enfin, le collège d'experts s'interroge sur l'ampleur de l'intervention sur le bâtiment Riponne 10, même s'il reconnaît l'efficacité du geste dans la réconciliation de la rue des Deux-Marchés avec la place de la Riponne.



UNE PLACE OÙ VIVRE ENSEMBLE, UN ENJEU SOCIAL

La place et ses abords présentent une figure fragmentée par une pluralité de programmes et de contraintes, attirant des usagers d'horizons variés avec des attentes différentes et parfois opposées. Entre la circulation TM, l'espace de

2024
35%

seulement de l'espace est utilisé

2030
la place s'étire d'un front bâti à l'autre,

consommation sociale, la Halls-Jeux de la Grenette, les cafés et restaurants, les associations et bureaux, les lieux de sortie nocturne ou de détente, comment façonner une place inclusive et ouverte qui favorise cette cohabitation? Dans un monde qui tend de plus en plus à prévenir, empêcher, limiter, et séparer, cette cohabitation apaisée mais aussi programmatique est ici vitale.

Aujourd'hui la place est fragmentée pour répondre à des pratiques variées dont l'emprise des occupations évolue au cours de la journée, de la semaine et de l'année. Si les franges Sud sont toujours très animées, son centre et sa partie Nord semblent moins sollicités. Entre la topographie de la place du tunnel, l'accès au parking et le bâtiment Raponce 10, la place donne le sentiment d'une impasse sans perspectives vers le Nord.

Comment rectifier des continuités et simplifier son accessibilité pour connecter l'ensemble de la place à ses différentes bords et en faire un lieu utile?

L'hospitalité d'une place et de ses seuils :

La Raponce se compose d'une place dans la place, un cœur vivant dédié aux événements tels que les manifestations, les marchés et les rassemblements. La place est brisée de circulation automobile. Les espaces végétalisés sont renforcés et amplifiés tout autour de la place apportant chacune une coloration singulière. Ce sont des espaces propices à de multiples appropriations où l'on observe une cohabitation des usages. Que ce soit pour des moments de détente, des activités communautaires ou des échanges informels, chaque seuil contribue à tisser du lien avec le contexte bâti existant, à enrichir la vie de la place et à infuser la diversité des besoins et des attentes des usagers.

La Raponce devient ainsi une place ouverte qui favorise des continuités et des liens entre les gens, les programmes et les espaces.

avec des franges actives et un cœur balisé et appropriable

Actuellement, la place est occupée à environ 50% par les équipements dédiés à la circulation motorisée individuelle. L'objectif est de baisser drastiquement ce pourcentage pour faire la part belle aux modes doux et réussir

Comment organiser cette transition dans la lignée de l'ambition dressée par le plan climat sausannois ? Sans remettre le nombre de places alloué au parking Riponne, la réponse doit se situer dans une répartition plus égalitaire entre les différents modes de transport accompagnant la montée en puissance du pôle d'échange multimodal de la Riponne.

	Actuel		2030		2050	
Nombre d'entrée au parking (actuellement 3 entrées)	3	2	3	2	3	2
CU HP en % (capacité utilisée du parking) charge horaire maximale du 22.06.24 majorée de 10% (fluctuation)	63	50		31		
	94	0	47			
	188	0	94			
CU I/4h critique	80	94	40			
hors événements particuliers (Black Friday par ex.)	120	96	60			
	240	192	120			
Longueur de file d'attente par voie à la fin du 1/4h de pointe (en m)	108	-	-	-	-	-
	2054	-	493	-	-	-



Valorisation des eaux pluviales
Récupération des eaux pluviales de toitures et de surface en amont de la place permettant d'alimenter :

1/ Les nouvelles fosses en pleine-terre gravement
2/ les nouvelles fosses en lien avec les plantations existantes via un système de franchises de Stockholm
3/ une cuve de rétention de 420m³ dans l'espace de l'ancien cinéma (hors : -320 m² pour la gestion quantitative de la cour martiale du métro (C2M) le T 10 ainsi que -40 m² pour la nubilisation de l'eau; rafraichissement, arrosage, nettoyage)
4/ une cuve de rétention de 500m³ destinée à l'arrosage des nouvelles plantations devant la parcelle

Rafraîchissement des espaces publics par l'eau

Trois dispositifs de rafraichissement ludiques sont intégrés à la place : des jets d'eau au centre, des brumisateurs devant l'espace Gorette, une fontaine d'eau potable sur la Plaine Ariad.

En cas d'évènement exceptionnel

En lien avec la gestion projetée sur la place du Tunnel, le nivellement de la place est revu afin d'**acheminer les eaux au centre**. Une ligne déviante est réalisée dans la partie centrale de la place (à l'avant de la place) pour stocker la majorité des eaux avant évacuation vers la Loire en souterrain pour éviter leur ruissellement dans les rues en aval.

Détails du plan : Le plan illustre la configuration de la Place Ariad. On y voit la 'cour martiale du métro (C2M)' et la 'plaque commémorative'. Des zones sont dédiées aux 'jeux d'eau', incluant des 'jets d'eau' et des 'fontaines potables'. Des surfaces sont marquées pour le 'rafraichissement des espaces publics par l'eau'. Des dimensions précises sont indiquées : '1000m² de végétation' et '180m²'. Des zones sont également désignées comme 'végétation existante' et 'nouvelles plantations'. Des numéros 1, 2, 3, 4 correspondent aux légendes des fosses mentionnées dans le texte.



Le projet de la place du Tunnel a déjà permis une réelle amélioration de la température moyenne de surface (-2,9°C sur le périmètre Tunnel). Il s'agit donc de prolonger cet effort avec la restructuration de la place Riponne tout en y

29,7°C
Température moyenne de surface

-3,3°C
Température moyenne de la végétation de la zone d'étude

Pour atteindre cet équilibre, nous travaillons sur plusieurs leviers : le choix de matériaux adaptés en termes d'albedo, la gestion des eaux météorologiques toujours en lien gravitaire avec les espaces plantés, des brumisateurs et jeux d'eau et une végétalisation ambitieuse des espaces qui permettent de reboucler du point de vue thermique. Grâce à ces interventions, nous visons une réduction supplémentaire de la température moyenne de surface de 3,3°C sur le périmètre du projet. Cette transformation repose sur une vision à long terme. La plantation d'arbres dans le cadre de ce projet s'inscrit dans un horizon temporel où la pleine expression des bienfaits du végétal nécessite du temps. Les essences choisies pour leur résilience et leur capacité à s'adapter au milieu urbain, permettant d'atteindre et de dépasser l'ambition objective fixée par le plan climat de Lausanne avec une canopée représentant 40% de la surface concernée. Cette temporalité longue, inhérente au cycle de croissance des arbres, permet d'envisager une amélioration durable et progressive de la qualité de vie en milieu urbain. Au fil des décennies, les arbres atténueront leur mortalité, apportant une ombre dense, régulant les températures, renforçant le caractère résilient et accueillant des espaces publics. Un travail sur le choix des espèces permet d'associer des arbres à croissance plus ou moins rapide et de générer des effets déjà à moyen terme. Cette stratégie permet d'assurer une évolution continue de la canopée.



La Riponne ne se résume pas à l'espace circonscrit de la place, c'est avant tout une continuité urbaine et géographique avec le reste de la ville. C'est dans ce sens que

dessiner par la persistance de l'œuvre. C'est à ce sens que nous comprenons le récit déjà amorcé par la municipalité avec le réaménagement de la place du Tunnel et le précédent concours d'idée.

Pour prendre part à ce récit, la grammaire des lieux vient tirer la végétation du vallon au cœur des espaces plantés qui bordent la place.

C'est aussi la topographie de ce valon qui est retissée avec la création de ruelles qui s'inscrivent dans la géographie plus large du valloin de la Louve. Ces deux ruelles organisent et structurent la partie centrale de la place. La Riponne se compose d'une dalle dans la place, un coeur vivant dédié aux événements, tout que les manifestations, les marchés et les rassemblements. Ce centre est bordé de sauts offrant chacun des colorations singulières à la place. Ce sont des espaces propres de multiples appropriations où l'on observe une cohabitation des usages. Que ce soit pour des moments de détente, des actions communautaires ou des échanges informels, chaque frange contribue à enrichir le vie de la place et à refléter la diversité des besoins et des attentes des usagers.

Elle vient aussi puiser dans les liens sociaux et culturels de la ville avec son territoire productif par le choix des matériaux. Elle prolonge également le travail engagé sur Tunnel dans l'esprit de faire continuïté, en cherchant à trouver des géométries et des complicités avec le travail déjà engagé sur la rue des Deux-Marchés.

Enfin, La Riponne se transforme en véritable hub d'interconnexion des mobilités douces et des transports publics à l'échelle de la ville. Elle se distingue comme un lieu clé dans la mise en œuvre de la politique climatique de Lausanne, visant la décarbonation de la mobilité dans un futur proche. Le projet de la nouvelle place de la Riponne est l'un des emblèmes de cette politique et vient matérialiser ces ambitions dans le quotidien des Lausannois.

D'où vient la matière et les savoir-faires qui permettent sa mise en œuvre ? En quoi cette fabrication est-elle à la fois un enjeu de diminution de l'empreinte carbone mais aussi une opportunité

pour tisser des liens sociaux et culturels entre Lausanne et son territoire ?

Les premières intentions sur les matérialités de la place sont guidées par ce double enjeu qui fabrique l'esthétique de la place et de sa figure spatiale.

Pavés granit lausannois
Dans la continuité des rues adjacentes, les bords de la place sont revêtus des mêmes pavés de granit, un choix qui accentue la fluidité du parcours et la continuité topographique du lit

historique de la Louve tout en mettant en avant un matériau issu des carrières au Nord de Lausanne. Ces pavés, caractéristiques du centre-ville de Lausanne, sont également utilisés au centre de la place, sur le rectangle central, où seulement les pavés de teinte claire sont sélectionnés. Ce choix permet d'améliorer l'albedo, la capacité du sol à réfléchir la lumière. Cette approche contribue à maintenir la fraîcheur de la place en réduisant l'absorption de chaleur.

+ pierre grante similaire des rues de centre ville

Pierre en grès
Dans l'espace d'intermodalité entre la rue du Tunnel et la place, un sol en grès beige est choisi pour faciliter les déplacements tout en offrant une surface fonctionnelle et esthétique. Il s'agit

Un matériau clair avec un meilleur albédo que le granit du centre-ville pouvant être extrait de carrière à 70km dans le canton de Berne.

Pavés bois, stabilisé et réemploi
Les tranches autour de la place sont définies par des matérialités distinctes : des pavés en bois debout - à l'indice carbone négatif - permettent de qualifier les différents micro-lieux aux

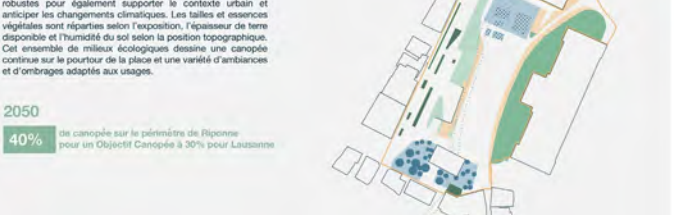
abords de la place et de faire le lien avec une production sylvo-civile héritée notamment sur les massifs Nord. Les sols en stabilisé et les technicoles plantés enrichissent l'espace avec une texture diversifiée et des capacités de drainage améliorées.

Les bordures et emmarchements existants sont réemployés pour soutenir les pentes et former des assises sur les abords de la place.

Le diagramme illustre la réorganisation de l'espace public. À gauche, une section de trottoir est représentée avec des bordures et des arbres existants (cercles gris). À droite, une section adjacente est montrée avec des arbres projetés (cercles blancs). Des flèches indiquent le déplacement et l'ajout d'arbres pour améliorer la texture et le drainage.

La palette végétale s'inspire de la flore sauvage des milieux environnants. Adaptée aux conditions climatiques territoriales, une sélection est faite pour choisir les végétaux les plus

notamment pour également supporter le contexte urbain et anticiper les changements climatiques. Les tailles et essences végétales sont réparties selon l'exposition, l'épaisseur de terre disponible et l'humidité du sol selon la position topographique. Cet ensemble de milieux écologiques dessine une canopée continue sur le pourtour de la place et une variété d'ambiances et d'ombrages adaptés aux usages.



La Rive Ouest,
le cortège tillaie thermophile
La berge Ouest est inspirée des milieux en amont de la Louve : un boisement de feuillus mixtes dont le feuillage dense procure

Une végétation adaptée au pâturement et à la sécheresse.

stratée basse
Thymus pseudolanuginosus

Sedum rose
Monarda requienii
Solenastria solstitialis

une bonne capacité d'ombrage. L'origine de ce groupement qui occupe des éboulis en situation ensoleillée lui procure une bonne capacité à s'adapter à la sécheresse, elle est complétée par une pelouse sèche à mi-sèche médio-européenne.



La rive Ouest
Une tillaie thermophile et prairie sèche médio européenne.

strati arborée <i>Strati arborée</i>	strati arbustive <i>Strati arbustive</i>	strati herbacée <i>Strati herbacée</i>
--	--	--

Le cortège chénaie acidophile
 La rive Est est conçue d'après les milieux en amont du Flon : une futaie dominée par les chênes *Quercus Robur* et *Quercus petraea*. Ces essences sont de bons régulateurs de climat local

et ont une capacité à fixer les polluants gazeux. Cet espace étant plus ombragé, il se rapproche d'un milieu similaire à celui d'une lisière de forêt.

Le milieu frais à humide sur dalle
Les fosses sur dalle sont adaptées à la sécheresse et l'humidité modérée. La faible épaisseur de sol favorise des végétaux arbustifs choisis pour leurs capacités à résister à la sécheresse.

 Une végétation hygrophile supportant la sécheresse.

Les noues filtrantes sur dalle
Des fosses plantées pour filtrer les eaux de ruissellement.

La strate herbacée favorise la filtration des eaux de ruissellement.

■ Les arbres de pluie en pleine terre

l'usine glutineux dont le système racinaire enrichit les sols en azote et aère les sols compactés.



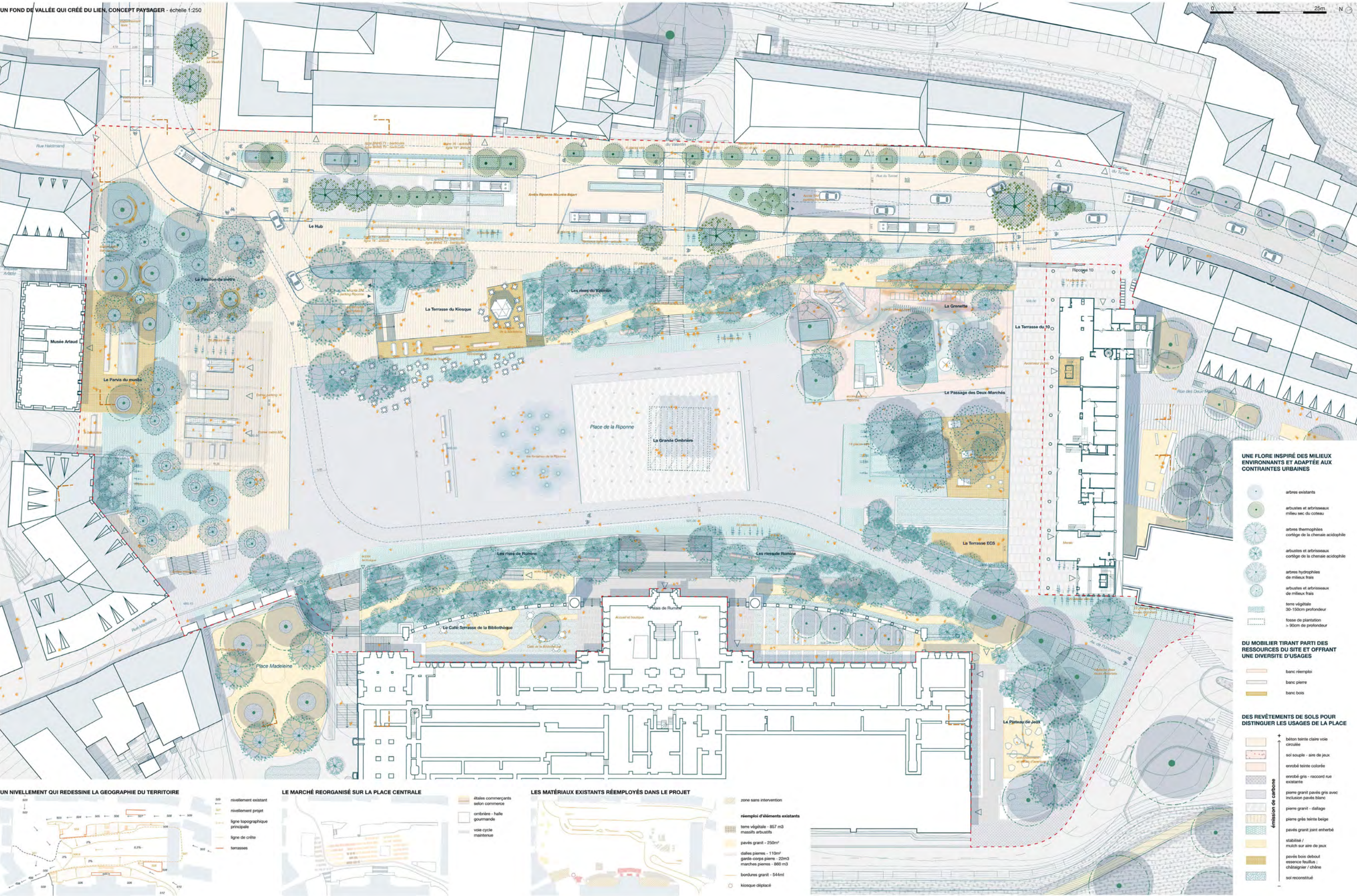
strata arboris	strata bassa
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Vincetoxicum</i>
<i>Sorbus aucuparia</i>	<i>Lythrum salicaria</i>
<i>Pinus sylvestris</i>	<i>Dryopteris filix-mas</i>
<i>Cornus domestica</i>	<i>Carex acutiformis</i>

Des massifs disséminés en coteau au-dessus de la place.

strate arborée	strate basse
<i>Acer platanoides</i>	<i>Salix rosmarinus</i>
<i>Acer campestre</i>	<i>Lawsonia angustifolia</i>

Les essences correspondantes favorisent la biodiversité et donnent une échelle domestique aux habitants.e.s, avec des fruits et des feuilles à cueillir au fil des saisons.

UN FOND DE VALLÉE QUI CRÉE DU LIEN, CONCEPT PAYSAGER - échelle 1:250



UNE FLORE INSPIRÉ DES MILIEUX ENVIRONNANTS ET ADAPTÉE AUX CONTRAINTES URBAINES

- arbres existants
- arbustes et arbrisseaux milieu sec du coteau
- arbres thermophiles cortège de la chenaie acidophile
- arbustes et arbrisseaux cortège de la chenaie acidophile
- arbres hydrophiles de milieux frais
- arbustes et arbrisseaux de milieux frais
- terre végétale 30-150cm profondeur
- fosse de plantation > 90cm de profondeur

DU MOBILIER TIRANT PARTI DES RESSOURCES DU SITE ET OFFRANT UNE DIVERSITÉ D'USAGES

- banc réemploi
- banc pierre
- banc bois

DES REVÊTEMENTS DE SOLS POUR DISTINGUER LES USAGES DE LA PLACE

- + béton teinte claire voie circulaire
- sol souple - aire de jeux
- enrobé teinte colorée
- enrobé gris - raccord rue existante
- émission de carbone
- pierré gris pavés gris avec inclusion pavés blanc
- pierré gris - dallage
- pierré gris teinte beige
- pavés gris joint enherbé
- stabilisé / mulch sur aire de jeux
- pavés bois debout essence feuillus : châtaignier / chêne
- sol reconstitué

UN NIVELLEMENT QUI REDESSE LA GÉOGRAPHIE DU TERRITOIRE



LE MARCHÉ REORGANISÉ SUR LA PLACE CENTRALE



LES MATÉRIEAUX EXISTANTS RÉEMPLOYÉS DANS LE PROJET



- zone sans intervention
- réemploi d'éléments existants
- terre végétale - 857 m³
- massifs arbutif
- pavés gris - 250m²
- dalles pierres - 110m²
- garde-corps pierre - 22m³
- marches pierres - 860 m³
- bordures gris - 544m
- kiosque déplacé

PAVILLON, TALUS, BASSIN : UNE TOPOGRAPHIE HABITÉE - COUPE FF' 1:250



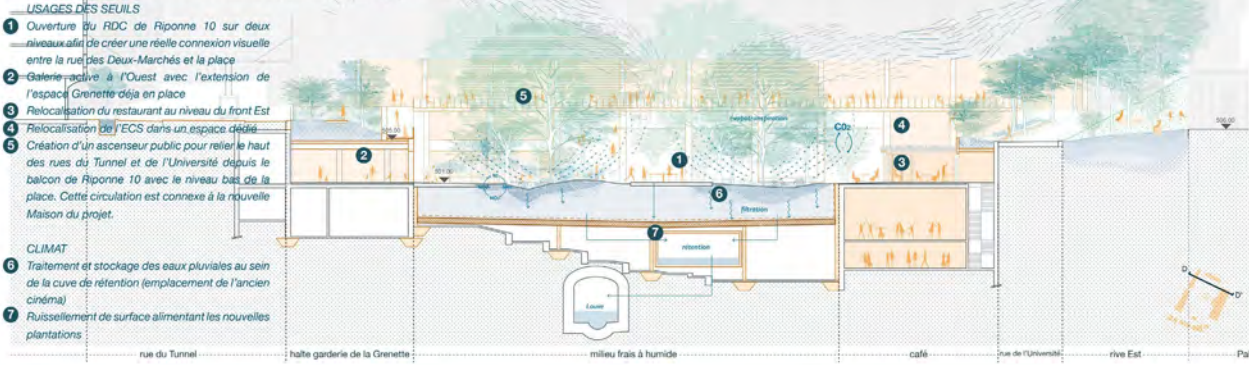
VÉGÉTALISATION ET PETITS AMÉNAGEMENTS : CRÉER DES MICROS CLIMATS - COUPE AA' 1:250



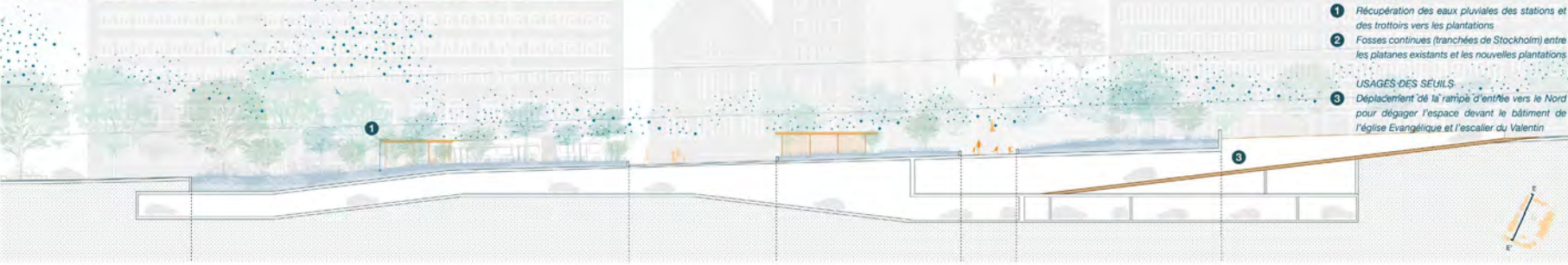
USAGES DU SOL : TIRER PARTI DE L'EXISTANT ET LE RENFORCER - COUPE BB' 1:250



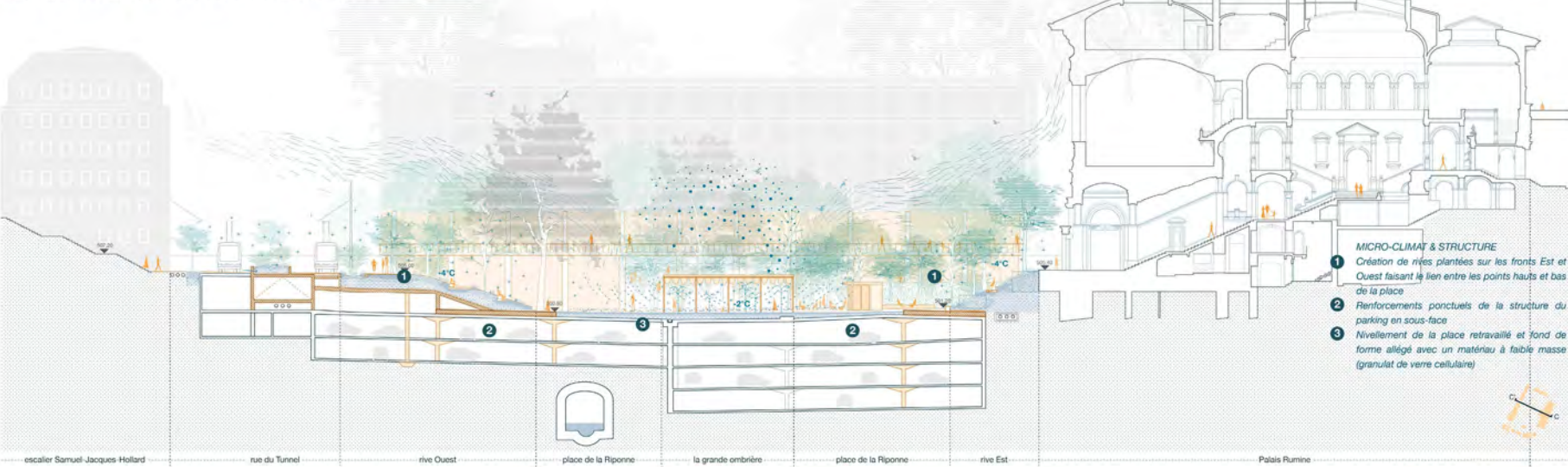
BASSIN DE STOCKAGE : LA PLACE DEVIENT UN LIEU DE RAFFRAÎCHISSEMENT - COUPE DD' 1:250



HUB DES MODES DOUX : LIBÉRER LE RDC DE LA RUE DU TUNNEL ET SIMPLIFIER LES CONNEXIONS - COUPE EE' 1:250



DU VALENTIN À LA CITÉ : RETROUVER DES CONTINUITÉS TRANSVERSALES - COUPE CC' 1:250



FRONTAGE EST : DES TALUS VÉGÉTAUX GÉNÉREUX QUI RECONNECTENT LE PALAIS DE RUMINE ET LA RIPONNE - COUPE GG' 1:250



USAGES ET ATMOSPHÈRES



FRONTAGE NORD – UNE OASIS ESTIVALE AU CŒUR DE LA PLACE 1

La place de la Riponne se transforme en un écran accueillant au cœur de la ville. En été, le fond de la vallée devient un espace animé avec des espaces végétalisés et arborés, des jeux d'eau et des espaces ombragés, offrant ainsi une atmosphère rafraîchissante et ludique aux usagers.e.s. Les fontaines centrales jouent un double rôle : elles améliorent le confort climatique tout en insufflant une énergie joyeuse et conviviale à l'ensemble de la place. Les espaces arborés ceinturent la place, offrent des espaces de détente appropriables par toutes et tous et permettent de maintenir un climat plus frais l'été. Une large ombrière, flexible mais néanmoins stratégiquement positionnée sur la place, protège les visiteurs de la chaleur tout en offrant un cadre idéal pour les spectacles et événements. Ce nouvel aménagement s'accompagne du percement d'un grand passage sous Riponne 10, assurant une connexion plus fluide et naturelle avec le quartier du Tunnel qui se distingue en point de vue.



LE PASSAGE DE RIPONNE 10

Le réaménagement de Riponne 10 se fait dans un objectif de continuité entre les espaces publics et de renforcement du sentiment géographique. Le passage agrandi à travers le bâtiment permet de relier la place à l'îlot des Deux-Marchés. Les aménagements intérieurs sont repensés pour optimiser l'usage et l'accès. Certains programmes existants sont relocalisés en fonction des aménagements projetés. L'association Maison du vélo est rattachée à la nouvelle végétation humanisée, offrant un espace de réparation et libre-service en lien direct avec l'espace de stationnement sécurisé pour les vélos. Les épiceries et boutiques sociales présentes au rez-de-place sont maintenues et mises en valeur par leur emplacement stratégique, accessibles depuis le nouveau passage, contribuant à l'animation quotidienne. L'ECS est déplacé au R+1 avec un accès par l'avenue de l'Université, cet espace bénéficie d'une terrasse dédiée. Un ascenseur public relie directement le R+2 et le rez-de-place. Reliant l'avenue de l'Université et le haut de la rue du Tunnel à la place de façon directe et il permet d'activer la coursière de Riponne 10 qui devient un balcon animé avec une vue sur la place. Une maison du projet ouverte sur la place, permet aux citoyen.nes de suivre et de dialoguer autour de la transformation du quartier. Riponne 10 s'inscrit comme un élément de connexion et un vecteur de vie sociale.



FRONTAGE OUEST – LE PRINTEMPS SOUS LES ARBRES DES RIVES DE LA PLACE 3

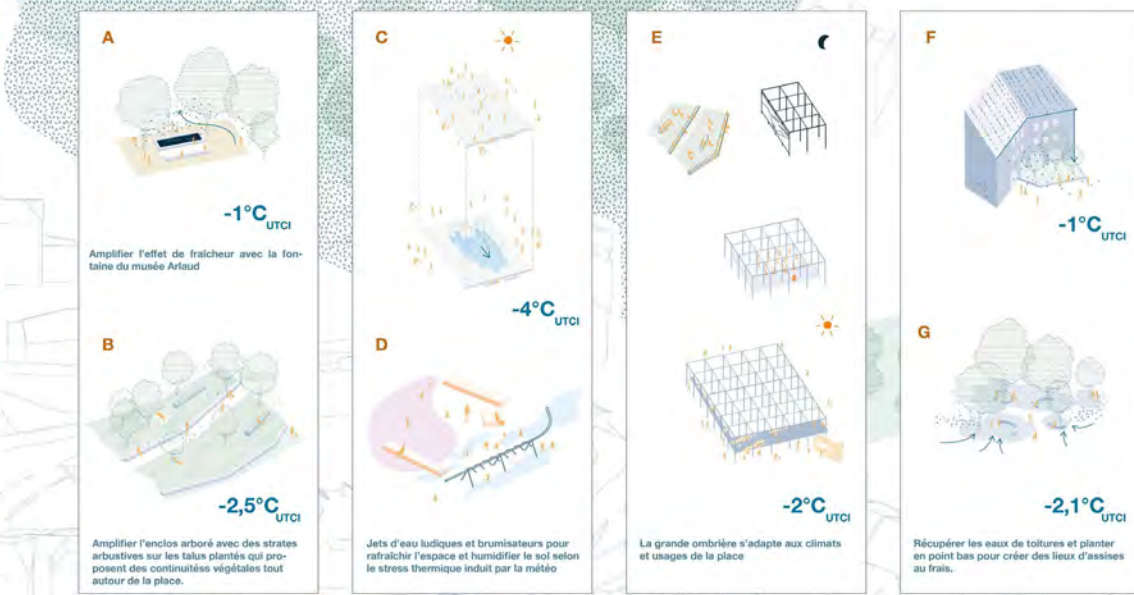
Le frontage Ouest de la place offre une transition naturelle entre la rue du Tunnel et l'espace central grâce à une grande bergie paysagère. Cette rive végétalisée redessine la topographie de la vallée permettant de retrouver un sentiment d'appartenance à la géographie dans laquelle la place s'inscrit. Cette rive est un espace biodiversité, de déambulations et de connexions. Elle est ponctuée d'escaliers, d'une large rampe accessible et de pentes végétalisées praticables. Pour renforcer la qualité piétonne de la place, l'accès au parking est repensé et relocalisé au Sud. Cette configuration réduit considérablement le passage des voitures sur la place, laissant davantage d'espace aux mobilités douces.



LE PAVILLON CAFÉ-KIOSQUE-VÉLOSTATION

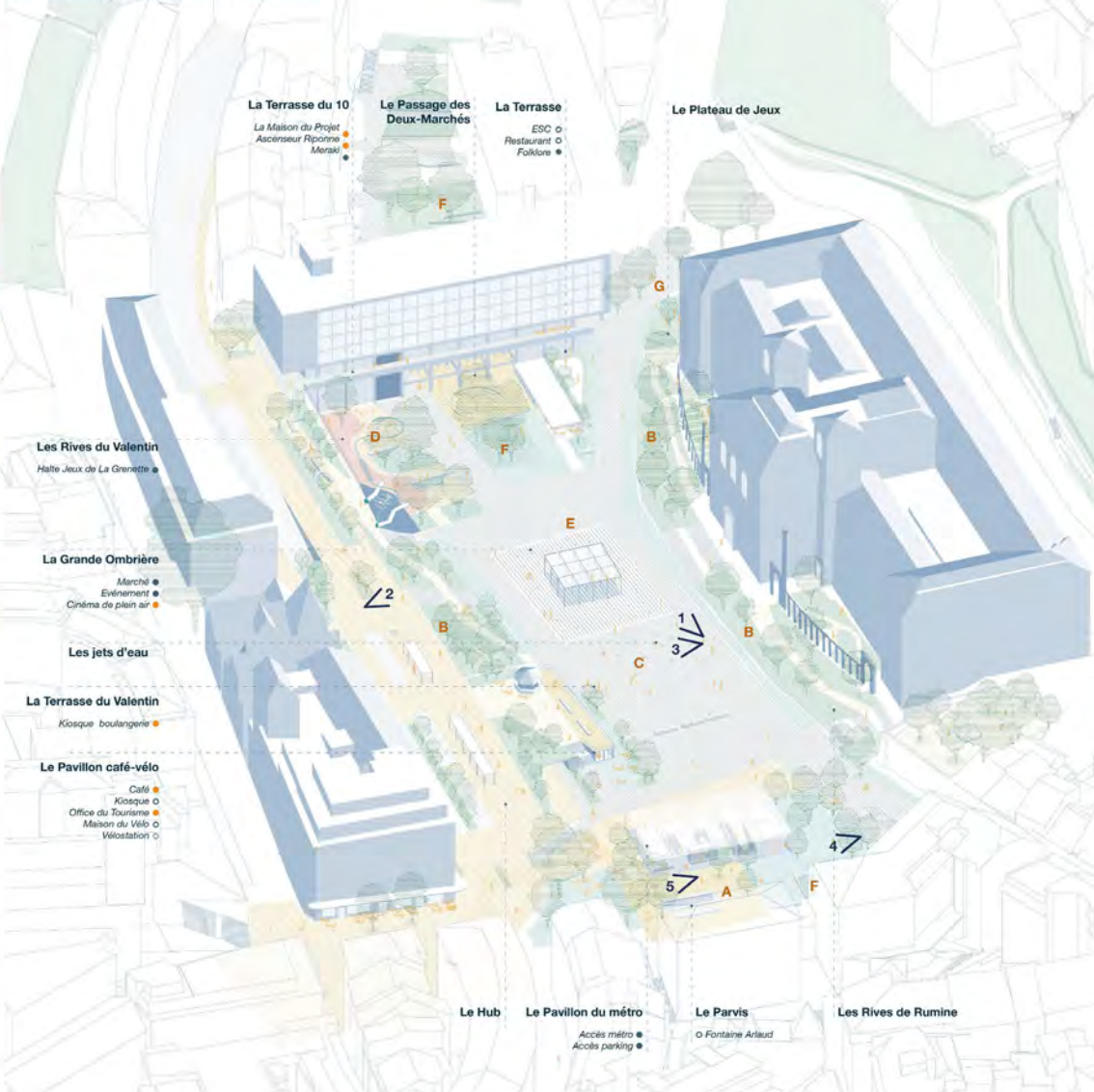
Situé à l'angle clé de la place, après le croisement Tunnel-Valentin et à proximité immédiate du hub de mobilité et de l'entrée du parking, le pavillon rassemble des programmes essentiels pour dynamiser et structurer les usages du site. Situé à l'angle, le café s'ouvre sur une terrasse dédiée, offrant un espace convivial pour les usagers.e.s, parfaitement intégré au flux piétonnier et protégé des circulations motorisées ou cyclistes. Le programme du kiosque est repensé et déplacé et un office du tourisme est ajouté pour renforcer les services de proximité et l'attractivité du site. Une vélostation accessible directement depuis l'arrière via l'entrée du parking, est complétée par un atelier de réparation vélo, en lien avec l'association Maison du vélo précédemment située sous Riponne 10. Cet espace favorise les mobilités douces et participe à la vie quotidienne du hub de mobilité. Les grands rives végétalisées entourant le pavillon apportent ombre et fraîcheur, et offrent des lieux de repos paisibles au cœur de la ville. Ces espaces verts redéfinissent la place comme un véritable poumon urbain, propice à la détente et à la convivialité.

LA VALLÉE, SES CLIMATS ET SES USAGES



RÉVÉLER ET RENFORCER LES USAGES EXISTANTS

• Activités maintenues • Activités relocalisées • Activités nouvelles



FRONTAGE EST – MATIN D'AUTOMNE AU MARCHÉ DEPUIS LES RIVES DE LA RIPONNE 2

La rive végétalisée du front Est s'intègre dans la continuité géographique dans laquelle elle s'inscrit. Elle permet de créer une continuité dans les circulations en reliant les différents niveaux de la place. Cet espace arboré offre également un havre de détente et de loisir. Les familles s'y rassemblent, les enfants jouent à l'ombre des arbres, et les passants profitent d'un moment de pause pour observer l'effervescence du marché ou des événements qui animent le cœur de la place. Ces rives deviennent ainsi un lieu privilégié, à la fois espace de transition et refuge apaisant sur les rives de la Riponne.



HALTE JEUX DE LA GRENETTE

L'espace récréatif de la Grenette est repensé pour amplifier son rôle au cœur de la place. Désormais doté d'un véritable adressage à la place, son côté accessible et accueillant est renforcé, conçu autant pour ses usagers.e.s que pour les visiteurs de la Riponne. L'aménagement est enrichi d'une zone dédiée aux jeux d'enfants, comprenant des toboggans et un mur d'escalade ingénieusement intégrés à la rive Est en jouant de sa topographie. Sur le plateau Nord de Rumine, de nouvelles installations ludiques destinées aux adolescents et jeunes adultes viennent compléter l'offre, favorisant une expérience intergénérationnelle de la place. Le centre de la place ainsi que ses terrasses surélevées deviennent un véritable lieu de partage et de rencontre. Ces espaces accueillent différentes initiatives associatives et coopératives avec notamment le marché au cœur de place et des commerces locaux au sein de Riponne 10. Véritable cœur battant de la place, ces lieux offrent un cadre propice pour valoriser les acteurs locaux et les pratiques collaboratives.



FRONTAGE SUD – MOMENTS DE CONVIVIALITÉ EN DÉBUT DE SOIRÉE HIVERNALE 4

Le Frontage Sud offre un cadre intime et dédié au musée Arlaud. Cette petite placette nichée au cœur de ce front se révèle comme un lieu de rencontres à l'atmosphère douce. Le palais Arlaud retrouve une place de choix au sein de la place de la Riponne, la couverture du métro est allégée et permet une meilleure visibilité sur ce monument historique depuis le centre de la place. À l'échelle du front, il est mis en scène à travers un plan d'eau. En toile de fond, au Sud-Ouest, la connexion retravaillée entre la rue du Valentin et la rue du Tunnel souligne la fluidité des circulations et l'ouverture de cet espace nécessaire pour accueillir ce hub de mobilités. En point de fuite, la cathédrale de Notre-Dame du Valentin se dessine.

LA COUVERTURE DU MÉTRO

Les deux anciens édifices fermés et opaques, qui abritaient autrefois les écoles du métro et au parking, laissent place à une couverture légère et ouverte, transformant l'espace en un lieu de passage fluide et accueillant. Cette intervention élimine les barrières visuelles et physiques, offrant une nouvelle transparence à travers la place. Cette structure légère vient encadrer et abriter les émergences du métro et du parking. Elle adopte une structure fine, avec des poutres de toiture assemblées sur un même plan pour minimiser la hauteur, tout en couvrant de grandes portées. La couverture est entièrement réalisée en bois comme les autres extensions réalisées sur les rives de la place pour le pavillon du café-vélostation et le restaurant mas également les abris-bus. Positionnée parallèlement au palais Arlaud, la couverture s'oriente parallèlement à la fontaine, recréant un sentiment de placette et effaçant l'impression d'un espace relégué à un simple « arrière ». Le programme du kiosque est réorganisé pour s'intégrer dans un pavillon d'angle lié à la vélostation, directement accessible et visible depuis la couverture, améliorant ainsi son attractivité et son usage. Pour enrichir l'animation quotidienne, les foodtrucks installés sur le parvis bénéficient de nouvelles zones d'assises ombragées sous les arbres.





CROISEMENT VALENTIN-TUNNEL
UNE INTERMODALITÉ EFFICACE QUI FAIT ESPACE PUBLIC

La Riponne se transforme en un véritable hub d'interconnexion de mobilité douces, mettant en avant les déplacements piétons et vélos, leur interface avec les bus, le métro et les parkings, tout en offrant un accès direct à d'importants équipements publics comme les musées Rumine et Atraud et la Basilique. Elle se distingue comme un lieu clé dans la mise en œuvre de la politique climatique de Lausanne, visant la décarbonation de la mobilité d'ici 2030. Elle affirme son statut en proposant une stratégie ambitieuse et ce, avec un objectif spatial simple : celui de passer librement de la rue Neuve au BHNS puis à la place et au quai du métro, sans se soucier de rien d'autre que de la fraîcheur de l'air, de la lumière du jour et du sourire de son voisin. C'est en cela que l'intermodalité sera un réel espace public.

AMÉNAGEMENTS LUMINEUX ET TRAME NOIRE

La nuit venue, l'éclairage joue un rôle essentiel et notamment à la Riponne pour assurer un espace pour toutes et tous. Les réponses apportées sont d'autant plus spécifiques que le site va se doter d'un patrimoine arboré remarquable : l'éclairage doit être respectueux de la flore présente et de la faune qui y évolueront tout en offrant une ambiance agréable et sécurisée. La nuit, la trame noire doit permettre une reconnexion avec le ciel nocturne en proposant une ambiance lumineuse créant l'équilibre entre les différentes composantes nocturnes du site. L'environnement nocturne accompagne les intentions paysagères et architecturales au plus près : nous proposons un éclairage à l'échelle piétonne, intégré en mobilier, en murs, où le bâti est mis à contribution. Deux pôles lumineux plus présents se dessinent à chaque extrémité de la place. Au Sud, une lumière chaude et généreuse accompagne les sorties de métro, les espaces extérieurs sont éclairés par une lumière confortable et douce émanant des bancs en périphérie des arbres. Au Nord, en sous face du passage créé sous l'immeuble Riponne 10 une installation lumineuse, semblable à une boule à facettes, capte la lumière ambiante et la renvoie en milliers de petits éclats. Le centre de la place bénéficie d'un éclairage très bas - encastrés en sol ou intégrés en banc - et accompagne les déplacements des usagers.e.s. Les talus paysagés sont révélés par une lumière diffuse et chaude intégrée sous les bancs, laissant le regard passer au-dessus. Une lumière chaude éclaire le palais Rumine dans sa partie basse : une mise en valeur patrimoniale douce, permettant de ne pas être en concurrence avec la flèche de la Cathédrale.

La question de la sécurité dans l'espace public

L'éclairage urbain influence directement la perception de sécurité des individus, perception variant en fonction du genre, de l'âge, des expériences personnelles liées au rapport à la nuit. La lumière joue ici un rôle fondamental dans l'inclusion : un espace éclairé avec douceur avec une attention particulière sur le confort visuel (aucun point lumineux visible agressif vers les yeux). Aussi, l'ombre doit être générée avec parcimonie, en douceur afin d'offrir à tous un environnement de tranquillité et de visibilité.



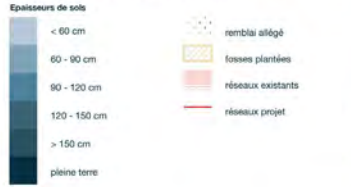
LES SOLS DE LA PLACE DE LA RIPONNE

L'enjeu de la place de la Riponne est de trouver du sol. La majorité de la surface de la place est occupée par des emprises en infrastructure limitant les possibilités de plantations. Notre démarche est de tirer parti de chaque interstice de pleine terre pour planter et permettre à l'eau de s'infiltrer dès que possible.

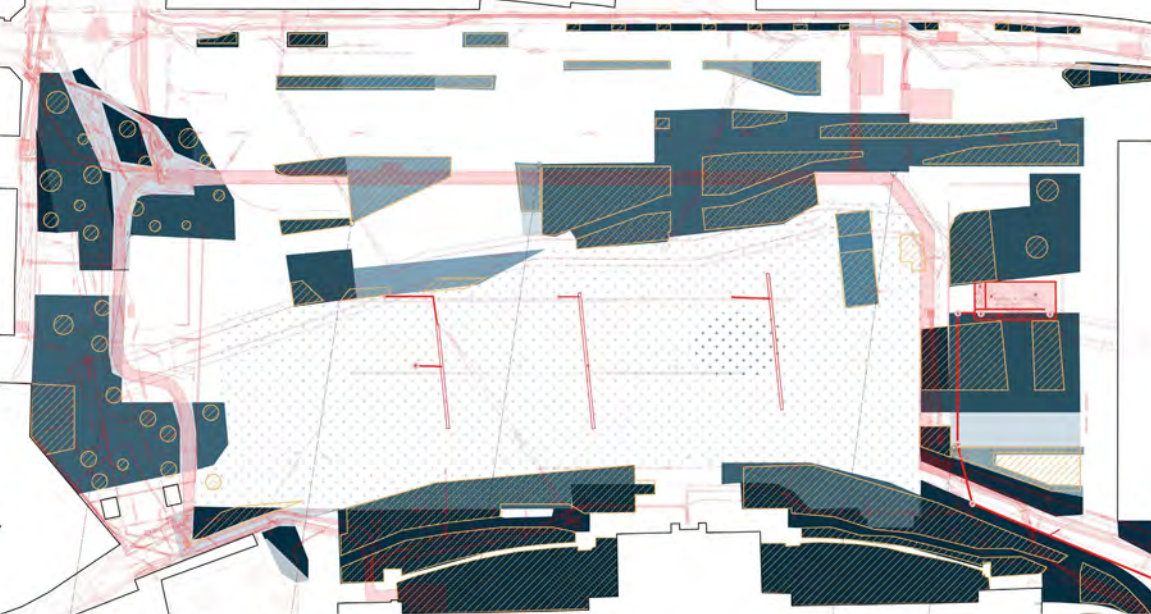
Pour remédier aux épaisseurs limitées de sol, les fosses plantées sont connectées entre elles permettant aux végétaux d'étendre leur système racinaire horizontalement.

Les réseaux sont évités ou exceptionnellement gagnés pour pouvoir planter à proximité.

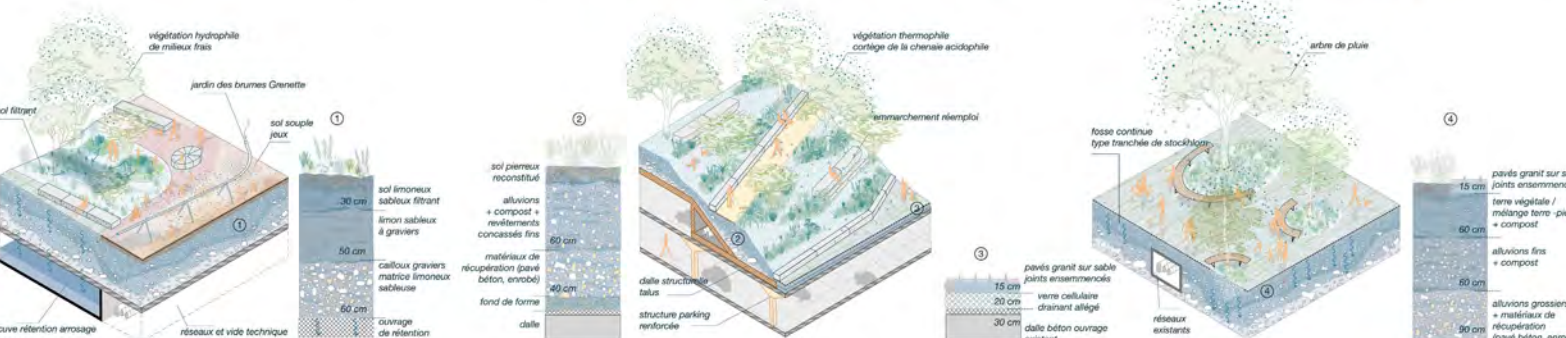
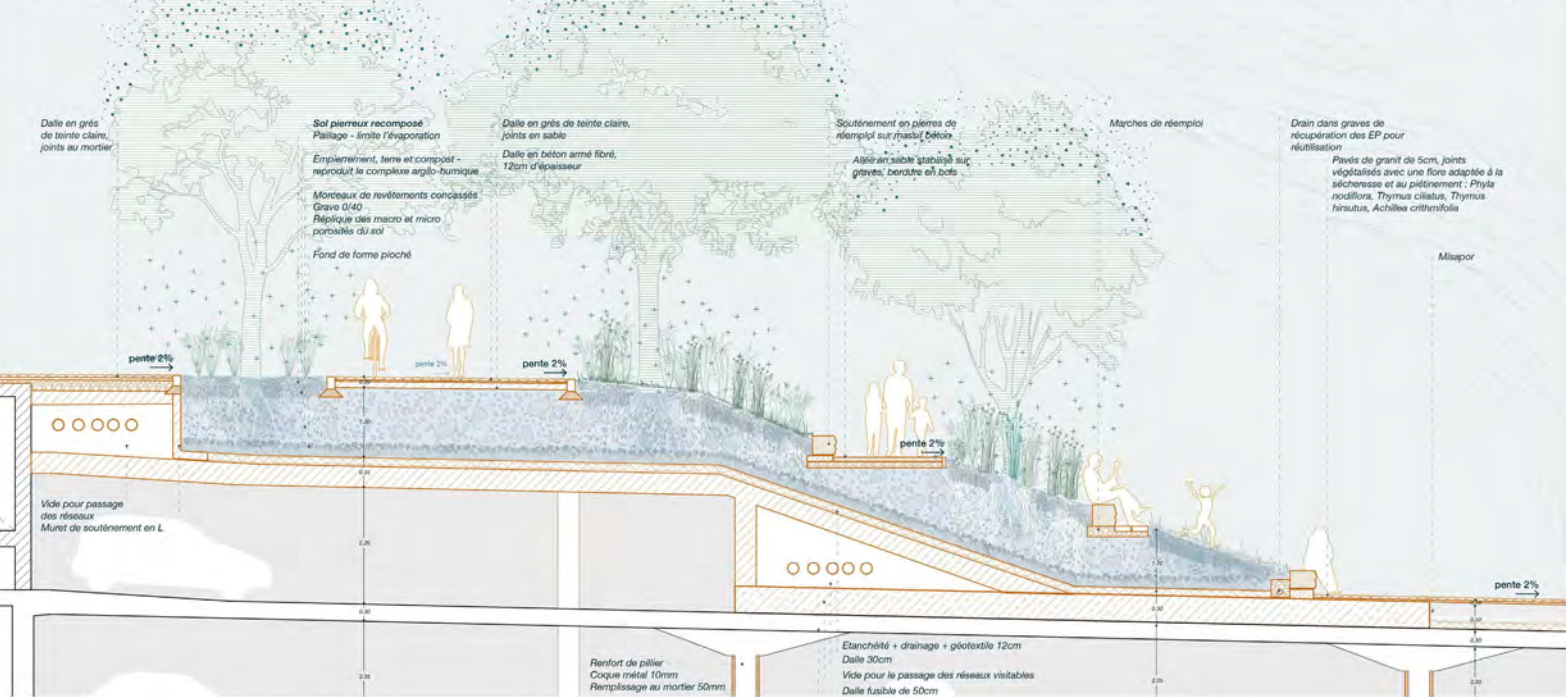
Au centre de la place, le remblai existant est remplacé par un remblai allégé améliorant la capacité de rétention d'eau et optimisant les charges à reprendre sur la dalle du parking.



PLAN DU SOUS-SOL : RÉSEAUX ET FOSSES - échelle 1:500



COUPE CONSTRUCTIVE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA BERGE OUEST - échelle 1:50



MILIEUX DE LA HALTE JEUX-GRENETTE - sol filtrant

MILIEUX DES RIVES OUEST ET EST - sol fin reconstitué et sol drainant allégé

MILIEUX CROISEMENT VALENTIN - sol épais reconstitué - pleine terre

POSTURE ÉCONOMIQUE

Deux éléments structurent la stratégie économique adoptée : la conservation structurelle du parking de la Riponne et la conservation de sa fonctionnalité.

Des solutions ont été trouvées pour proposer une alternative à la reprise complète de la dalle du parking qui aurait engendré des coûts considérables ainsi que d'importantes nuisances sur le fonctionnement normal du parking, à savoir :

- Remodelage de la place par un matériau 10x plus léger qu'un remblai traditionnel (Maspur). Cela permet de contrebalancer les recharges du nivellement tout en conservant la capacité de portance de la dalle
- Renforcements ponctuels de la dalle par la mise en place de dalles fusibles implantées dans la mesure du possible dans l'axe des piliers porteurs du parking
- Renforcements ponctuels des piliers par ceinturage
- Limitation de l'emprise de la structure en sous-sol pour conserver au maximum les places de parking
- Interventions et structures légères pour les nouvelles constructions (pavillon café-kiosque, restaurant, onirière, couverture métro) ;
- Réemploi des structures déposées pour des aménagements (bordure, marches...) et de remblais non pollués de la place pour les sols
- Conservation de Grenette qui a déjà été refaite récemment et extension
- Une étude spécifique des réseaux enterrés a été réalisée pour déterminer les conflits potentiels et éviter dans la mesure du possible une éventuelle déviation de ces réseaux.
- La réutilisation de l'eau pluviale pour l'arrosage et le nettoyage est également intégrée au projet et peut être citée dans le cadre de la démarche d'économie financière en sus des aspects écologiques qui en découlent.

Concentration de l'effort dans des éléments précis et importants pour le projet avec des dépenses prioritaires

Les travaux structurels de gros œuvre constituent un point de dépense prioritaire du projet, à savoir :

- Déplacement de la trémie sur la rue du Tunnel pour permettre une meilleure organisation de l'espace urbain extérieur
- Renforcement de la structure du parking par des dalles fusibles pour permettre la création de talus et ainsi créer des espaces plantés à proximité de la place et également pour la création de nouvelles constructions (pavillon café-kiosque, restaurant...)
- Abaissement de la dalle du cinéma afin de libérer du volume pour la plantation et création du bassin de gestion des eaux dans l'espace restant.

Rôle de prescripteur du projet

Le projet misé sur un futur plan de rénovation du bâtiment de Riponne 10 qui pourrait intégrer le parti pris développé pour s'ouvrir sur la place et y prendre une place particulière. En dehors des modifications prévues dans les espaces communs (ascenseurs, coursives), la transformation de Riponne 10 est hors périmètre et n'est pas intégrée dans les métrés (démolition RDC pour création de passage, réaménagement intérieur).

Les modifications dans Rumine sont également hors périmètre.

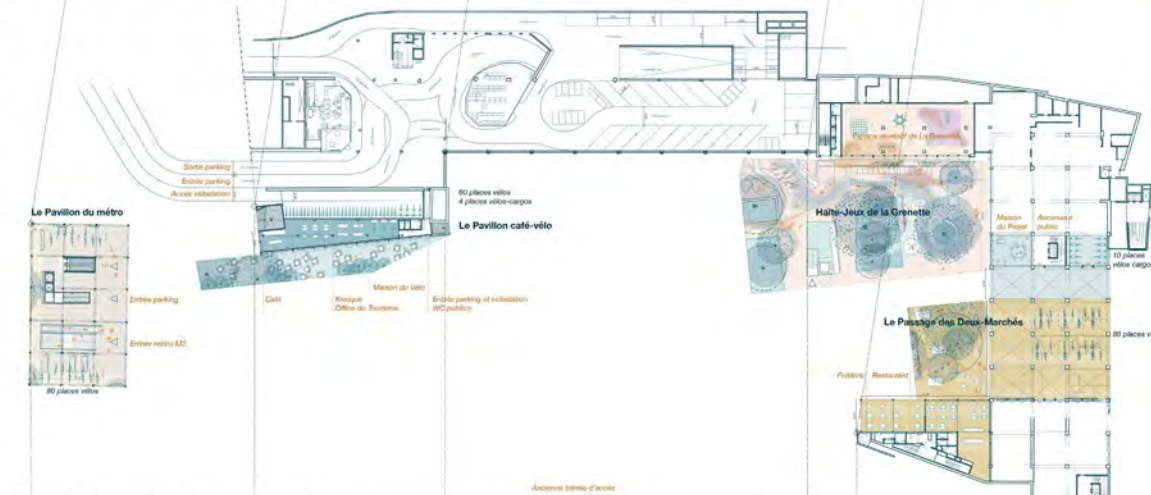
FAISABILITÉ STRUCTURELLE

La démarche générale concernant la structure existante du parking consiste à :

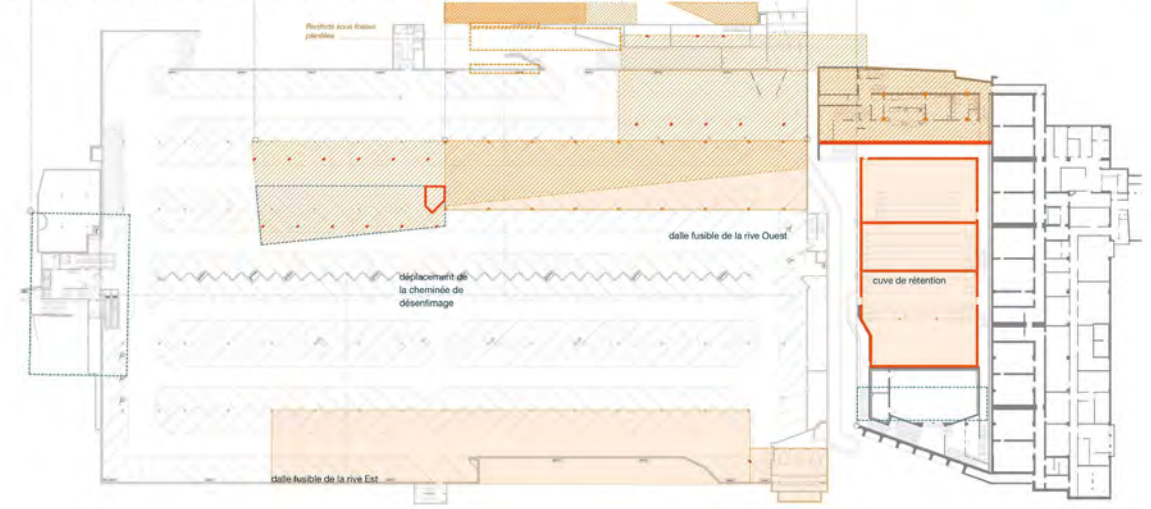
- améliorer la situation existante en remplaçant le remblai actuel par un remblai allégé
- positionner les surcharges selon les points porteurs existants renforcés
- intégrer des points porteurs intermédiaires sans entraver le fonctionnement du parking
- créer des structures légères en bois ne nécessitant pas de reprises en sous œuvre



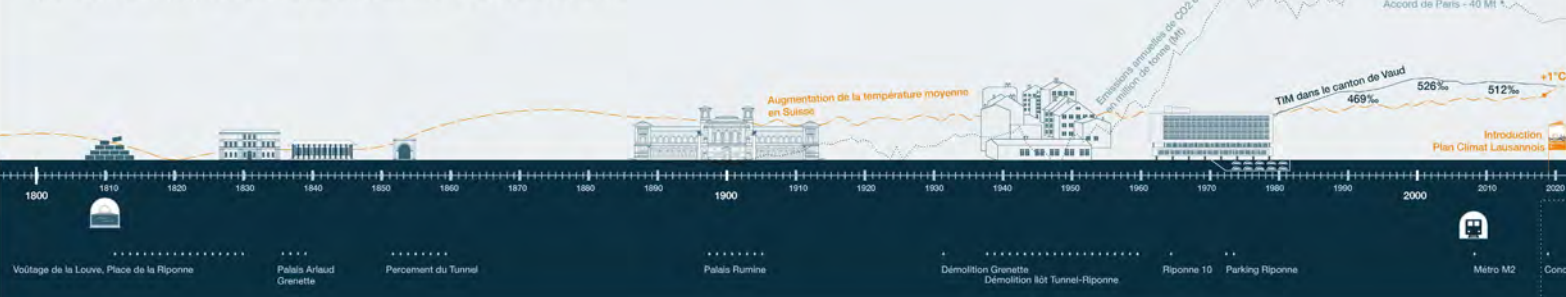
PLAN REZ DE PLACE : ACCES AU PARKING ET TRAVERSÉE DE RIPONNE 10 - échelle 1:500



PLAN R-1 DU PARKING ET LES REPRIS STRUCTURELLES - échelle 1:500



CHRONOLOGIE URBAINE ET CLIMATIQUE DES RÉCITS CONTRARIÉS DE LA PLACE DE LA RIPONNE



QUELS NOUVEAUX RÉCITS DANS UN MONDE AUX CONDITIONS INSTABLES ?



Trouver sa place

Architecte-paysagiste	Projet Base, Lyon
Architecte	Bauburo in situ, Rolle
Ingénieur-civil	B+S ingénieurs, Genève
Ingénieur-mobilité	RR&A
Ingénieur-environnement	Atelier Franck Boutté
Anthropologue urbaine	Befluid
Eclairagiste	Lumière électrique
Observatoire de la ville et du développement durable	OUVDD

Le projet « Trouver sa place » met en avant une approche sensible à l'installation d'une membrane d'acclimatation, permettant à la place de renouer avec le vivant et d'offrir des aménités urbaines adaptées. À cet égard, le collège d'experts salue cette proposition, qui apporte de la fraîcheur à cette vaste place et sert de base à l'organisation des nouveaux usages et aménagements qui en découlent.

Les frontages se transforment ainsi en promenades combinant dispositifs climatiques et paysagers, espaces de séjour et liaisons avec les quartiers environnants. La proposition d'aménagement du frontage ouest est jugée claire, tandis que l'organisation des usages sur la rue du Tunnel apparaît construite et équilibrée. Le projet explicite les principes statiques généraux des pavillons, judicieusement implantés au-dessus de locaux réaménagés, ce qui permet d'intégrer les transformations des éléments porteurs. Grâce à une gestion maîtrisée des remblais, les renforcements de la dalle du parking peuvent être limités. Le projet se révèle ainsi pertinent du point de vue des structures porteuses.

L'accent mis sur l'augmentation du *temps de séjour* sur la place, plutôt que sur sa simple traversée, est également une démarche appréciée. En effet, le développement du concept de « *budget temps de séjour* » permet d'imaginer une diversité de dispositifs urbains et climatiques, adaptés aux différentes saisons, aux types d'usages et aux rythmes de la ville. Cependant, cette approche, par son ambition et sa complexité, semble parfois disperser les efforts sous forme de propositions imbriquées, à la manière de poupées russes.

Aussi, certains aspects du projet n'ont pas totalement convaincu le jury. En premier lieu, les jeux d'eau : leur emplacement ainsi que la multiplication des dispositifs, installés côte à côte, interrogent quant à leur pertinence et leur cohérence.

Par ailleurs, la conception architecturale et volumétrique des deux édifices marquant la nouvelle porte d'entrée de la place de la Riponne suscite des interrogations. Si l'engagement en faveur du réemploi et de la réduction de l'impact carbone est largement partagé, le jury s'interroge sur la pertinence d'intégrer simultanément un projet d'aménité urbaine et une tribune manifeste pour le réemploi. Cette juxtaposition risque de brouiller les messages et d'affaiblir la force du projet dans un contexte aussi emblématique et complexe.

Enfin, si la principale qualité du projet réside dans la souplesse programmatique et spatiale qu'il propose, en fonction des saisons, du climat et de l'évolution des usages, le jury s'interroge sur sa robustesse à long terme, soit plus précisément les « invariants » du projet, afin de garantir un équilibre entre souplesse et exigences programmatiques.

Use de Lausanne - Mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la place de la Riponne

TROUVER SA PLACE

Trouver sa place...

...c'est arriver à créer une nouvelle alliance du site de la Riponne avec toutes ses composantes. La société se meurt, le climat également. En conséquence, l'espace public doit se transformer, s'adapter et prendre soin du vivre ensemble. Nous proposons ainsi d'opérer une mutation en profondeur de l'espace en recréant une échelle plus humaine et apaisée, par l'immédiateté d'un lien entre les flux d'échanges de cette place avec ses franges. Enfin, trouver sa place c'est inscrire la place de la Riponne comme une entité propre, dans son site et ses membranes en lui conférant les conditions de son adaptation face aux futures évolutions quelles soient climatiques ou urbaines.

RÉUNIR LES HISTOIRES ET RENOUER AVEC LE VIVANT : UNE NOUVELLE ENTRÉE DU PARC DE SAUVABELIN

- système urbain dense
- système de nature filtrée
- les rivières (sous-terrain)

La Louve et la géographie naturelle se sont éteintes il y a bien longtemps, inscrivant la place dans un site hors-sol et enclavé, mettant en scène les institutions culturelles, politiques et publiques. Aujourd'hui, il est temps que la Riponne acte de nouvelles alliances avec son histoire naturelle, ses **ancrages géographiques de valloin**, son hydrographie révélée ainsi que ses nouvelles connexions de cheminements entre les quartiers. C'est aussi l'occasion de renouer avec l'ensemble du vivant (humain et non-humain). Le parc de Sauvabelin ouvre une nouvelle porte bosquée sur la place de la Riponne, via la rue des deux marchés et la place du Tunnel, traçant de nouveaux échanges naturels aux bienfaits décuplés.

REUIER ET METTRE EN SCÈNE LES BALCONS ET LES COLIQUES DE LA 2^{ME} ÉTAU DE LA PLACE LA RIPOUNE AUGMENTÉE EN ÉPAISSEUR

- espaces publics/coliques
- points de vue

La place de la Riponne fonctionne comme un réceptacle de la vie des quartiers, une arène à 360° de la vie publique de la Cité. Aujourd'hui, il est temps de connecter intimement ces nervures de vies en programmant et en découpant ses frontages topographiques avec les quartiers. Cette deuxième peau d'espace public active, riche d'usages et en intensité de programmes, mettra en scène la Riponne suspendue et augmentée au-dessus de l'espace central de la place.

INSTALLER UNE MEMBRANE ACTIVE : PRÉPARER L'ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE

- atténuation
- parcours accrétés

Une membrane est une **surface poreuse, protectrice, génératrice de bienfaits**. Les logiques et valeurs portées par celle-ci sont installées comme dispositif actif sur la place. Face à la trajectoire quasiment inévitable du réchauffement climatique, où Lausanne feurtera avec le climat de Tirana (Albanie) dans une trentaine d'années, il est urgent et capital de trouver des dispositifs d'acclimatation du site de la Riponne ainsi que d'autres relais de fraîcheur à inscrire à plus large échelle. La place de la Riponne se dotera d'une membrane fraîche et active, sorte de deuxième peau de l'espace central qui assurera la continuité bioclimatique et d'usages entre les quatre frontages de la place. A dominante naturelle ou plus artificielle, les dispositifs écologiques inscrivent des parcours de fraîcheur pour les usagers.e.s. Cet espace boisé offrant une interface avec les grands équipements et le centre de la place est aussi un espace de frais, de recul et de quiétude, la possibilité d'y séjourner. Cet acte de soin, rafraîchissant, naturel ou bâti, ombragé ou hydraulique, viendra installer une première action unique et intense de paysage et d'usages tirant profit des continuités et des relais avec les membranes périphériques des parcs et des places adjacents. Il s'agira du premier acte d'une reconquête adaptative la plus intense de la place jusqu'à la fin du siècle.

INITIER ET RENFORCER LES SCÈNES DE VIES ET LES USAGES ENDEMIQUES RIPONNAIS

- CHRONOTOPIE DES USAGES
- usages espace public
- usages liés au bâtiments

Faire vivre un espace public, 365 jours par an, de nuit comme de jour, qu'il fasse beau ou pluvieux, relève toujours d'une forte complexité comportementale. Dans une posture incitative, nous initions les conditions et les dispositifs favorisant une chronotopie des usages. Les activités dans les volumes bâtis de rez-de-chaussées, sorte d'ambassades du vivre ensemble local, des quartiers et de l'agglomération d'une part, les programmes endémiques de l'espace public de la place d'autre part, créeront une alchimie d'usages faisant de ce site un lieu majeur de destination tout au long de l'année.

Un nouvel équilibre spatial

POSITIONNER LE VIDE

L'acte prioritaire est d'installer les conditions d'un sentiment de place unique de façade à façade. Pour cela, l'espace central libre s'emparemententent sur la place. En effet, en parallèle des espaces dédiés aux états, la nouvelle vues, se positionne en équilibre et à égale distance des quatre principaux fronts bâtis. Le vide ainsi installé, les quatre frontages plantés en structure, créent autour de ce centre libre, une membrane paysagère accueillant les équipements et les usages principaux de la place. Cette membrane continue et adaptative assurera le confort climatique et abritera les équipements, afin de devenir le support d'une place plus relationnelle, plus agile et flexible, favorisant les rencontres et le vivre ensemble.

Une place plus relationnelle

AUGMENTER LE BUDGET TEMPS DE SÉJOUR - UNE PLACE VIVANTE

L'indicateur du budget temps définit le temps que les gens restent sur la place et l'aiment par leur présence. Le projet vise à une augmentation des temps de séjour par un accompagnement des parcours dits « fonctionnels », en y greffant de multiples possibilités d'arrêts (assisés) et de moments d'étonnement pour inviter à des micro-séjours imprévus. Ensuite, nous cherchons à développer les séjours de moyenne à longue durée augmentant ainsi le sentiment de sécurité et de co-vieillesse. Cela se traduira par l'installation aux nœuds relationnels de la place, de mobiliers diversifiés et de grands confort mais également en proposant des programmes de destination ayant une aura au-delà du site de la Riponne (aire de jeu du petit Sauvabelin, fleuve miroir d'eau de la Louve, etc.).

DÉCUPLER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL - UNE PLACE CAPABLE

Le deuxième pilier et indicateur sera la capacité d'accueil de la place, qui est fortement liée au confort climatique et au mobilier à disposition. La capacité actuelle, offre environ 150 à 200 places assises gratuites, entre les bancs publics (30 places) et les marches du palais. Le projet vise une capacité d'accueil autour de 1 000 personnes, pour répondre à des besoins et des situations très diversifiées et en particulier d'ombrage. La capacité d'accueil inclut également les divers groupes de personnes marginalisées.e.s. Il est notamment proposé de décaler l'ECIS dans la rue des deux marchés afin d'y offrir un espace extérieur digne, pouvant recevoir par exemple des jardins partagés et ainsi hybrider les publics et les savoirs.

PARTITIONNER LE TOGETHERING/ALONING - UNE PLACE CHRONOTOPIQUE

Le dernier pilier indicateur d'une place vivante et animée se base sur l'analyse des activités faites en groupe, comme par exemple la discussion/débat ou le jeu et celles effectuées plus solitaires, comme l'attente, la lecture ou l'accessibilité au métro. Ce paramètre est difficile à maîtriser mais peut être encouragé en développant et en diversifiant les situations ou les mobiliers qui invitent à la rencontre, au ludique, à l'appropriation spontanée et gratuite d'un lieu en groupe. Généralement, un taux d'environ 35% d'activités collectives sur les espaces publics est nécessaire pour créer une ambiance animée qui en augmente leur attractivité et leur sentiment de sécurité.

Au-delà des macro-bancs, tables ou de piste de danse libre « Maurice Béjart » sur le frontage Sud viendront compléter une offre de « mobiliers XL » favorisant des alternances riches entre des assises simples et uniques et des équipements proposés au togetherring.

Un cycle de l'eau

Le réaménagement de la place de la Riponne est l'occasion de repenser la gestion des eaux par une valorisation de la ressource.

RETENIR L'EAU

La stratégie de gestion des eaux repose sur la transformation de l'ancien cinéma Romandie (Nord) et l'abri de protection civile (Sud) en zone d'infiltration. Ces gros volumes de vide permettent à la fois de retrouver de la pierre terre pour planter des arbres et d'installer un système de tranchée de Stockholm (TS) pour gérer une pluie centennale (soit 630 m3) sur l'ensemble du périmètre. Afin de tirer profit au maximum de la topographie existante, les surfaces d'écoulement de la rue du tunnel (6045m²) sont ramennées au Sud, vers l'abri de la protection civile (TS = 2100m3). Tout le centre et le Nord de la place (10270m²) est dirigé vers l'ancien cinéma par un système de caniveaux liés à des collecteurs sous dalle (TS=min 341m3). Si jamais l'abri ne s'activerait pas exploitabile, la surface du cinéma permettrait de gérer l'ensemble des eaux de la place en augmentant l'épaisseur de la tranchée de Stockholm.

Sur le parvis Arlaud, le nivellement existant est majoritairement maintenu et les eaux sont dirigées vers les caniveaux et réseaux existants. Lors d'un épisode de centennale, le projet passe ainsi d'un rejet de 100% des eaux de ruissellement dans les réseaux, à seulement un rejet de 13%.

VALORISER LA RESSOURCE EN EAU

Sur l'ensemble de la place, le nivellement participe fortement à conduire les eaux de ruissellement dans les principaux espaces plantés. Ces espaces perméables latéraux permettent de réduire le ruissellement sur le centre de la place et augmentent le bénéfice pour les plantations.

C-contre, le schéma « ruissellement et infiltration » illustre les zones d'infiltration (perméables/semi-perméables) en pleine terre ainsi que les zones de tamponnage sur dalle. Il indique également la réduction du ruissellement liée aux choix des matériaux de revêtement sélectionnés. →

Une mobilité relationnelle

UNE PLACE PIÉTONNE

L'intention du projet est d'offrir un espace piéton générique qui invite à la rencontre et à l'échange au-delà d'une simple gestion des flux. Une attention particulière est donc portée aux lignes de desirs des trajectoires piétonnes, aux parcours piétons intuitifs, confortables et continus. Les entrées aux parings sont ainsi intégrées (par des trémées) à la rue du Tunnel et positionnées précisément afin de ne pas interrompre les parcours piétons entre les arrêts de bus et le métro. Toute la place hors de la rue du Tunnel se piétonne et s'apaise. Les cycles pourront quant à eux rejoindre le parking vélo sous les gradins en empruntant la place, en dialoguant ballistique au sol avec les flux piétons.

DE LA RUE DU TUNNEL À LA TERRASSE DU TUNNEL

L'actuelle rue du tunnel est réaménagée et transformée en profondeur par des espaces piétons généraux (frontaux/latéraux, etc.). Cette rue se mue désormais en une terrasse traversable et vivante grâce à la suppression du trafic voiture et au redimensionnement des voies de bus et vélos. La circulation de transit est donc interrompue et l'accès pour les voitures, restreint aux deux rampes de parking au Nord et au Sud de la rue. Afin de limiter les conflits lors des heures de pointe, une gestion à signalisation lumineuse est proposée aux intersections entre la voie boulevard et les sorties des voitures du parking. A la rampe Sud (mons empuigné), un feu règle également l'entrée des véhicules en raison de la voie d'accès inversée. Au Nord, entrée/sortie privilégiée, les bornes de sortie du parking sont doublées et des zones tampons installées, afin d'éviter des congestions de la circulation.

ACCÈS ET LARGEUR DE VOIE

Les voies d'accès (vias/accès/parcs/PL) sont privilégiées par le Sud (rue du Valentin et rue Madeline). L'accès par l'avenue de l'Université ainsi qu'au jardin de la Louve est possible (5.5m) pour des interventions ponctuelles. La rue entre les deux marchés devient plus restreinte aux avant-droit, mais garde une largeur suffisante (5.10m) pour des croisements et des manœuvres en double sens afin de garantir l'accès à Riponne 10 et au parking.

DÉCOMPTÉ DES STATIONNEMENTS

Nécessaire : exist 181 -> nouveau 350 en extérieur + 180 en ouvrage (parking)
Moto : exist 49 -> 27 intérieur, 22 extérieur
Tél : exist 4 -> nouveau 4
Reo parking : exist 27 -> nouveau 12 Mobility, 180 vélos, 28 moto
Parking sous-terrain : exist 1 248 -> nouveau 1 248

INSTALLER UNE CENTRALITÉ POLYVALENTE

L'espace central libre accueillera comme aujourd'hui un fonction de place unique de façade à façade. Pour cela, l'espace central libre s'emparemententent sur la place. En effet, en parallèle des espaces dédiés aux états, la nouvelle place aura la capacité d'investir une aire supplémentaire, flexible, entourée de gradins, afin d'y programmer et préparer des événements plus temporaires ou de plus petite dimension, sans entraver les fonctionnements hebdomadaires des marchés.

PROGRAMMER LES QUATRE FRONTAGES

La membrane est composée de quatre entités majeures, quatre « milieux d'usages », quatre expressions et extensions plantées des quatre fronts principaux de la place. Chaque frontage installé à ses pieds un milieu et une relation privilégiée avec les rez-de-chaussées de ces bâtiments, offrant des terrasses et des parvis à chacun d'entre eux. Autre point remarquable : tous possèdent également leur propre diversité d'usages et d'espace, tout en partageant avec les trois autres, une harmonie et une unité de paysage, de matériaux et d'épaisseur qui constitue, autour du vide central, l'identité nouvelle de la place de la Riponne.

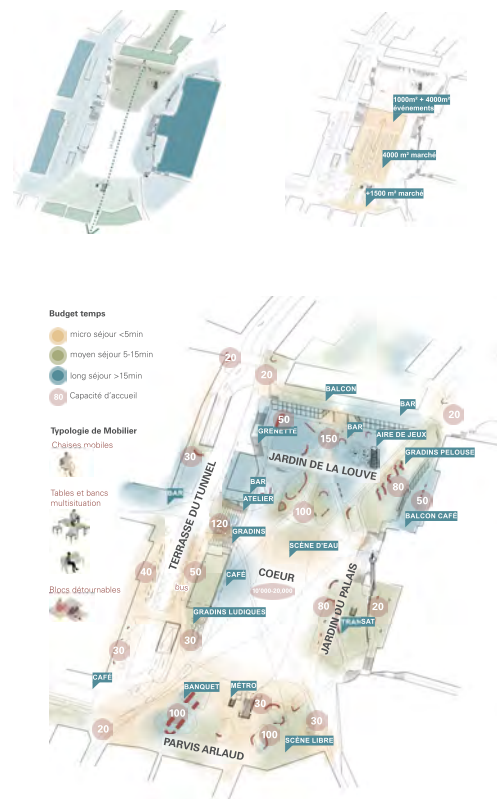


Schéma confort temps/capacité d'accueil

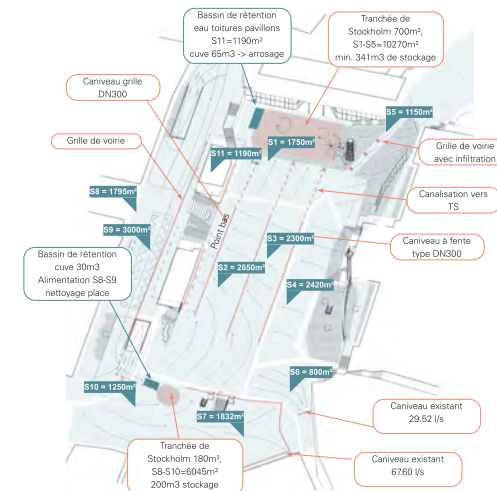


Schéma captage et stockage des EP

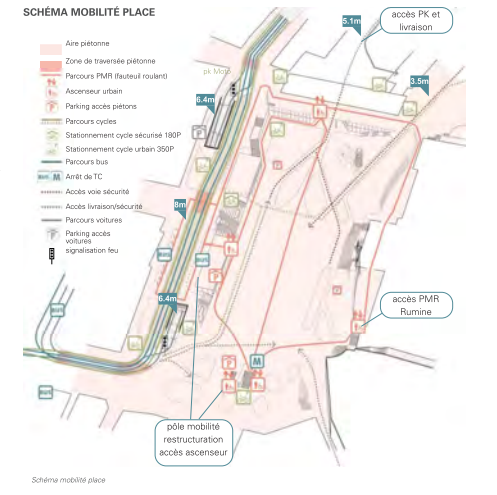


Schéma mobilité place

Un confort climatique

PRENDRE SOIN DES PUBLICS

La Place de la Riponne est repensée autour d'une membrane climatique adaptative, offrant au fil des saisons pour offrir confort et résilience à ses usagers. En s'appuyant sur des leviers tels que la lumière et l'ombre, la ventilation, l'eau et le végétal, cette stratégie transforme la place en un espace vivant, capable de répondre aux besoins climatiques et fonctionnels tout au long de l'année.

ÉTÉ - CONFORT ESTIVAL

En période estivale, la membrane vise à transformer la place en un espace résilient et agréable malgré les températures élevées. Elle agit comme un système intégré, combinant des éléments naturels et architecturaux pour réguler le microclimat. Les arbres, grâce à leur apport d'ombre et d'évapotranspiration, sont les premiers facteurs de rafraîchissement pour les usagers. L'espace fortement végétalisé au Nord de la place est donc la première zone de refuge estival sur la place.

La conception poreuse aux vents dominants estivaux favorise une ventilation naturelle, offrant une sensation de fraîcheur au sein de la membrane. Les ombres portées par les bâtiments et les structures, réduisent l'exposition au rayonnement solaire direct et accompagnent les usagers dans des parcours ombragés. L'activation d'espaces tels que des jets ou miroirs d'eau participe à abaisser la température ambiante tout en créant des points de fraîcheur plus ponctuels.

Le Palais de Rumine joue également un rôle central, comme oasis frais en cas de forte chaleur, mais aussi par sa traversée sur le fronton Ouest. Ces stratégies se superposent dans une vision systémique, représentée par la grille fluide visible sur le dessin, qui traduit les espaces de confort de la membrane et le dialogue entre les flux d'air, d'ombre et d'humidité.

MI-SAISON - CONFORTS PRINTANIER ET AUTOMNAUX

À la mi-saison, la membrane s'adapte pour offrir une configuration visant à maximiser le confort thermique et l'usage de l'espace public. À cette période de l'année, l'ensoleillement joue un rôle central, avec une conception permettant à la lumière naturelle d'illuminer la place tout en conservant une certaine protection grâce aux arbres qui filtrent partiellement les rayons. La végétation, en plus de créer un cadre agréable, participe à la régulation du microclimat en apportant une humidité modérée.

Par ailleurs, la perméabilité au vent reste un élément clé, assurant une ventilation douce qui limite la stagnation de l'air et maintient une sensation de fraîcheur sans être inconfortable. Ces leviers sont agencés dans une logique systémique, représentée par la trame visible sur le dessin (la membrane), qui reflète les interactions entre le soleil, les flux d'air et la nature. Cette configuration invite les usagers à profiter pleinement de la place dans un équilibre entre lumière, végétal et ventilation naturelle.

HIVER - CONFORT HIVERNAL

La configuration hivernale de la membrane climatique est pensée pour maximiser, sur des zones stratégiques, le confort des usagers durant les périodes froides. Cette adaptation repose principalement sur l'aménagement d'espaces libres bénéficiant d'un ensoleillement direct, essentiel pour créer des zones tempérées où les usagers peuvent s'attarder. Mais aussi la conception bioclimatique du pavillon pour maximiser l'apport solaire sur le bâti. Parallèlement, des barrières naturelles et architecturales sont intégrées pour offrir une protection efficace contre les vents dominants, limitant ainsi les sensations de froid liées au refroidissement aéraluque. La membrane s'adapte donc pour assurer dans la conception et la programmation des espaces de qualité liés à l'interaction entre les flux d'air maîtrisés et les espaces baignant dans la lumière. Ces aménagements créent une place accueillante, même pendant la saison la plus froide, en exploitant au maximum les ressources naturelles disponibles.

STOCKER DE L'EAU

En complément de la stratégie d'infiltration gravitaire, une partie de l'eau sera dirigée vers deux cuves de rétention d'eau. Un premier bassin de stockage des eaux de toitures des pavillons (6000m³) sera situé dans la partie Ouest du cinéma. Cet eau pourra être filtrée et contrôlée (accès possible par sous-terrain) afin d'être utilisée pour l'arrosage des plantations sur dalle. Vers l'abri de la protection civile, un deuxième bassin de stockage de 30m³ permettra de capter une partie des eaux de la rue du tunnel et les utiliser pour le nettoyage de la place.

MISE EN SCÈNE ET RAFFRAÎCHISSEMENT

L'eau sera également présente sous la forme d'une fontaine à jets ludiques (scène d'eau) pour animer et rafraîchir la place complétée d'une « Raque d'eau fine » s'écoulant sur la légère pente devant le palais. Ce dispositif ludique viendra installer au centre de la place un lieu de rassemblement mais aussi de paysage en jouant avec les reflets des quatre grandes façades de la place.

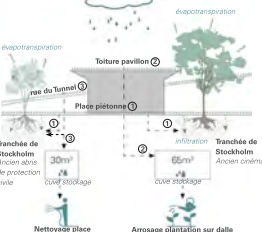


Schéma cycle de l'eau

Une vie nocturne animée et sereine

BALADE NOCTURNE

« Il est 21h30, et la Place de la Riponne s'illumine doucement. En traversant le grand vide, mes pas foulent une rue de pavés lumineux, tassant un lien entre les différents espaces. Le centre de la place, libre, attend des événements. Je me souviens de ma dernière sortie ici, où une foule captivée se laissait emporter par la projection d'un film en plein air, la lumière intense illuminant les visages. L'idée d'un concert ou d'un marché nocturne fait vibrer l'espace de promesses. Les repères sont clairs. Les appels lumineux périphériques mettent en valeur les frontages de la place, m'invitant à la parcourir aisément. En me laissant porter par cette lumière, je me dirige vers un coin animé sous les arbres. Près de la supérette, je m'installe sous un des grands luminaires circulaires, enveloppé par une lumière douce. L'atmosphère est festive, et je me sens bien ici. »

À cet instant, je lève la tête et découvre les détails architecturaux subtilement éclairés, révélant la beauté du lieu sous un nouveau jour. Au centre, la pénombre de la place, éclairée seulement par ses bornes, me laisse entrevoir le ciel et les Étoiles. Ce soir, la place vit et respire. La lumière, tantôt douce et enveloppante, tantôt dynamique et contrastée, crée une ambiance où chacun peut se poser, jouer, rêver et savourer la beauté de l'instant. »

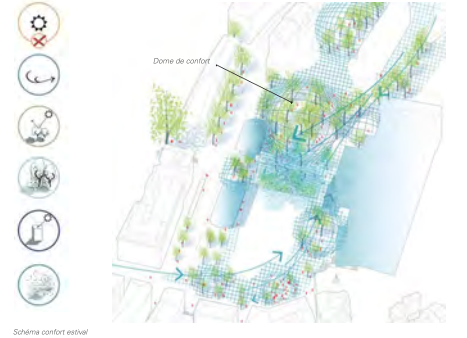
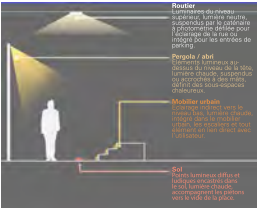


Schéma confort estival

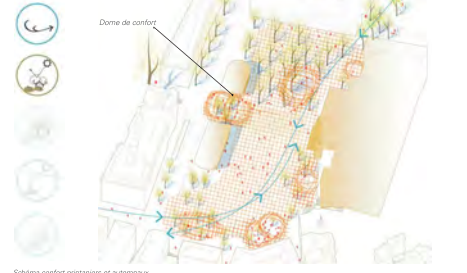


Schéma confort printanier et automnal

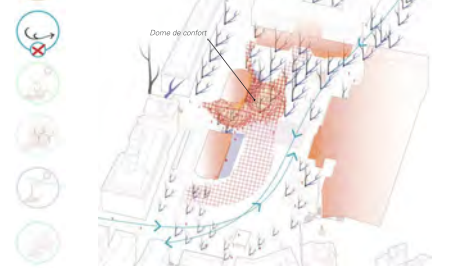


Schéma confort hivernal

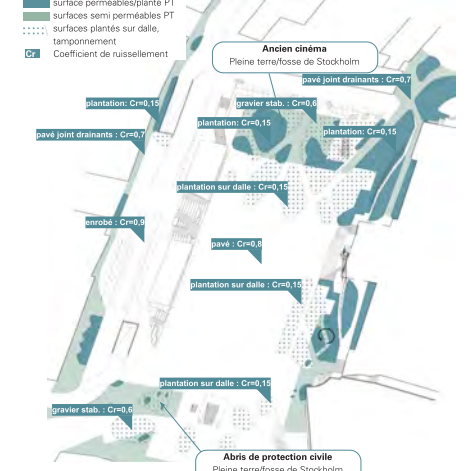
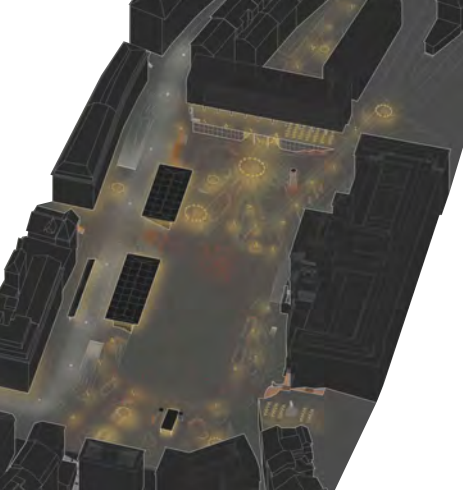


Schéma ruissellement et infiltration

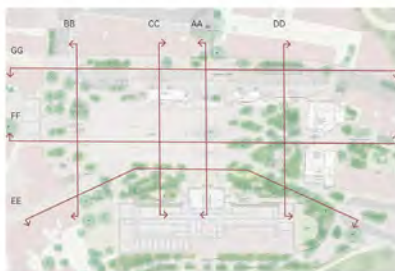


Le Conteur de la Louve
BERNARD (63 ANS)

Si la Louve pouvait parler, que nous raconterait-elle ? Bernard, passionné d'histoire, se prête à l'exercice avec théâtralité. Il conte, clame et chante, ô que la rivière a vu et vécu au cours des derniers siècles. Le Pavillon du marché abrite la nouvelle antenne de l'office du tourisme, qui offre des visites guidées « insolites » au départ de la Place de la Riponne. Les rendez-vous réunissent tant les gens de passage que les Lousannois. Pour certains, c'est devenu un rituel à pas manquer !

Sol et végétation

- parvé dallée pierre
- gravier stabilisé
- massif herbacées/vivaces et rochers
- massif planté, sur dalle
- massif planté, pleine terre
- plateau bois/terrace
- béton carrelé renforcé clair (voies bus/vélos)
- carrelé voirie
- arbre projet (en pleine terre)
- arbre projet (sur dalle)
- arbres existants conifère / feuillus



A l'orée de Sauvabelin, le jardin de la Louve - Nord

Ce frontage Nord assurera un rôle majeur dans le nouvel écosystème Riponnien, désormais intimement relié à la place du Tunnel grâce à l'ouverture du rez-de-chaussée de Riponne 10 ainsi qu'à la rue des deux marchés fortement replantée. Ce nouveau jardin, delta arboré du parc de Sauvabelin, installe une nouvelle géographie et porosité des parcours dans le valloir de la Louve égarée. Cet écrin végétal en pleine terre accueillera sous sa protection nombre d'usages ludiques et spontanés. D'une superficie de 4000 m², ce nouveau jardin bosqué de la Riponne offrira dans la continuité du jardin des deux marchés, une déambulation douce et végétale. Il offrira également un espace de détente et de repos en gravier. Ce frontage Nord constituera une membrane fraîche dans cet espace exposé au Sud. Le volume de l'ancien cinéma est transformé en une « macro-fosse » de plantation de 700 m² accueillant également les eaux d'une grande partie de la place grâce à de généreuses tranchées de Stockholm. En complément de cette fosse, le frontage végétal sera étiré sur dalle jusqu'aux gradins, installant ainsi un effet d'ordre fraîche jusqu'à la fontaine centrale de la place. Ce frontage offrira une très forte capacité d'accueil en bord de place, complétée par les nouveaux espaces de la rue des deux marchés et de la nouvelle place du marché. De nouvelles connexions viendront seconder l'ouverture d'une



Un jardin pour le palais - Est

Le frontage Est de la place est actuellement écrasé sous le Palais de Rumine disposé là, sans véritablement atterrir sur son sol, imposant sa puissance et sa culture. Vritable espace public bâti dont l'hygiène est sans égale, ce Palais des Savoirs, doit renouer un dialogue plus intime avec la place et plus embrassant. Tout d'abord en installant un large socle de jardin arboré tout autour du bâtiment, lui conférant un adressage au sol. En corollaire, nous proposons de planter et d'apaiser également la rue Pierre Viret afin d'offrir une galerie externe au palais, siège d'expositions ou de collections extérieures parcourables à ciel ouvert. Côté place, l'accueil du palais s'ouvrira désormais depuis les deux terrasses jardins, redonnant une utilité d'agrément et de confort d'accès aux balcons jardins à deux étages griffes au palais. Les accès PMR à ces terrasses et à la nouvelle entrée du palais seront facilités par des parcours à niveau et des ascenseurs. La modification du nivellement nous ouvre la possibilité de créer un sol de plantations sur près d'un mètre de sol, augmentant largement la surface des jardins du Palais et protégeant tout un chacun des lumières d'Ouest quand cela est nécessaire. Des arbres



VUE DEPUIS LE JARDIN DE LA LOUVE



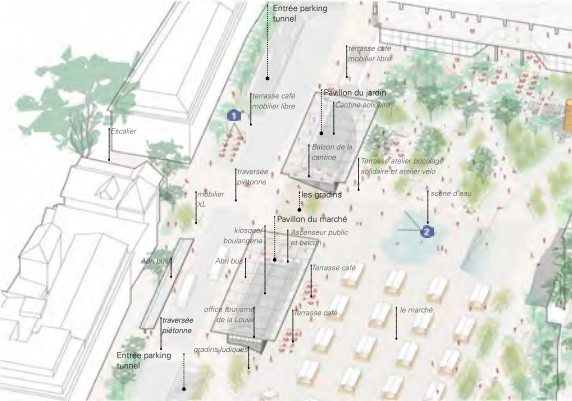
Le marché sous la canopée : place à la gastronomie et à la rencontre ! - Sud

Ce secteur de la place révèle une identité toute particulière. Siège très animé du marché plusieurs fois par semaine, le projet cherche à installer une canopée arborée continue sur une grande partie de l'espace. Le sol reste libre, les échelles de mobilité s'effacent et se transforment en un avenant unique abritant les accès au métro et au parking et ainsi rassemblé en un même lieu les fonctions de mobilité. Le musée Arlaud, bâtiment phare de l'histoire de la place, retrouve un parvis le mettant en scène. Ce frontage installe à la fois des liaisons intimes avec le centre-ville mais également un vrai lieu de salons arborés, dédiés aux plaisirs de la gastronomie. Nous complétons la structure arborée existante en lui adossant des boquets plantés d'arbres à moyens développements, résistants au sec mais créant des points de relais sur ce parvis. Une partie de ces arbres profitera de la transformation de l'abri de protection civile en fosse de plantation en pleine terre. Des sols en pavés mais également en graviers viendront délimiter les espaces de circulation piétonne et des états des food-trucks, des espaces de salons végétaux. D'immenses tables en partage viendront se lover dans ces salons, installant ici un vrai lieu de



Les pavillons de la louve, les prototypes décarbonés : une démarche constructive et nouvelle - Ouest

Ce frontage est essentiel dans la nouvelle figure d'animation et de programmation de la place. Nous avons fait le choix de la construction sobre et épurée de 2 pavillons dont la trajectoire carbonée est réduite à minima grâce à leurs constructions à 80% en matière recyclée. Cet acte installe sur la place un message et une position forte en matière d'attention ; un virage dans la démarche constructive au XXIème siècle. Une structure en porte à faux et une largeur réduite des constructions permettent de reprendre les charges sur une seule ligne de poteaux du parking. Cette configuration qui régit sur la rue du Tunnel réduit considérablement l'emprise bâtie sur la place afin de trouver un équilibre d'épaisseur entre les quatre frontages. Ces pavillons permettront également de composer une véritable terrasse à la rue du Tunnel. Animés et programmés sur leurs quatre faces, et mêlés sur la place, ils offriront une nouvelle destinée à cette rupture topographique avec la rue du Tunnel. Au Nord, un large escalier reliant la place avec la rue du Tunnel permettra de valoriser une ligne de décor forte jusqu'à la rue Madeleine, tout en structurant l'entrée de la haute jeux Grenette en lui offrant, en plus de ses espaces d'évolutions extérieurs dans le nouveau jardin de la Louve, une grande salle de jeux en sous-sol (ancien foyer du cinéma).



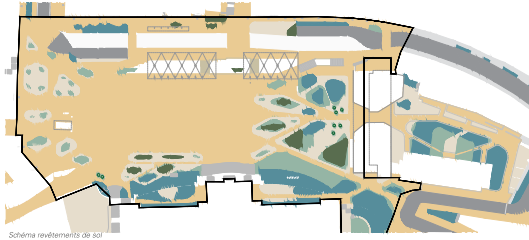
VUE DE L'ARRIVÉE SUR LA PLACE AU SUD



Sols et milieu

UNE UNITÉ PAR LE REVÊTEMENT

La nouvelle place de la Riponne s'installe jusqu'aux façades qui la bordent et même au-delà. Afin de donner une unité et une cohérence au site nous avons fait le choix de déployer un revêtement en pierres en déclinant les langages du pavé lausannois. Plusieurs critères nous ont conduit à privilégier cette orientation. Tout d'abord, celui de la continuité de sol entre les rues du centre-ville et le futur projet de la place du Tunnel. Ensuite, ce matériau patrimonial répond aux exigences bas-carbone que nous souhaitons promouvoir sur ce projet. D'un point de vue environnemental, par leurs modularités, ces pavés goudronnés présentent l'avantage de pouvoir être remplacés aisément. Ils sont également compatibles et portent un excellent rapport abédoéblouissement. Qui plus est, la place vivra sans doute dans un avenir plus ou moins lointain, d'autres transformations importantes, évolutions du parking, plantations complémentaires, chantier du palais de Rumine, branchements de réseaux. Ces projets impacteront le sol. Ainsi, le démontage / remontage aisé de ces modules en pierre sera un atout certain dans la recherche de la cohérence long-terme de la place. Enfin, la pierre porte en elle cette capacité à être intemporelle et à acquiescer une patine que les matériaux coulés n'auront jamais. Nous proposons d'adapter les sols aux usages notamment pour faciliter la circulation en fauteuil roulant ou en poussette. Sur les lignes majeures de déplacements en mobilité active, il sera proposé de verser les tailles des modules de pavés sur certaines zones de passage privilégiées idiales plus grandes aux joints limités. Ce dessin subtil des lignes de joint permet également de marquer le centre de la place et de servir de moyen d'orientation. A l'image de la vallée creusée par le rivièrre une transition douce entre espace minéral et végétal sera travailler par des zones en gravier stabilisé et en gravier fertilisé, abritant des milieux rudéraux précieux pour la biodiversité.



Canopée acclimatée

UNE MEMBRANE

La nouvelle canopée forme le cœur de la membrane d'acclimation en procurant bienfais, fraîcheur et ombrage. Elle est constituée de deux grandes typologies végétales liées au sol disponible : les plantations en pleine terre (arbres d'avenir) et les plantations sur dalle (arbres de la transition). Cette structure se développera sur l'ensemble de la zone extérieure de la membrane active, à partir du jardin de la Louve, les terrasses du Palais, le parvis Arlaud et la terrasse du Tunnel. L'outil planimétrique constitué des arbres à moyen développement, plantés sur dalle, s'installent tout autour du cœur libre de la place. Les essences arborées en pleine terre sont prévues à grands développements, déployant ainsi dans un sol profond, toutes leurs valeurs écosystémiques et climatiques. Les essences plantées sur dalle, dans un mètre de sol sont sélectionnées pour leurs capacités à croître dans des conditions plus difficiles, plus sèches avec un développement arboré plus horizontal. Ce seront peut-être des essences davantage transactionnelles liées à la durée de vie de l'infrastructure notamment son étanchéité et donc liée à l'évolution de la place et du jardin dans les cinquante prochaines années. Afin de favoriser une biodiversité plus riche, une composition plus naturelle ainsi qu'une adaptation plus diversifiée des sujets plantés, nous opterons pour sélectionner uniquement des sujets provenant de diversité génétique issus du label végétal local. Des contrats de cultures amonts seront alors nécessaires.



ARBRES D'AVENIR - PALETTE



ARBRES DE LA TRANSITION - PALETTE



Les pavillons de la Louve, les prototypes décarbônés

DES PAVILLONS AGRIPPÉS À LA STRUCTURE EXISTANTE

Les deux pavillons, avec leurs toits en saillie, soulignent l'horizontalité, l'ampleur et la générosité de la place réaménagée. Ils sont situés directement sur le bord de la rue du Tunnel afin de libérer un maximum de surface pour la place. Les deux pavillons se distinguent par leur longueur et leur hauteur et abritent différents usages urbains. Le nouvel escalier définit l'axe Rimpine-Tunnel séparé les 2 pavillons. Celui-ci relie directement la place de la Riponne à la rue du Tunnel et renforce les accès depuis les quartiers avoisinants.

La nouvelle construction s'accroche à la structure en béton existante à l'aide de profils en acier réutilisés provenant d'anciens poteaux de caténaire CTF. Les charges des nouvelles dalles, ainsi que les vents en porte-à-faux, sont transmises aux poteaux existants par des tirants via une poutre en treillis incluse dans le toit. Les murs extérieurs sont constitués d'éléments préfabriqués en bois isolés et d'un revêtement rempli ventilé par l'arrière. Les nouvelles fenêtres de l'étage supérieur sont réalisées à partir de vitrages de train réutilisées de voitures. À l'étage inférieur, les usages s'ouvrent sur la place avec des ouvertures généreuses.

PLANIFICATION AVEC DU RÉEMPLI

Lors du renouvellement de la voie ferrée, les poteaux de la caténaire seront remplacés et pourront être réutilisés pour la nouvelle structure portante des pavillons. Le treillis métallique de la structure portante permet en outre de trouver des éléments de construction ciblés pour la façade.

La proposition présentée emploie d'anciennes fenêtres de voitures CTF qui peuvent être réutilisées comme façade après avoir été simplement renforcées. De plus, elles appuient l'image d'un langage formel simple et clair.

Pour le revêtement de la façade et la couverture du toit, des matériaux appropriés seront recherchés pendant le processus de planification. Ceux-ci marqueront également l'image des futurs pavillons. Les fenêtres, ou au moins les vitres des façades déconstruites de Riponne 10 et du kiosque seront examinées pour la réutilisation des vitrages du rez-de-chaussée des pavillons dans la suite de la planification.

La structure portante composée de profils en acier réutilisés est reliée exclusivement avec des assemblages vissés afin de permettre un démontage futur. Les nouveaux joints soudés sont traités par galvanisation à froid et sont bien protégés contre les intempéries grâce au toit en porte-à-faux.

Pour l'isolation des murs extérieurs, il est possible d'utiliser de la laine de roche de bonne qualité réemploi.

UTILISATIONS

La Place de Riponne et ses frontages accueillent des usages multiples, séparés en deux grands groupes : les usages de la ville, et les usages de quartiers. Les usages de quartiers hybrident renforcement et ancrage la diversité comme force créatrice des villes de demain. Le geste - assez simple - qui consiste à localiser les usages de quartier vers le Bâtiment de Riponne 10, plus proche de la place du Tunnel, permet de laisser le Sud de la place et les pavillons de la Rue du Tunnel à la ville.

Pour garantir une diversité d'usages pérennes, il est impératif d'installer, dès le début, un dialogue avec tous les acteurs présents sur la place pour trouver les symbioses possibles, et des divergences. Pour développer un plan qui apprend et qui se précise avec les utilisateurs, la proposition présentée ici n'est pas figée et demeure une illustration des possibles. Elle devra être définie et affinée dans ce processus participatif.

La place a de nombreux utilisateurs, et parmi ceux-ci, des personnes souffrantes d'addiction. Il est important de proposer un lieu de qualité pour cette population, un endroit où elles peuvent vivre sans la pression et le jugement social de l'espace public. Il est primordial que leurs besoins soient entendus et soutenus. Concernant, le sentiment d'insécurité ressenti sur la place par certains utilisateurs, plusieurs interventions et stratégies amélioreront la situation actuelle.

LECS aurait son propre accès et serait situé dans un étage des bâtiments administratifs dans la rue des deux marchés, avec un jardin qui lui serait réservé, permettant ainsi aux consommateurs d'avoir un espace extérieur dédié. L'accès au local devrait se faire 24/24h afin qu'il soit fonctionnel mais aussi pour garantir la sécurité de tous et veiller à la cohabitation des usages. Le jardin potager pourrait devenir l'espace de rencontre autour d'une activité commune.

La présence des clubs et des bars ouverts la nuit renforcerait aussi les sécurités passives de la place. De plus, le plan de lumière artificielle permettra de sécuriser des itinéraires éclairés pour la nuit.

FAISABILITÉ

Avant lieu dans les phases 1 et 2, les travaux d'ouverture et de transformation du bâtiment Riponne 10 permettent la liaison de la place avec le jardin entre les deux marchés et la place du tunnel. Les pavillons faisant l'interface entre la rue du tunnel et la place, seraient eux constitués en phase 4 pour un montant calculé à 3,5 millions de francs, hors gardiens de connexion.

Le sol

NIVELLEMENT

Le nouveau nivellement propose une pente faible et continue sur tout le centre de la place, par l'intermédiaire d'un exhaussement du niveau de 30 à 50 cm du sol devant le Palais de Rumine d'une part et, grâce à un déplacement du point bas de la place vers l'Ouest d'autre part. Cet acte apaise la perception des déséquilibres topographiques existants et permet également la plantation d'arbres sur dalle sans grandes saillies.

Cette surépaisseur est rattrapée dans la pente de la rue de la Madeleine. Au Nord, les arbres et les seuils donnent les points de raccordement. Le ruissellement est conduit vers les tranchées de Stockholm et des petites buttes intégrées aux massifs plantés offrent une épaisseur suffisante à la plantation de petits arbres sur la dalle. La pente de l'avenue de l'Université est adoucie et son caractère routier gommé par une liaison en butte plantée vers le jardin de la Louve.

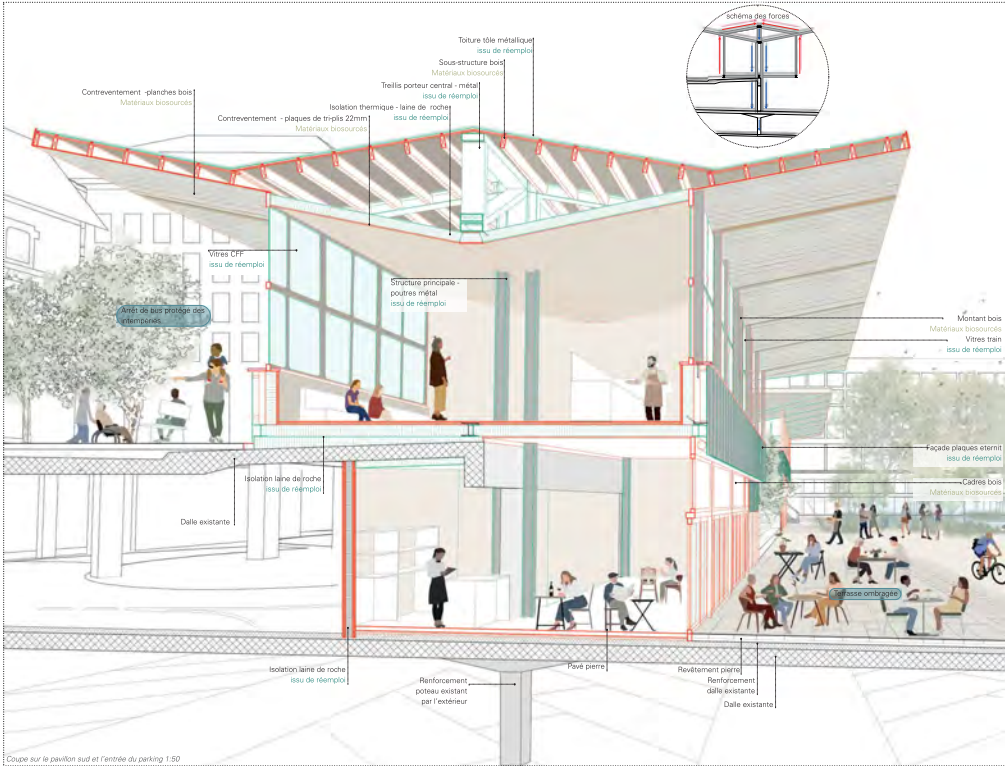
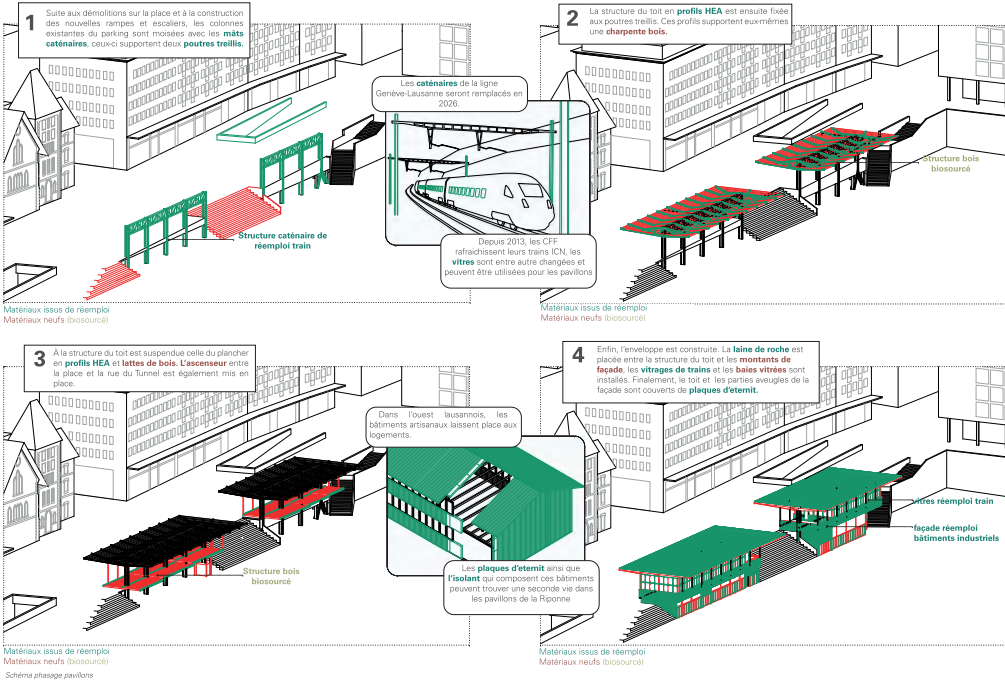
Le nivellement existant est pour l'essentiel maintenu au Sud de la place afin de garder les seuils d'entrées et les côtes des arbres existants.

La pente générale de la rue du Tunnel est également maintenue, mais les ruptures générées par l'infrastructure routière sont fortement atténuées.

GESTION DES TERRES VÉGÉTALES

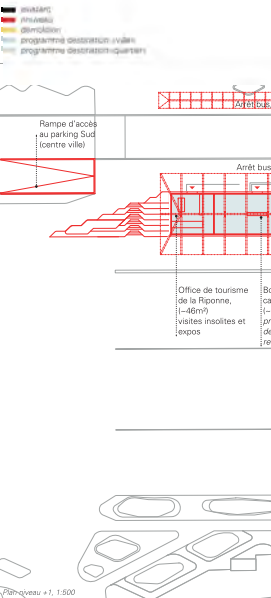
Le plan concorde montre également la répartition des terres/substrats de plantation liés aux ouvrages. Afin de garantir le développement des arbres sur la dalle renforcée (1 000kg/m2) un léger décaissement du quai est prévu aux endroits non accessibles (charge usage 500kg/m2)

- plaine terre - plantation arbres d'avenir
- substrat allégé jusqu'à 120cm - plantation petits arbres
- substrat allégé 40 à 100cm - plantations petits arbres
- substrat allégé jusqu'à 40cm - gravier fertile/vivaces



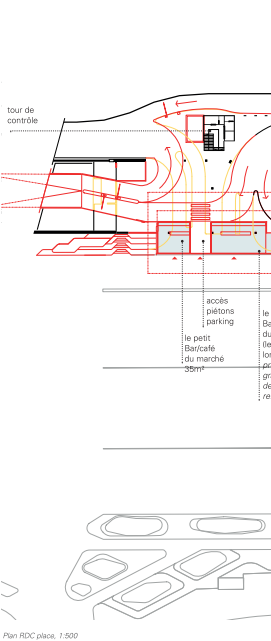
PLAN NIV.1 TERRASSE DU TUNNEL

Les usages et programmes des pavillons sont desservis par la rue du Tunnel. Deux terrasses extérieures se trouvent de chaque côté du nouvel escalier central.



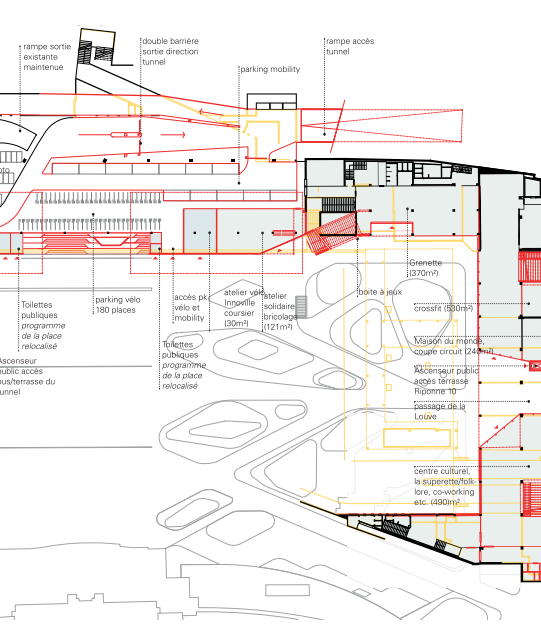
PLAN RDC PLACE - PAVILLONS ET PARKING

Le parking souterrain existant sera réorganisé grâce à deux nouvelles rampes d'accès. Les places de stationnement Mobility, les places de stationnement motorisées ainsi que les places de stationnement pour vélos seront redistribuées. La rue escalier nécessaire en outre des mesures statiques pour soutenir la dalle. Les façades sont autorisées. Les utilisations des pavillons s'ouvrent sur la place, le parking souterrain et les places de stationnement pour vélos sont desservis par de nouveaux accès du côté de la place.



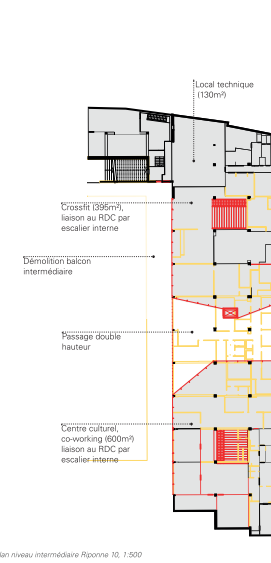
PLAN RDC PLACE - RIPPONNE 10

Le généreux passage en double hauteur entre la Place de la Riponne et la rue des deux Marchés nécessite des percements de plafond supplémentaires. La structure portante existante du bâtiment est conservée. La façade actuelle du RDC est remplacée par un vitrage à montants en bois qui s'étend entre la structure existante. Les façades en double hauteur donnent un nouvel adressage plus ouvert et accueillent et accompagnent le passage par une animation. Les utilisations au niveau du socle sont directement accessibles via le nouveau passage.



PLAN NIV. INTERMÉDIAIRE RIPPONNE 10

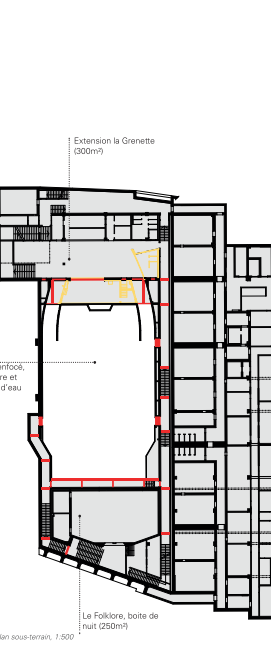
La mezzanine est accessible par les usages intérieurs grâce à de grands escaliers en bois. Les nouvelles cloisons intérieures sont réalisées en construction légère à partir d'ossatures en bois et de panneaux d'argile. Le nouveau cloisonnement léger peut s'adapter au programme sans toucher la structure portante permettant une grande flexibilité dans l'organisation des espaces.



Plan nouveau intermédiaire Riponne 10, 1:500

SOUS-SOL RIPPONNE 10

La plafond de l'ancien cinéma Romandie sera enlevé et les murs existants seront renforcés ainsi que l'anchorage refait en raison de la pression générée par la nouvelle fosse de terre remplaçant le cinéma. La boîte de nuit (actuellement le Folklore) est maintenue ainsi que le foyer du théâtre pour la Grenette et les locaux annexes/caves pour Riponne 10.



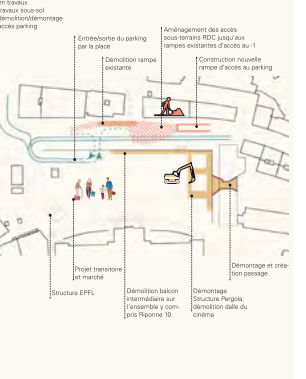
Plan sous-sol, 1:500

Mise en oeuvre du chantier : phasage du projet

La stratégie générale du phasage du projet tisse un lien avec les aménagements de la place du Tunnel dès les premières phases de chantier, proposant immédiatement une intervention sur le verrou du bâtiment Riponne 10 et l'aménagement des jardins de la Louve ainsi que la rue entre les deux marchés.

1 PHASE 1 - ACCÈS PARKING / DÉMONTAGE

Nous proposons une organisation du chantier en commençant par les travaux d'accès au parking afin de garantir son exploitation durant toute la durée du chantier ainsi qu'une libération du trafic sur la place. Dans un premier temps il est prévu de construire la nouvelle rampe d'accès Nord au parking, ainsi que son raccord jusqu'au rampe de descente au niveau 1. Cette première phase inclut également l'installation de la nouvelle tour de contrôle tout en gardant l'ancienne active. L'entrée et la sortie du parking se feront par le front de la place. Parallèlement à cette intervention il est proposé de débiter le démontage de la loggia de Riponne 10, du balcon intermédiaire, du cinéma ainsi qu'indiquer l'ouverture du bâtiment Riponne 10 vers la rue entre les deux marchés.



Plan nouveau intermédiaire Riponne 10, 1:500

2 PHASE 2 - LES JARDINS / ACCÈS PARKING

Dans un deuxième temps, les chantiers sur les frontages plantés au Nord et à l'Est pourront démarrer afin d'offrir un espace et un lien quantitatifs aux habitants dès les premières années. Le centre de la place peut à ce moment encore accueillir les marchés et des aménagements transitoires. Simultanément la deuxième rampe du parking au Sud de la rue du Tunnel sera construite, incluant la liaison à la rampe de descente existante et le démontage de l'ancienne tour de contrôle. L'entrée se fera pendant ce temps uniquement par la nouvelle rampe au Nord et la sortie, encore par la place.

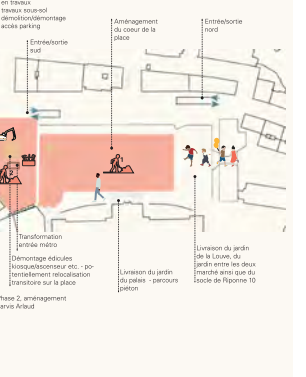
*En cas de décalage des temporalités de projet entre la place et Riponne 10, il sera toujours possible de construire une large partie du jardin de la Louve dès la première phase.



Plan sous-sol, 1:500

3 PHASE 3 - LA PLACE CENTRALE

Le jardin de la Louve, la rue des deux marchés ainsi que le jardin du Palais seront livrés et offriront des usages et des connexions piétonnes. L'aménagement du centre de la place puis du parvis Alaud seront enclenchés. Selon les besoins, les programmes des édicules kiosque, WC, etc. temporairement neutralisés pourront être substitués par structure légère sur la place avant d'être transférés dans les nouveaux pavillons. Les entrées et sorties au parking se feront par les nouvelles rampes et les accès piétons par le front du parking durant les travaux sur l'édicule au Sud.



Plan sous-sol, 1:500

4 PHASE 4 - FRONTAGE OUEST / RUE DU TUNNEL

La dernière étape du chantier inclut l'aménagement de la rue du Tunnel ainsi que la construction des pavillons et des gradins qui tissent le lien au centre de la place. Les interventions sur les arrêts de bus ainsi que sur la station de métro sont à coordonner pour minimiser l'impact sur la mobilité.



Plan sous-sol, 1:500

Le grand théâtre vaudois

Architecte-paysagiste

ILEX, Lyon

Architecte

Amsler Dom, architectes associés, Lausanne

Ingénieur-civil

T ingénierie (Vaud), Lausanne

Ingénieur-transport

Citec

Eclairagiste

Concepto

Le projet « Le grand théâtre vaudois » propose, grâce à une métaphore, de transformer un espace malmené en un espace public de grand lyrisme dialoguant intimement avec le palais de Rumine.

Reprenant le vocabulaire du spectacle, il se structure autour d'une grande scène : le vide central de la place avec ses côtés cour et jardin et ses gradins sur les frontages.

Le récit paysager réinvente une véritable scénographie avec une série claire d'éléments :

- Les jardins de Rumine redessinent le socle du Palais tout en lui donnant une belle épaisseur, constituant ainsi la nouvelle toile de fond de la place. Le caractère de la végétation évoquant les "jardins d'Italie" fait écho au style du Palais. Une promenade transversale permet de traverser ces jardins luxuriants.
- La grande scène centrale reste volontairement vide. Le sol est constitué d'un calepinage en pierre naturelle qui reprend le dessin d'un parquet et d'une grande scène de théâtre. Ce grand vide se veut une respiration ouverte et sereine dans un quartier aux formes urbaines plutôt chahutées, espace idéal pour manifestations et marchés. Les gradins sont exprimés comme un plissement de la place, ils permettent une transition douce entre les différents niveaux, tout en créant des assises agréables et ombragées.
- Côté cour, la scène se transforme en parvis du musée Arlaud, qui accueille un espace de fraîcheur grâce à une fontaine sèche, et de nouveaux bancs entourant les arbres existants.
- Côté jardin, le projet propose une grande pelouse devant le bâtiment de Riponne 10. Un deck en bois vient ourler cette pelouse côté façades, constituant un prolongement pour la crèche et les terrasses des cafés. Une nouvelle coursive permet de connecter le haut des jardins de Rumine et le mail du Tunnel.
- Le mail du Tunnel propose un trottoir large qui accueille de confortables terrasses ombragées ainsi que les quais de bus, formant une nouvelle cohabitation avec les modes doux. L'entrée principale du parking, côté place du Tunnel, est traitée avec une trémie par sens de circulation permettant des entrées et des sorties fluides. L'accès secondaire côté Valentin est imaginé en une seule trémie.

D'un point de vue structurel, au cœur de la place, la réalisation de la grande scène passe par une révision complète de la pente. Ce renouvellement ambitieux prend forme grâce à une superstructure flottante, telle un faux plancher porteur indépendant. Le concept structurel retenu offre ainsi une réelle souplesse en vue d'aménagements futurs de la place, favorisant ainsi leur adaptabilité dans le temps. Toutefois, il impliquera le renforcement d'une grande partie des piliers et des fondations du parking, engendrant des coûts d'intervention particulièrement élevés du point de vue financier mais également environnemental.

Le collège d'experts salue le récit patrimonial et la cohérence du parti quant au choix de la métaphore théâtrale.

La déclinaison des sous espaces et leur valeur de narration imaginaire et identitaire sont appréciées.

Il reconnaît la capacité à créer un espace en écho au Palais de Rumine et à son l'échelle, redonnant ainsi à l'édifice son assise et sa dimension lyrique.

De plus, le choix de la palette végétale "méditerranéenne", en accord avec la lecture stylistique du Palais, renforce la cohérence avec les choix botaniques dus au changement climatique en cours.

Cependant le collège d'experts ne comprend pas la nécessité d'éliminer les escaliers monumentaux de façon aussi radicale, par rapport à la narration théâtrale désirée et affirmée.

Le traitement intéressant de la topographie permet de limiter le dénivelé entre la rue du Tunnel et la place, transmettant ainsi un sentiment de protection et de bien-être perceptif sur l'ensemble de la place.

Au-delà des gradins, la rue du Tunnel est traitée comme un espace public de qualité.

En revanche, le traitement des raccords avec le musée Arlaud présente un édicule peu qualifiant, et le bâtiment de Riponne 10 ne convainc pas.

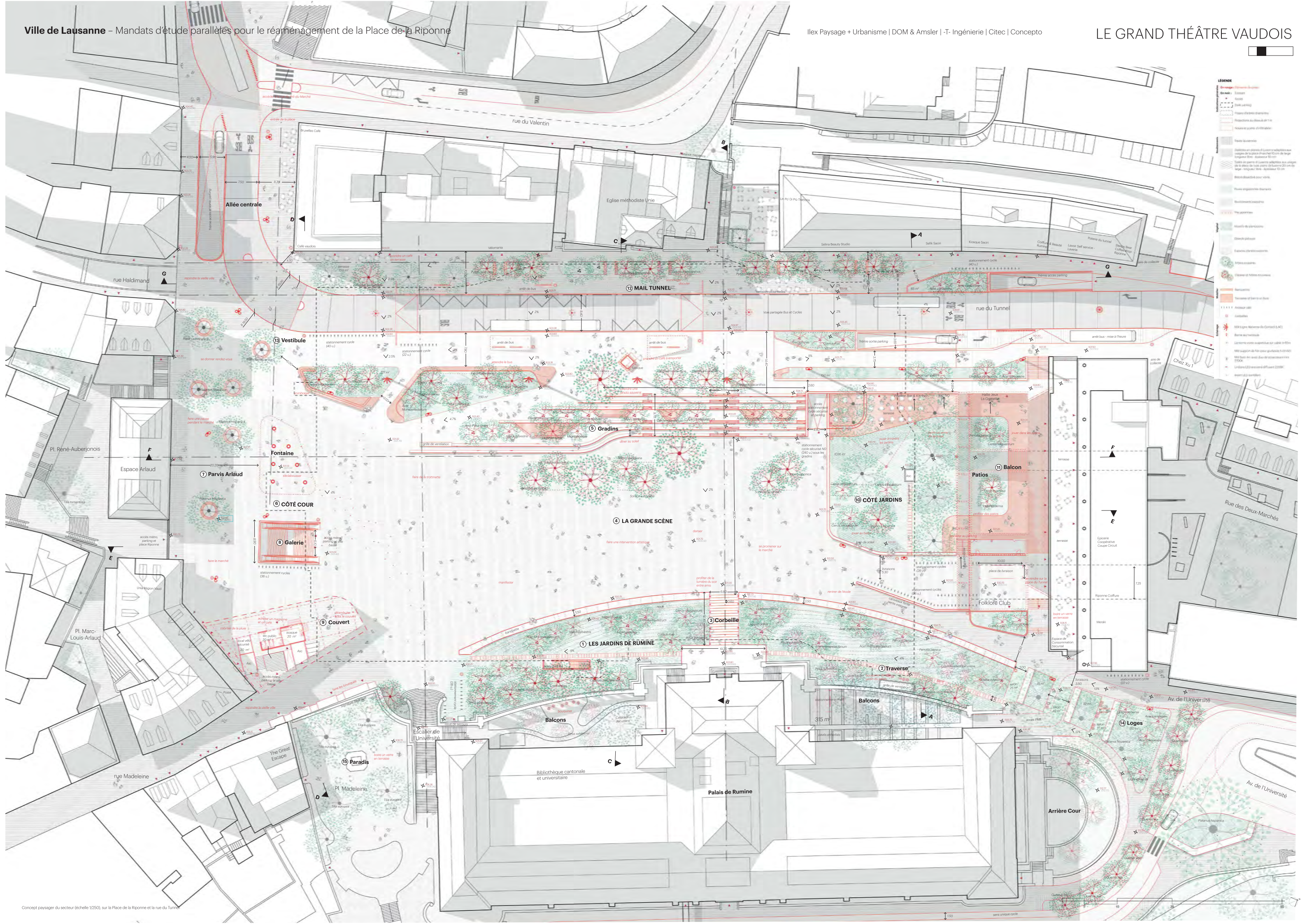
Le collège d'experts ne perçoit pas la cohérence d'une pelouse avec les usages prévus à cet endroit. Les franges de la place ne semblent pas très qualifiantes pour une multiplicité d'usages.

Quant à la mobilité, le positionnement des trémies ne semble pas pertinent.

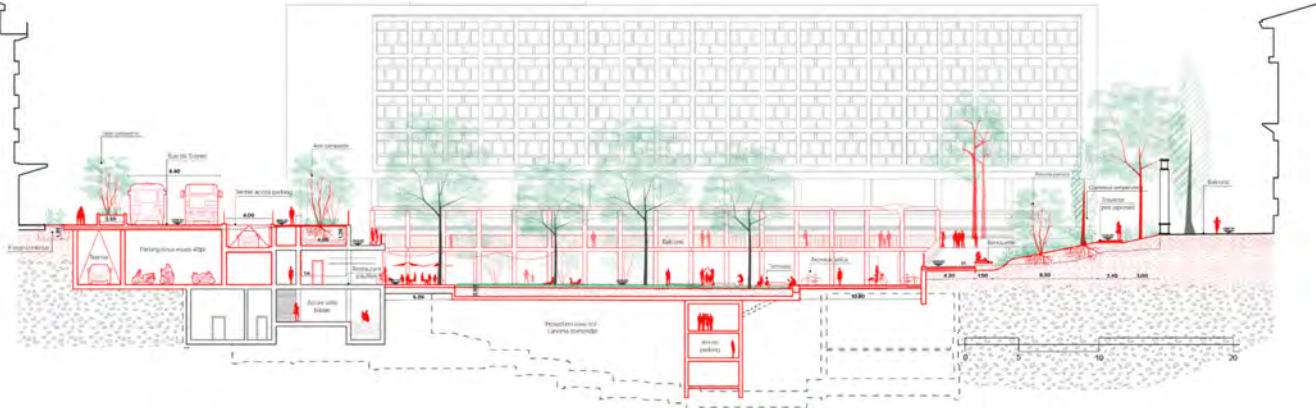
Concernant le choix structurel, le collège d'experts souligne l'aspect intéressant des casiers. Ceux-ci permettent de lier le caractère théâtral au caractère constructif du plancher. La technique proposée permet de ne pas solliciter directement la dalle du parking et consent à la mise en place d'une quantité de terre suffisante au bon développement des arbres. Le système étant modulaire, le collège d'experts apprécie la possible évolution dans le temps et le caractère éphémère de certains usages.

Le collège d'experts apprécie la cohérence, aussi bien de la palette végétale que minérale, et la capacité à formuler des espaces reconnaissables dans leurs usages. La facilité d'entretien aussi bien au quotidien que dans des activités extraordinaires accueillant une grande quantité de personnes est également valorisée. Cependant, une séparation trop nette entre usages et végétation est ressentie et le choix de la végétation ne répond pas toujours aux enjeux de la biodiversité.

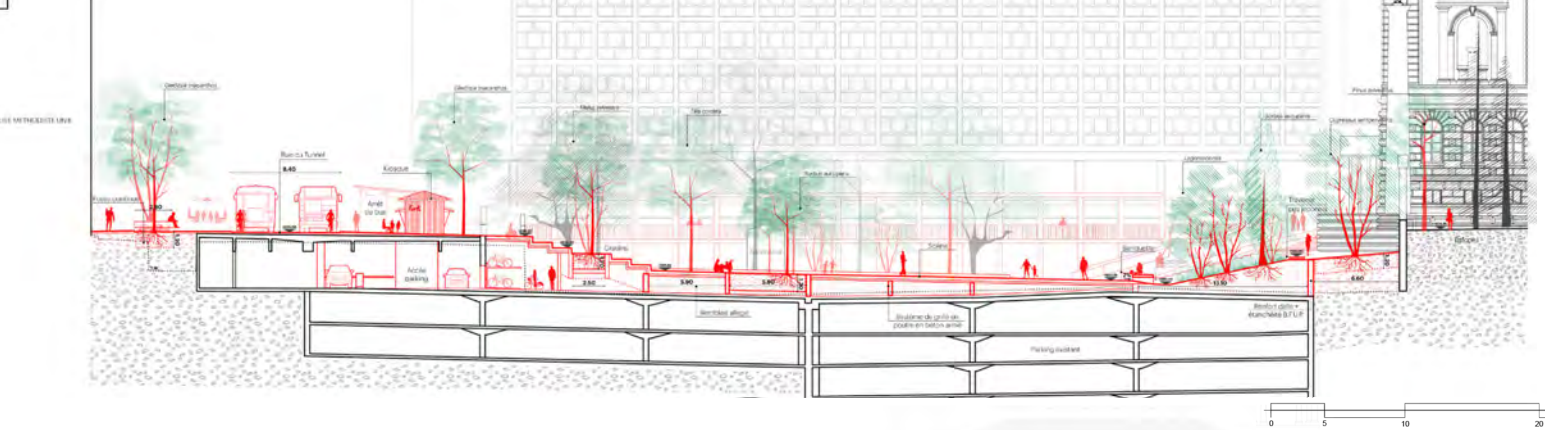
Les intentions de l'éclairage nocturne sont appréciées et sont en cohérence avec l'esprit "théâtre", marquées de beaucoup de douceur et d'agréables variations d'ambiances, tout en garantissant une bonne sécurité de l'espace public.



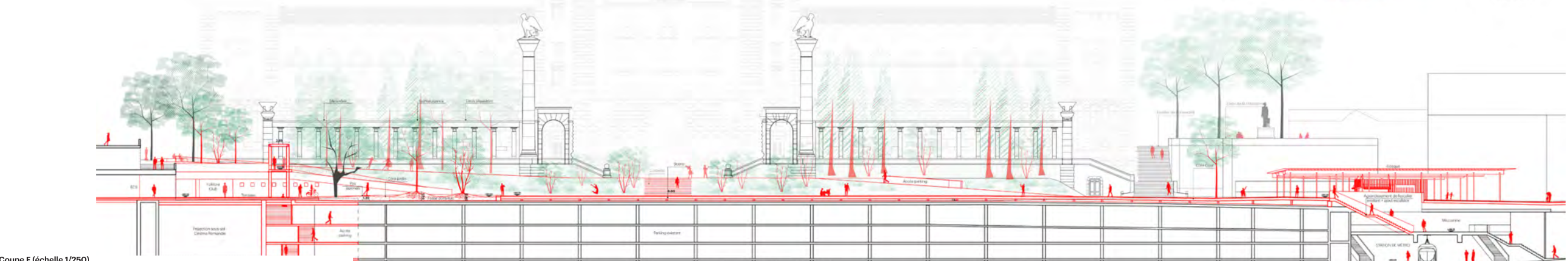
Coupe A (échelle 1/250)
Élévation des couloirs du bâtiment Riponne 10 et du nouvel accès au parking



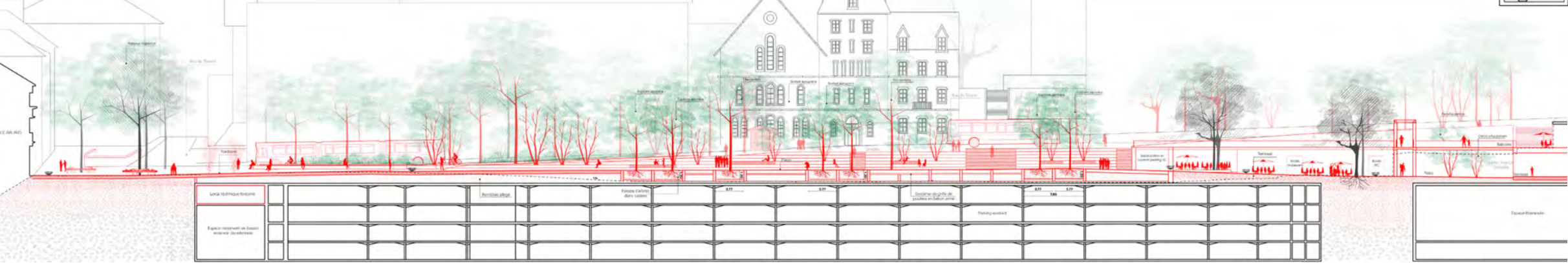
Coupe C (échelle 1/250)
Élévation depuis la place - des connexions transversales entre la place du Tunnel, la cité et la ville basse : traverse, place NO (scène) et au travers du parking via les patios et la galerie d'accès au sud



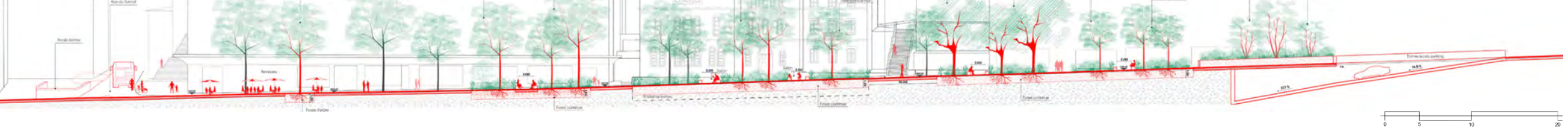
Coupe E (échelle 1/250)
Élévation depuis la place, vue sur le socle végétal augmenté du palais Rumine, raccordé à la rue de l'Université et la trémie piétonne d'accès au parking, au nord de la place



Coupe F (échelle 1/250)
Élévation depuis la place, du mail du Tunnel et du parvis libéré de l'église méthodiste



Coupe G (échelle 1/250)
Élévation depuis le mail du Tunnel : reconstitution d'un mail végétalisé avec des terrasses généreuses et d'une fosse continue sur l'emprise de l'ancienne trémie



Coupe B (échelle 1/250)
Élévation depuis la place, un socle végétal au front du palais ainsi que de larges escaliers, tournés vers les gradins récupérés sur la rue du Tunnel, vecteurs d'opportunité en sous-terrain



Coupe D (échelle 1/250)
Élévation Côte Cour - le parvis Arlaud libéré et des liaisons avec le métro, le parking et la ville basse optimisées



LÉGENDE

En rouge : Éléments de projet

En noir : Existant

Indicateurs généraux

TH existant

TH projet

Indicateurs

Terrain végétal

Remblai allégé

Végétal

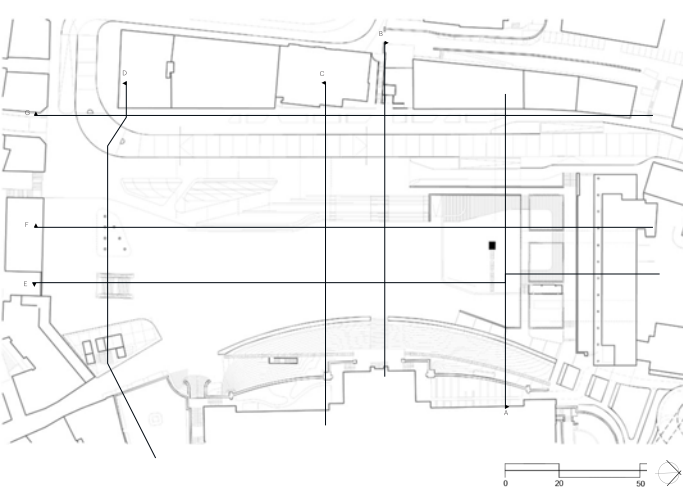
Arbres existants

Arbres projet

Fosse d'atrie

0 5 10 20

Plan de situation des coupes





Frontage Sud



Frontage Tunnel



Frontage Ouest

Il va de soit qu'un redimensionnement à la baisse de cette ambition structurelle peut

Dalle b
Fosse p

Terre végétale ⑪

 Cesser avec l'arrêt de
plantation suspendue

Par ailleurs, et s'il en était besoin, d'autres pistes d'économie issues d'optimisation du projet en phase d'étude sont possibles, et même partiellement d'ores et déjà identifiées.

Coupe constructive (échelle 1/50)
Un espace sous les gradins agencé pour optimiser l'espace et gérer les différences de niveaux de la place.

